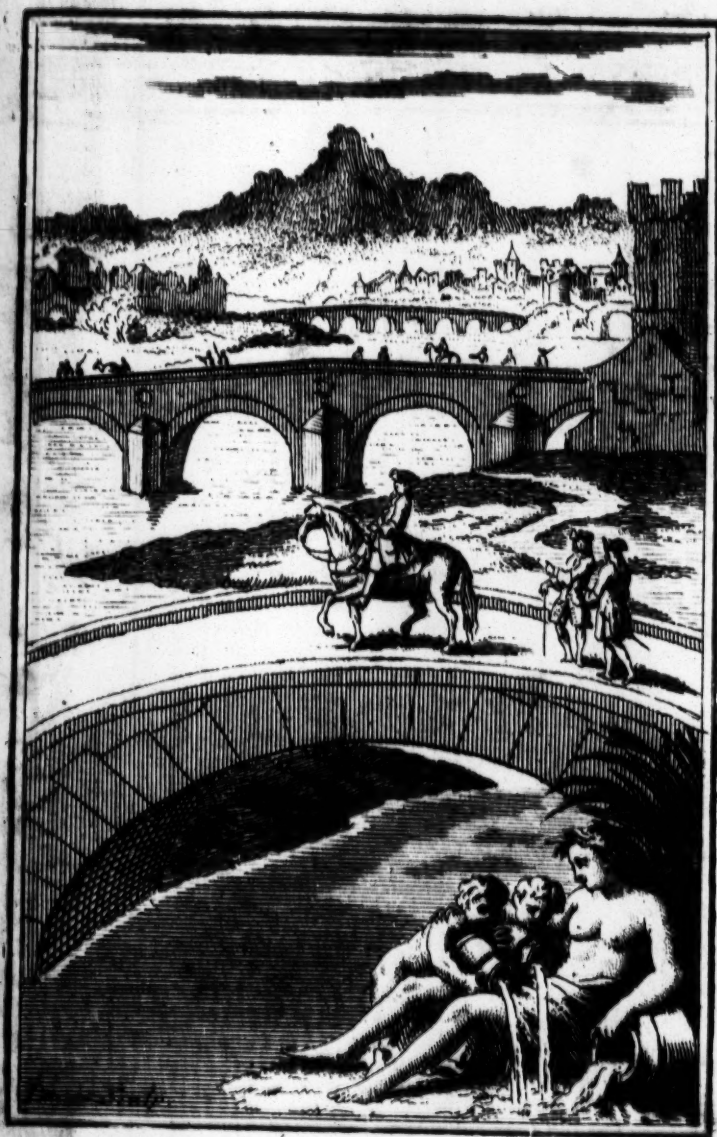
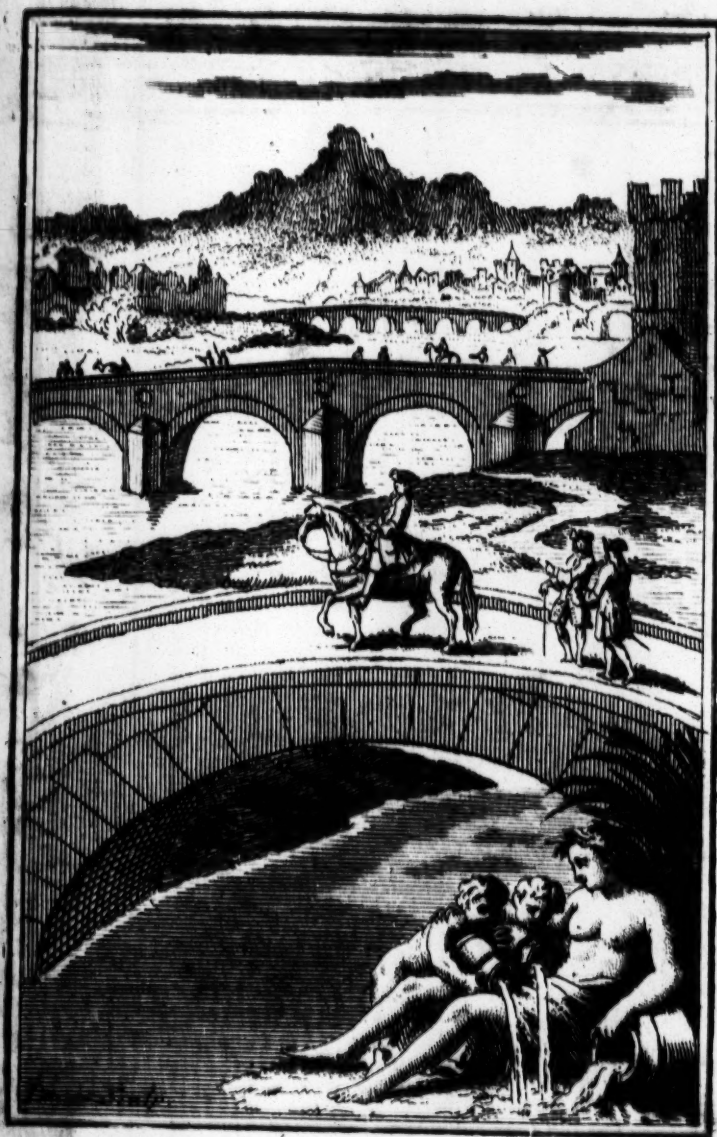




Chez



Chez

*K. Poullain de Saint-Jalle 5 Da.
Foin (S. F.)*

ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS

NOUVELLE ÉDITION,
Revue, corrigée, & augmentée.

TOME PREMIER.



A LONDRES;

Et se trouvent à Paris,

Chez N. B. DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques,
au-dessous de la Fontaine S. Benoît,
au Temple du Goût.

M, DCC. LIX.



MVSEVM
BRITAN
NICVM

3.5K

3.6K

J'AI refondu mon ouvrage ; je l'ai augmenté de moitié ; les matieres y sont dans un nouvel ordre & plus ensemble qu'elles n'étoient. Il y a peu de faits intéressants dans notre Histoire dont je n'aye parlé , & j'ai traité à fond plusieurs points importans sur lesquels tous nos Historiens avoient trop légèrement passé.



s
f
n
l
n
c
n
F
v
v
d
tr

PRÉFACE.

QUELQUES-UNS de mes lecteurs m'obligent de répéter ici que mon objet en composant ces Essais, n'a pas été de rapporter uniquement des anecdotes singulieres & des faits curieux & interressans, mais de faire connoître, par les faits, nos anciennes loix, nos coutumes, nos mœurs, le caractère & le genie de notre nation. Après avoir peint les François entr'eux & dans la vie civile, j'ai cru que je devois les faire voir à la guerre & dans une guerre de plus de trois cent ans contre un peuple

ij P R É F A C E.

toujours notre ennemi & dont les Rois possédant une partie de la France à titre de vassaux, tenterent d'arracher le sceptre à leurs * Souverains. J'ai cru en même-temps qu'on me scauroit gré de présenter de suite, & sous un même coup d'œil, des événemens qui ont une intime liaison les uns avec les autres & dont le fil, dans l'histoire générale, est sans cesse interrompu par d'autres événemens qui leur sont absolument étrangers.

Affa pu- uica An- glia. * Les Rois d'Angleterre écrivoient à nos Rois, *illustri Domino nostro, Regi Franciæ* : nos Rois leur répondoient, * *fideli nostro & amico, Regi Angliæ.*

* Feal & amé.

P R É F A C E. iij

Parmi tant d'hommes utiles & d'un mérite distingué que la révocation de l'Édit de Nantes obligea de sortir du Royaume, on citera toujours Larrey & Rapin de Toiras, l'un & l'autre ont écrit l'Histoire d'Angleterre; la première est à présent peu estimée; celle de Rapin de Toiras a eu un grand succès & le mérite à bien des égards; mais on voit clairement que c'est en partie le chagrin, l'aigreur & la haine qui lui ont mis, comme à Larrey, la plume à la main, & qu'il s'est orgueilleusement flaté de faire repentir sa patrie de l'avoir contraint à s'exiler. Tous nos Rois, selon cet Historien, ont été des Princes

iv P R É F A C E.

injustes, toujours occupés des moyens de dépouiller leurs grands vassaux de leurs possessions & ne se faisant aucun scrupule d'enfreindre les Traités les plus solennels, dès qu'ils entrevoyoient quelque'avantage à les violer. Ses réflexions sur le caractère de la nation en général ne sont pas moins outrageantes & moins odieuses.

Depuis 1727 que son ouvrage a paru & qu'on le lit dans toute l'Europe, il est étonnant qu'en France personne n'ait pensé à lui répondre : *un peuple*, dit Plutarque, *doit s'intéresser à la gloire & à la réputation de ses ancêtres, non-seulement par un sentiment naturel,*

P R É F A C E.

mais encore parce que les préjugés pour ou contre le caractère d'une nation sont de la plus grande conséquence.

Dans l'histoire des guerres que je traite, il y a quatre époques principales : la confiscation faite par Philippe Auguste sur Jean *sans terre* en 1203 : le Traité de S. Louis avec Henri III en 1259 : les prétentions d'Edouard III à la couronne de France en 1339 & le Traité de Bretigni en 1360. Rapin de Toiras a fait des dissertations ou de longues réflexions sur ces quatre points principaux ; je crois que j'y ai répondu d'une façon convainquante & qui ne laisse aucuns moyens à la réplique. Dans le

vj P R É F A C E.

cours des autres événemens ; c'est presque toujours par ses garands même & par les Actes publics d'Angleterre , que je fais voir ses fréquentes prévarications & la tournure infidelle de sa narration.

On a dit dans un Journal , en parlant de la troisième partie de ces essais , que je donnois *une face nouvelle à l'Histoire* ; l'expression est équivoque ; es-ce une louange ? es-ce une critique ? je me contenterai de répondre que lorsque je suis en contradiction avec nos Historiens & parconsequent avec ceux qui les ont copiés sans reflexion & sans examen , je dis mes raisons ; que c'est au Lecteur à juger si elles sont

P R É F A C E. vij

bonnes; que nous avons aujourd'hui, surtout depuis la publication * des Actes d'An-^{* En 1717}gleterre, des secours & des éclaircissemens que ces Historiens n'avoient pas, & qu'enfin quiconque n'aura pas lû & relu ces Actes avec beaucoup d'attention, ne pourra jamais donner qu'un tableau peu fidele de ce qui s'est passé sous les regnes de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V, de Charles VI & de Charles VII.



Théâtre de M. de Saintfoix , augmenté de plusieurs Comédies qui n'avoient point été encore imprimées. Nouvelle édition revue & corrigée. 4 volumes , *sous presse*.

ESSAIS



ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.



E commerce que les Parisiens faisoient par eau , étoit très - florissant ; leur ville semble avoir eu de temps immémorial un Navire pour symbole ; Isis présidoit à la navigation ; on l'adoroit même chez les Sueves sous la figure d'un Vaisseau : voilà plus

*La lance.
Apollon.
Tacite, de
moribus
germ. c. 9*

Tome I.

A

de raisons qu'il n'en falloit à des Ety-
mologistes pour se persuader que *pari-*
sii venoit de *παρις* l'*sid*es, *proche d'Isis* ;
les langues grecque & celtique ayant
été d'ailleurs originairement la même ,
& l'une & l'autre se servant des mê-
mes caracteres. Je ne prétends pas def-
fendre cette étymologie ; mais Moreau
de Mautour se (1) trompe , lorsqu'il
soutient que cette Déesse n'a point été
adorée dans les Gaules , même après
qu'elles furent soumises aux Romains.
Ses Prêtres avoient leur collège à Issi ,
& l'Eglise de S. Vincent , depuis S.
Germain des Prez , fut bâtie sur les
anciennes ruines de son (2) Temple.

Hist. de
l'Acad. des
Inscrip. T. 3.
p. 296.

(1) L'Auteur de la Religion des Gaulois ,
Tom. II. pag 131 , le prouve par des monu-
mens que cet Académicien n'auroit pas dû
ignorer.

Jacobus
Magni. * La ville de Melun s'étant consacrée au culte
d'Isis , changea son ancien nom (*Melodunum*)
en celui d'*Iseos* ou d'*Isia*.

Abbon ear-
men. foli. * (2) Ce Temple d'*Isis* si fameux , dit Sauval ,

Personne n'ignore où étoit celui de * Mars. Mercure ou Pluton (car c'étoit le même chez les Gaulois) avoit le sien sur le * Mont *Leucotitius*, & l'on verra à l'article de la rue Coquilliere que Cybele attiroit aussi la dévotion du côté où est à présent S. Eustache. Il falloit que ces endroits fussent alors bien deserts & bien écartés, car les Gaulois ne bâtissoient des Temples que dans des bois, dans des lieux sombres & capables d'inspirer une certaine horreur sacrée.

* Mont-
martre.

* Les Car-
melites de
la rue S.
Jacques.

César est le premier Auteur qui ait parlé des Parisiens. Ils étoient un de ces soixante ou soixante-quatre peuples qui composoient la République des Gaules, & qui ne formoient qu'une

qui donna le nom à tout le pays, étoit déservi par un college de Prêtres qui demeuroient, comme l'on étoit, à Issi dans un Château dont on voyoit encore les ruines au commencement de ce siècle.

même nation , quoiqu'indépendans les uns des autres. Chacun de ces peuples avoit ses Loix particulieres, ses Chefs , ses Magistrats , & nommoit tous les ans des Députés pour les Assemblées générales qui se tenoient ordinairement dans le principal Collège des Druides au milieu d'une forêt du pays Chartrain. L'administration des affaires civiles & politiques avoit été confiée pendant assez long-temps à un Sénat de femmes choisies par les différens Cantons. Elles délibéroient de la paix , de la guerre , & jugeoient les différends qui survenoient entre les * Vergobrets , ou de ville à ville. Plutarque dit qu'un des articles du Traité d'Annibal avec les Gaulois portoit : Si quelque Gaulois a sujet de se plaindre d'un Carthaginois , il se pourvoira devant le Sénat de Carthage établi en Espagne : si quelque Carthaginois se trouve lésé par un Gaulois , l'affaire sera jugée par le Conseil suprême

* Souverains, Magistrats.

De Clavis
Mulleris.

des femmes Gauloises. Les Druides mécontens de quelques Arrêts de ce Tribunal , userent avec tant de souplesse & d'artifices du crédit que la Religion leur donnoit sur les esprits , qu'ils le firent abolir , & érigerent le leur dont la puissance s'accrut bientôt au point que dans les Assemblées générales , ils devinrent absolument les Maîtres des délibérations. On leur avoit laissé les mêmes prééminences qu'aux femmes , ils en profitèrent pour se faire regarder comme le premier corps de l'Etat , & pour achever d'écraser toute autre autorité sous le despotisme de la superstition. On remarque que les Gaulois , sous le gouvernement des femmes , avoient pris Rome & firent toujours trembler l'Italie ; que sous celui des Prêtres , ils furent subjugués par les Romains , & que César dut ses conquêtes aux jalousies & aux divisions qu'un Druide , le perfide Divi-

riac , semoit sans cesse entre les villes principales. Les Parisiens combattirent pour leur liberté avec un courage qui tenoit du désespoir. Craignant d'être forcés dans leur Isle , ils en sortirent après y avoir mis le feu , & allèrent au devant de l'ennemi qui les trompa par une fausse marche. La bataille se donna au-dessous de Meudon , & fut des plus sanglantes ; ils la perdirent , & le brave Camulogène qu'ils avoient choisi pour les commander quoique dans * une extrême vieillesse , y fut tué.

De bello Gallico. L. VII.

* *Propé con-
fectus atate.*

Corrozet prétend que Cesar fit bâtir le grand & le petit Châtelet. Malingre & le Commissaire de la Marre disent que Paris qu'il fit entourer de murailles , & qu'il embellit de nouveaux édifices , fut appelé la ville de Cesar. Ce passage ne se trouve point dans Boëce qu'ils citent l'un & l'autre , mais dans un livre attribué à Scot , &

qui ne sçauroit être d'aucune autorité. Depuis Cesar jusqu'à Julien , il n'est presque pas fait mention de la ville de Paris dans l'histoire. Julien y fut proclamé Auguste en 360. Valentinien I & Gratien y firent aussi quelque séjour. Clovis la déclara , en 510 , la Capitale de ses conquêtes. Comme il habita * * Hors de la ville. le Palais des Termes & qu'il paroît que tous les Rois de la première race y ont demeuré , la plupart des Auteurs ne veulent pas qu'ils en eussent un dans la Cité. On trouvera sur ce Palais une dissertation assez détaillée à l'article de la rue de la Harpe ; je ne rapporterai ici que ce passage de Grégoire de Tours : » Childebert envoya une per-

» sonne de confiance à * Clotaire pour * Roi de Soissons.

» l'engager à venir le trouver , afin de

» résoudre ensemble s'ils feroient mou-

» rir leurs neveux , ou s'ils se con- Greg. Tur.
hist. lib. 3.
cap. 18.

» tenteroient seulement de les déclarer

» (1) *Roturiers* en leur coupant les che-
 » veux.... Clotaire ne tarda pas à se
 » rendre à Paris.... Ils firent courir
 » le bruit que le résultat de leur en-
 » trevue avoit été de faire procla-
 » mer Rois, les fils de Clodomir, &
 » envoyèrent les demander à Clotilde
 » (qui demouroit alors dans la (2) *Ville*)
 » pour les élever sur le Pavois. Cette

() *Incisa Casarie ut reliqua plebs habean-
 tur.* Avoir eu les cheveux coupés, étoit une
 marque de dégradation. Les Rois de la pre-
 mière race les portoient dans toute leur lon-
 gueur; la Noblesse un peu plus courts; le peu-
 ple avoit la tête rase. Au commencement de
 la troisième race, les longues chevelures dé-
 plurent si fort aux Ecclésiastiques qu'ils ex-
 communioient ceux qui laissoient croître leurs
 cheveux. Louis le Jeune fit couper les siens
 par le scrupule que lui en fit Pierre Lombard,
 Evêque de Paris; trait digne d'un Prince qui
 répudia Eleonor d'Aquitaine. *Thiers. Le Gendre.*

Un borgne ne pouvoit pas être Empereur.
 On fit crever un œil à Varronien, fils de Jo-
 vien, pour qu'il ne pût pas aspirer à l'Empire.
Tillemont.

(2) *Qua tunc in ipsa urbe morabatur.* Il y
 avoit donc dans la Cité un Palais où elle de-
 meuroit & faisoit élever les petits Princes.

„ bonne Reine transportée de joie ,
 „ fit venir les petits * Princes dans son
 „ appartement , & après avoir eu l'at-
 „ tention de les faire manger , Allez ,
 „ mes enfans , leur dit-elle en les em-
 „ brassant , allez trouver vos oncles ; si
 „ je puis vous voir sur le Thrône de
 „ votre pere , j'oublierai que j'ai perdu
 „ ce cher fils. . . . Clotaire après les
 „ avoir poignardé de sa propre main ,
 „ monta tranquillement à cheval pour
 „ retourner à Soissons ; Childeberr se
 „ retira dans le * Fauxbourg. »

* Le plus
 âgé n'avoit
 que dix ans.

Vers la fin de la seconde race , Paris
 toujours enfermé entre les deux bras
 de la riviere , n'étoit pas plus étendu
 que du temps de Cesar : la Cathé-
 drale au levant , le grand & le petit
 Châtelet au Nord & au midi , & le Pa-
 lais du Roi ou des Comtes au cou-
 chant , faisoient les quatre extrémités
 de son enceinte. *Lutece* , dit Cesar ,
située dans une Isle de la Seine , est la

* In Subur-
 banâ con. est
 f. r.

ville des Parisiens. Je passai l'hiver, dit Julien qui regnoit quatre cent ans après ce conquérant des Gaules, dans ma chere Lutece; elle occupe une petite Isle dans la Seine; on y entre par deux ponts. Paris, dit Abbon qui vivoit neuf cent ans après Cesar, tient à la terre ferme par deux ponts... A la tête de chacun de ces ponts il y a un Château en dehors de la Ville.*

* Le grand
& le petit
Châtelet.

Pour peu qu'on veuille joindre à ces autorités quelque réflexions sur la dévastation des Gaules par les Barbares; sur les guerres sanglantes que continua Clovis pour former son établissement; sur le partage de ses conquêtes après sa mort en quatre Royaumes qui rendirent Orléans & Soissons des Capitales; sur l'anéantissement du Commerce, & sur le mépris qu'avoient les François pour ceux qui demeuroient dans les villes & pour toute autre profession que celle des armes, on se

persuadera aisément que Paris sous la première race ne dut pas s'agrandir : sous la seconde , on le voit presque abandonné ; Pepin , Charlemagne , Louis le débonnaire , Charles le chauve & Louis le bégue n'y demeurèrent qu'en passant.

L'Empereur Julien paroît se rappeler avec plaisir le séjour qu'il avoit fait dans *sa chere Lutece* ; il s'étend en détails sur son climat , son terroir , ses vignes , & sur la maniere dont ses habitans élevoient des figuiers : est-il vrai semblable qu'après avoir dit qu'elle n'occupoit qu'une petite Isle , il n'eût pas ajouté que ses Fauxbourgs étoient considérables , si en effet ils l'avoient été ? Loin d'en parler , la façon dont il s'exprime désigne au contraire qu'elle n'en avoit point ; comme les Parisiens , dit-il , habitent une Isle , ils ne peuvent pas avoir d'autre eau que celle de la Seine. La re-

Julian. l'emp.
per. Mis.
pag.

marque que je fais sur ces mots , & qui par hazard a échappé à tous les Dissertateurs , me paroît d'autant plus décisive , que le Commissaire de la Marre qui d'ailleurs a traduit le passage en entier , semble avoir affecté de les oublier parce qu'ils ne s'accordoient pas avec ses idées. Son *Traité de la Police* est un des bons ouvrages que nous ayons dans notre langue , mais il faut être en garde quand il s'éloigne de son objet. Une enceinte de murailles dont il est parlé dans une Charte du tems des deux derniers Rois de la seconde race , lui fait placer vis-à-vis de la Cité , sur le bord de la Seine au Nord , une petite Ville qu'il *présume avoir été bâtie par les Romains*. * Après avoir marqué que cette enceinte commençoit près de Saint Gervais , & que formant un demi-cercle derriere la Greve & du côté de Saint Merri , elle alloit aboutir au

*Traité de
la Police ,
p. 67. T. I.*

* Voyez
son second
plan.

bord de la riviere au-delà du grand Châtelet : Gregoire de Tours, ajoute-t-il, rapporte très-exactement tous les bâtimens considérables & les fondations qui furent faites par nos Rois ; les incendies , les inondations & tous les autres événemens qui avoient été capables de faire changer de face à cette Capitale depuis le commencement de la Monarchie ; auroit-il oublié de parler de son accroissement & de sa nouvelle clôture ? Il n'y a pas d'apparence. Fredegair, Aimoin, Sigebert & plusieurs autres Historiens l'ont suivi de près sous la premiere & la seconde race ; ils l'ont imité dans son exactitude pour tout ce qui concerne Paris ; tous sont demeurés sur le fait de cette clôture dans le même silence : cela donne sans doute beaucoup de penchant à croire que c'est encore un ouvrage des Romains. Il me semble que l'on doit plutôt conclure de ce silence de tous les Historiens , que cette muraille

ne fut commencée que vers la fin du neuvième siècle ; le récit que je vais extraire du premier Livre du Poëme d'Abbon (1) ne permet pas d'en douter :

» Sigefroy furieux de ne pouvoir obtenir le passage par la Ville , vint brutalement (2) attaquer la grosse Tour du grand * Pont. Eudes Comte de Paris , Robert son frere , les Comtes Raguenaire & Sibange , l'Evêque Goslin , & Eble Abbé de S. Germain la défendirent jusqu'à la nuit avec tant de valeur que les Normans , malgré les brèches considérables qu'ils y avoient faites , furent obligés de se retirer avec perte de quatre à cinq cent hommes . . . Le lendemain ils revinrent avec la

* Le grand
Châtelier.

(1) Il étoit dans Paris pendant le siège par Sigefroi , en 886.

* (2) *Nempe ruunt omnes ratibus , turri properantes*
Quam feriunt fundis acriter , complentque sagittis.

» même fureur . . . l'attaque dura jus-
» qu'au soir . . . se voyant toujours re-
» poussés , ils prirent le parti de faire
» des fossés & de fortifier un camp avec
» des pierres & de la terre , dans le
» Bourg (1) de Saint Germain de l'Au-
» xerrois ».

Ce récit prouve que la muraille ,
ou l'enceinte en question , n'existoit
pas encore en 886 : Abbon en auroit
parlé : Sigefroy auroit été obligé d'y
donner d'abord l'assaut & de s'en ren-
dre maître , au lieu qu'on voit qu'il
arriva tout de suite & sans obstacle au
bord du fossé de la Tour du grand
Châtelet. Voici mes conjectures sur
cette muraille : D. Felibien , & tous
ceux qui se sont particulièrement ap-

(1) Ce quartier étoit encore appelé *Bourg*
sous le regne de Philippe Auguste , 300 ans
après ce siege , & le sçavant Ménage veut bien
nous apprendre à ce sujet que le *Bourg* est tou-
jours séparé de la Ville , au lieu que le *Faux-*
bourg y tient.

pliqués à notre histoire , prétendent que le terrain où est à présent la * *Ville*, étoit couvert d'une forêt : cette Tour octogone qui subsiste encore au coin du Cimetiere des Innocens , servoit , dit-on , pour faire sentinelle dans cette forêt contre les bandes de voleurs , & contre les Normands qui pouvoient s'y embusquer par troupes détachées , venir fondre dans le marché de la place de Greve , piller le port & emmener des esclaves : je crois que l'on fit cette muraille contre les incursions subites , & que les Juifs qui reparoissent en France à peu-près dans ces tems-là , obtinrent la permission de bâtir dans cette enceinte des maisons qui formerent ces vilaines rues S. Bon , de la Tacherie , du Pet-au-diable & autres adjacentes ; il est certain qu'ils y avoient une synagogue & des écoles au commencement de la troisième race. Ce ne fut que sous le regne de Louis le jeune que l'on commença de bâtir

* Le côté
de la ri-
viere au
Nord.

dans * Champeaux & aux environs de Ste Oportune qu'on appelloit auparavant l'*hermitage de Notre-Dame des Bois*, parce qu'il étoit à l'entrée de la forêt.

* Quartier
des Halles.

Entre les boulevards & la rivière, depuis le terrain où est à présent l'Ar-
cenal jusqu'au bout des Thuilleries, re-
présentons-nous donc les restes d'un
Bois marécageux ; de petits champs ,
des (1) *cultures* , des hayes , des fossés ,
& quatre ou cinq Bourgs plus ou
moins (2) éloignés les uns des autres ;

(1) Les rues Culture-Sainte Catherine & Culture Saint Gervais (on prononçoit *Coul-
tures*) s'appellent ainsi de ce mot qui signifioit
des endroits propres à être cultivés.

(2) Le Bourg Thiboust , les Bourgs l'Abbé
& Beau-bourg , & l'ancien & le nouveau Bourg
de Saint Germain de l'Auxerrois ; ils furent en
partie renfermés dans l'enceinte que fit faire
Philippe Auguste , & qui fut achevée en 1211.
Les rues de ces Bourgs en ont toujours con-
servé les noms. Le Commissaire de la Marre
convient qu'ils étoient séparés de Paris & de
ses Fauxbourgs par des prez , des marais , &
des terres labourées ; on peut juger par-là du
peu d'étendue des Fauxbourgs.

quelques rues bien boueuses autour
du grand Châtelet & de la Greve ;

* Le Pont
au Change.

* La Cité.

* Le petit
Pont,

un grand * Pont pour arriver dans
une petite * Isle qui n'étoit habitée que
par des Prêtres , quelques marchands ,
& des ouvriers ; un autre * Pont pour
en sortir du côté du midi , & au-delà
de ce Pont & du petit Châtelet , trois
ou quatre cent maisons éparfes çà & là
sur le bord de la riviere & dans les
vignes qui couvroient les environs de
la montagne de Ste. Genevieve : tel
étoit Paris sous nos premiers Rois de
la troisiéme race , & je crois que si
l'on veut réfléchir sur les mœurs de
ces tems-là , & sur les causes de ses
accroissemens dans la suite , on con-
viendra qu'il ne devoit pas être plus
grand ni plus considérable. Tous ces
différens Tribunaux que nous voyons
aujourd'hui , & dont les dépendances
sont si nombreuses , n'existoient point
encore ; le Roi , le Comte ou le Vi-

comte écoutoient les parties , jugeoient sommairement , ou bien ordonnoient le combat , (1) si le cas étoit trop embarrassant. Il n'y avoit point aussi de Colléges ; l'Evêque & les Chanoines entretenoient quelques écoles auprès de la Cathédrale pour ceux qui se destinoient à la Cléricature. Les nobles se piquoient d'ignorance & souvent ne sçavoient pas signer leur nom ; ils vivoient sur leurs terres , & s'ils étoient obligés de passer trois ou quatre jours dans la Ville , ils affectoient de paroître toujours bottés pour qu'on ne les prit pas pour des *vilains*. Dix hommes

(1) Si deux voisins sont en dispute pour les bornes de leurs possessions , qu'on leve un morceau de gazon dans l'endroit contesté ; que le Juge le porte dans le * malle , & que les deux Parties en le touchant de la pointe de leurs épées , prennent Dieu à témoin de la justice de leurs prétentions ; quelles combattent après , & que la victoire décide du bon droit. *Capit. de Dagobert. Baluze.*

* L'auditoire.

suffisoient pour la perception des impôts ; il n'y avoit que deux portes , & sous Louis le Gros , les droits de la porte du Nord ne rapportoient que douze (1) francs par an. Les arts les

* (1) La livre *numeraire* de France doit son institution à Charlemagne : ce fut lui qui dans une livre d'argent , fit tailler 20 pièces qu'on nomma sols , & dans un de ces sols 12 pièces qu'on nomma deniers ; en sorte que la livre d'alors , comme celle d'aujourd'hui , étoit composée de 240 deniers. Les sols & les deniers ont été d'argent fin jusqu'au règne de Philippe I pere de Louis le gros ; on y mêla un tiers de cuivre en 1103 ; moitié dix ans après ; les deux tiers sous Philippe le bel , & les trois quarts sous Philippe de Valois. Cet affoiblissement a été porté au point que 20 sols qui avant le règne de Philippe I , faisoient une livre réelle d'argent , n'en renferment pas aujourd'hui le tiers d'une once. On prétend que Charlemagne étoit aussi riche avec un million que Louis XV avec soixante six. Vingt-quatre livres de pain blanc coutoient un denier sous le règne de Charlemagne ; ce denier étoit d'argent fin & sans alliage ; on peut voir par la valeur qu'il auroit dans ce temps-ci , si le pain & les autres denrées étoient plus ou moins chères alors qu'après-

plus nécessaires ne se présentolent pas même à l'imagination, & l'on peut juger des divertissemens & des spectacles par la grossièreté des mœurs ; enfin rien dans Paris ne pouvoit engager l'étranger à y venir, l'homme industrieux à s'y établir, & les gens riches & oisifs à y demeurer. Philippe Auguste aimait les (1) lettres, accueillit & protégea les sçavans ; les écoles de Paris devinrent célèbres ; on y accourut des Provinces & des pays étrangers ; le quartier appelé depuis de l'*Université*, se peupla, & dans le treizième & quatorzième siècle fut couvert de Collèges & de Couvents. Philippe le Bel rendit le Parlement sédentaire ; il def-

sent. Douze livres du temps de Louis le gros, feroient, je crois, environ douze fois trente quatre livres de ce temps-ci

(1) Elles parurent naître sous le regne de Charlemagne ; les ravages des Normans les firent retomber dans l'oubli jusqu'au regne de Louis le jeune pere de Philippe Auguste.

fendit aussi le duel en matiere civile, & l'on put plaider sans être obligé de se battre. Je ne sçais si l'on entreprit plus hardiment des procès, mais il est certain que la chicanne qui s'introduisit en même tems en France par notre commerce avec la Cour de Rome sous Clément V, pullula merveilleusement, & que tout ce qui est de sa dépendance, grossit en moins d'un demi-siècle le nombre des habitans de Paris au moins d'un trentième. La Reine Anne de Bretagne, grande & Majestueuse en tout, voulut avoir une Cour; les femmes qui jusqu'alors naissoient dans un château, pour aller se marier & mourir dans un autre, vinrent à Paris, n'en voulurent plus sortir, & les hommes les suivirent. Les guerres de religion, sous Charles IX & Henri III, rendirent l'or & l'argent un peu plus commun par les profanations des Calvinistes qui pilloient les

Eglises & convertissoient en espèces les vases sacrés, les chasses & les statues des Saints. Les millions que la Cour d'Espagne prodigua dans Paris pour soutenir la Ligue, avoient aussi répandu l'aisance parmi un assez grand nombre de bourgeois, & l'on remarque que les rues Dauphine, Christine, & d'Anjou (1) que Henri IV fit ouvrir sur une partie du jardin des grands Augustins, & sur les ruines de l'hôtel des Abbés de S. Denis, furent bâties en moins d'un an. C'est le premier de nos Rois qui ait embelli Paris de places régulières & décorées des ornemens de l'architecture : après avoir fait achever le Pont neuf commencé sous Henri III & dont le travail avoit été interrompu pendant les guerres civiles, il fit bâtir la place Royale sur

(1) Ainsi nommées du Dauphin, du Duc d'Anjou, & de Madame Christine leur sœur.

l'emplacement de l'Hôtel des Tournelles, & la place Dauphine sur deux petites îles qu'on joignit ensemble & à celle du Palais dont elles avoient été jusqu'alors séparées par un canal de la rivière à l'endroit où est à présent la rue de Harlay. Sous la fin du ministère du Cardinal de Richelieu, il n'y eut plus qu'un Maître, & l'on vit les petits tyrans des Provinces qui s'étoient cantonnés si long-tems dans leurs Châteaux contre l'autorité Royale, venir briguer à la Cour le plus chétif logement, avec toute la bassesse du courtisan, & faire bâtir en même tems à la Ville avec tout le faste de l'homme superbe. Enfin Louis XIV regna, & bientôt Paris n'eût plus d'enceinte; ses portes furent changées en arcs de triomphe, & ses fossés comblés & plantés d'arbres, devinrent des promenades. Quand on considère ce Monarque, le bruit qu'il fit dans l'Univers,

vers, quarante ans de victoires, sa grandeur, sa magnificence, sa dignité dans les plaisirs, les ressources qu'il sçavoit tirer de ses dépenses même, son goût pour les Arts qu'augmentoient encore son avidité pour la gloire : quand on pense que ses divertissemens pendant la paix n'étoient pas seulement pour sa Cour, pour sa Capitale, pour ses peuples, mais des fêtes qu'il donnoit à l'Europe, il semble que Paris auroit dû s'embellir encore plus sous son regne.

*Enceinte de Paris commencée en 1190
sous le regne de Philippe Auguste.
& achevée en 1211.*

On voudra bien faire attention que je suis obligé de me servir du nom de Rues, de Couvens & de Maisons qui n'existoient pas, & que sous S. Louis, petit fils de Philippe Auguste,

Tome I.

B

un tiers au moins du terrain qui fut renfermé dans cette enceinte , étoit encore vague , ou en marais & cultures. Du côté de la rivière au Nord , elle passoit près du * Louvre , le laissoit en dehors , traversoit les rues Saint Honoré & des deux Ecus , l'emplacement de l'Hôtel de Soissons , les rues Coquilliere , Montmartre , Montorgueil , le terrain où est à présent la Comédie Italienne , les rues Françoise , S. Denis , Bourgl'abbé , S. Martin : continuoit le long de la rue Grenier S. Lazare , traversoit la rue Beaubourg , la rue S. Avoye à l'endroit où est l'Hôtel de Mesmes , & passant sur le terrain où sont les Blancs-manteaux , & ensuite entre les rues des Franks-Bourgeois & des Rosiers , alloit aboutir au bord de la rivière à travers les bâtimens de la Maison Professe des Jésuites & le Couvent de l'*Ave-Maria* , où l'on voit encore des

* Il étoit
moins étendu
de moitié
qu'aujourd'hui.

restes de ces murailles. Elles avoient huit principales portes ; la première près du Louvre au bord de la rivière ; la seconde à l'endroit où sont à présent les Prêtres de l'Oratoire ; la troisième vis-à-vis de S. Eustache entre la rue Platrière & la rue du Jour ; la quatrième rue S. Denis , appelée la porte aux Peintres , à l'endroit où est un cul-de sac qui en a retenu le nom ; la cinquième rue S. Martin , au coin de la rue Grenier S. Lazare ; la sixième appelée la porte * Barbette , entre le Couvent des Blancs - manteaux , & la rue des Francs-Bourgeois ; la septième près de la Maison Professe des Jésuites ; & la huitième au bord de la rivière , entre le Port S. Paul , & le Pont-Marie.

* Du nom d'une famille de Paris.

Du côté de la rivière au Midi , l'autre moitié de cette enceinte qui commençoit à la Porte Saint Bernard , est tracée par les rues des fossés Saint Ber-

* Abba-
tues en
1684.

nard , des fossés Saint Victor , des fossés Saint Michel ou rue Ste. Hyacinthe , des fossés M. le Prince , des fossés Saint Germain , ou rue de la Comédie Françoise , & des fossés de Nesle , à présent rue Mazarine. Il y avoit sept Portes dans ce circuit ; la porte S. Bernard ou de la Tournelle ; les portes * S. Victor , S. Marcel & S. Jacques ; la porte Gibard , d'Enfer ou de S. Michel au haut de la rue de la Harpe , à l'endroit où est la fontaine ; la porte S. Germain ou (1) de Buci au haut de la rue S. André des Arcs , vis-à-vis de la rue Contrescarpe , & la porte de Nesle où est à présent le Collège des quatre Nations. Il y eut encore une porte dans la rue des Cordeliers où commence la rue du Paon ; & lorsque la rue Dauphine fût bâtie ,

(1) Ainsi nommée de Simon de Buci , le premier qui ait porté le titre de premier Président , mort en 1369.

on y en fit une * vis-à-vis de l'autre bout de la rue Contrescarpe , & qu'on appella la porte Dauphine.

* Abb. tues l'une & l'autre en 1672.

On ne commença de paver les rues de Paris qu'en 1184, sous le regne de Philippe Auguste. Un Financier (Gerard de Poissi) mérita que l'Histoire transfît son nom à la posterité ; il voulut genereusement contribuer à cette dépense , & donna onze mille marcs d'argent. Le marc d'argent, sous Philippe Auguste , étoit de trois cent deniers ; il est aujourd'hui d'onze mille neuf cent cinquante-deux deniers.

*Enceinte commencée sous Charles V
en 1367, & achevée sous
Charles VI en 1383.*

Du côté du Midi, Charles V ne changea rien à l'enceinte de Philippe Auguste ; il fit seulement creuser des fossés autour des murailles ; elles étoient

flanquées de tours de distance en distance , & ne furent abbatues qu'en 1646. J'ai dit que du côté du Nord , elles aboutissoient entre le Port S. Paul & le Pont-Marie , vis-à-vis de la rue de l'Etoile ; il les fit reculer jusqu'à l'endroit où est l'Arsenal , & les Portes S. Antoine , S. Martin & S. Denis , furent placées où nous les voyons. Depuis la Porte S. Denis , ces murs continuoient le long de la rue de Bourbon , traversoient les rues du petit Carreau & Montmartre , la Place des Victoires , l'Hôtel de Toulouse , le Jardin du Palais Royal , la rue S. Honoré près des Quinze-vingts , & alloient finir au bord de la riviere , au bout de la rue S. Nicaise. Aux quatre extrémités de cette enceinte , comme à celle de Philippe-Auguste , il y avoit quatre grosses tours ; la tour *du Bois* près du Louvre ; la tour *de Nesle* où est le College des Quatre Nations ; la tour

de la Tournelle dont une partie subsiste encore près de la Porte S. Bernard ; & la tour de Billi près des Célestins. Elles défendoient des deux côtés de la rivière , l'entrée & la sortie de Paris , par de grosses chaînes attachées d'une tour à l'autre , & qui traversoient la Seine , portées sur des bateaux placés de distance en distance. L'approche de l'Isle S. Louis étoit défendue par un Fort ; on ne commença qu'en 1614 à y bâtir des maisons , & à la joindre à une autre Isle appelée la petite Isle aux Vaches , dont elle avoit été jusqu'alors séparée par un canal de la rivière à l'endroit où est aujourd'hui l'Eglise S. Louis. Les Ponts * Marie & de la Tournelle ne furent achevés qu'en 1635.

* On l'appelle aussi l'Isle Notre-Dame.

* Ainsi nommé de Marie l'Entrepreneur.

Les rues des petits-Champs & des Bonsensans aboutissoient encore , en 1630 , aux murailles de la Ville , qui passaient , comme je l'ai mar-

qué , sur le terrain où est à présent la Place des Victoires : ce quartier étoit même si retiré qu'on y voloit en plein jour , & qu'on l'appelloit le quartier *vide gousset*. Les bâtimens du Palais Royal que le Cardinal de Richelieu fit commencer en 1629 , occasionnerent une nouvelle enceinte , la Porte S. Honoré qui étoit où sont à présent les Boucheries & le Marché des Quinze-vingts , fut reculée , en 1631 , jusqu'à l'endroit où nous l'avons vûe ; & depuis cette porte jusqu'à la porte S. Denis , les nouveaux remparts qu'on fit élever , & que Louis XIV fit (1) abattre , formoient le circuit que nous trace le Boulevard. Ce nouveau côté de la Ville fut bien-tôt couvert des rues de Cleri , du Mail , Saint Augustin , Sainte Anne , des rues Neuves

(1) Il pensa que la Capitale d'un grand Roi & d'un grand Royaume , n'en doit point avoir.

S. Eustache & des petits Champs , & autres adjacentes ; il y avoit cependant encore des * Moulins sur la butte S. Roch en 1670.

* La rue des Moulins en a retenu le nom.

Voilà une idée des differens accroissemens de Paris ; je vais à présent parcourir cette Capitale ; je dis parcourir , car mon dessein en composant ces *Essais* , n'a pas été d'en donner une description générale , suivie & détaillée ; je ne parlerai que des quartiers & des rues où il s'est passé quelque fait singulier , interessant & propre à faire connoître quelles ont été , en differens temps , les mœurs & coutumes de la nation.

RUE S. ANDRÉ DES * ARCS.

* Ainsi nommée , parcequ'on y vendoit des arcs & des fleches.

Pendant les guerres civiles sous le regne de Charles VI, la nuit du 28 au 29 Mai 1418 , Perrinet le Clerc fils

Bv

d'un Quartenier de la Ville , prit sous le chevet du lit de son pere , les clefs de la porte de Buci , & l'ouvrit aux troupes du Duc de Bourgogne. Ces troupes auxquelles se joignit la plus vile populace , pillerent , tuerent ou emprisonnerent tous ceux qui étoient opposés à la faction de ce Prince , & qu'on appelloit *Armagnacs*. Le 12 de Juin le carnage recommença avec encore plus de fureur ; la populace courut aux Prisons , se les fit ouvrir ; les plus notables Bourgeois , deux Archevêques , six Evêques , plusieurs Présidens , Conseillers , & Maîtres des Requêtes furent assommés , ou précipités du haut des tours de la Conciergerie & du grand Châtelet ; on les recevoit en bas sur la pointe des piques & des épées ; les environs du Palais regorgeoient de sang ; les corps du Connétable Bernard d'Armagnac , & du Chancelier Henri de Marle , après

avoir été traînés dans les rues , furent jettés à la voirie. Les Bouchers érigèrent ensuite à Perrinet le Clerc , à la Place S. Michel , une statue dont le tronc subsiste encore , & sert de borne à la maison qui fait le coin de la rue S. André des Arcs & de la rue de la vieille Bouclerie.

Malgré la tradition & le sentiment de la plupart des Historiens , Moreau *Hist. de l'Acad. des Inscip. T. 3.* de Mautour prétend que cette borne avec une tête d'homme , n'est que le pur effet du caprice d'un ouvrier , & qu'il n'y a jamais eu de Statue de Perrinet le Clerc ; il en paroît si persuadé qu'il a négligé d'appuyer son opinion sur des preuves & de bonnes raisons. Germain Brice , qui d'ailleurs rapporte très-mal le trait historique , dit que l'on trouva il y a quelques années dans la cave d'une maison voisine , des fragments de cette Statue. Il y a toute apparence qu'on la mutila dès que Charles VII

fut le Maître de Paris , & que par déri-
sion on l'a mit à servir de borne. Il
est aisé de voir combien elle est diffé-
rente des autres bornes par sa longueur
& sa grosseur.

RUE S. ANTOINE.

Les lices que fit faire Henri II
pour le Tournoi où il fut blessé ,
alloient depuis le Palais des Tournelles
jusqu'à la Bastille. Après sa mort ,
Catherine de Médicis regarda ce Pa-
lais comme funeste , n'y voulut plus
demeurer , & engagea même Charles
IX à le faire abattre. Il ne fut cepen-
dant entièrement démoli , que sous le
regne de Henri IV qui fit commencer
la Place Royale sur son emplacement.
Ce n'avoit été d'abord qu'un simple
Hôtel appartenant en 1390 au Chan-
celier d'Orgemont. Léon de Lusignan
Roi d'Armenie y demouroit & y

mourut en 1393. Le Duc de Betfort Régent pendant la minorité de Henri VI prétendu Roi de France , s'y logea vers 1422 , l'agrandit , & l'embellit au point que Charles VII & ses Successeurs en préférèrent le séjour à celui de l'Hôtel S. Paul qui étoit vis-à-vis. Son enceinte * avec le parc * Enceinte du Palais des Tournelles. & les jardins , s'étendoit depuis la rue des Egouts jusqu'à la porte Saint Antoine , & renfermoit tout ce terrein , où l'on a bâti depuis les rues des Tournelles , Jean Beausire , des Minimes , du Foin , Saint Gilles , Saint Pierre , des douze Portes , & le commencement de la rue Saint Louis , jusqu'à la rue Saint Anastase.

C'est à l'entrée de la rue des Tournelles où aboutissoit alors un des côtés du Parc , vis-à-vis de la Bastille , que Quelus , Maugiron & Livarot , se battirent en duel à cinq heures du matin , le 27 Avril 1578 , contre d'En-

tragûes, Riberac & Schomberg. Maugiron & Schomberg qui n'avoient que dix-huit ans, furent tués roides ; Riberac mourut le lendemain ; Livarot d'un coup sur la tête, resta six semaines au lit ; d'Entragues ne fut que légèrement blessé ; Quelus de dix-neuf coups qu'il avoit reçus, languit trente-trois jours, & mourut entre les bras du Roi, le 29 Mai, à l'Hôtel de Boissi, dans une chambre qu'on peut dire avoir été sanctifiée depuis, servant à présent de Chœur aux filles de la Visitation de Sainte Marie.

Mémoires sur les Ducs de Guise, p. 94.
 Quelus, dit Brantome, se plaignoit fort de ce que d'Entragues avoit la dague plus que lui qui n'avoit que la seule épée ; aussi en tachant de parer & de détourner les coups que d'Entragues lui portoit, il avoit la main toute découpée de playes ; & lorsqu'ils commencerent à se battre, Quelus lui dit, tu as une dague, & moi je n'en ai point ; à quoi

répliqua d'Entragues, tu as donc fait une grande sottise de l'avoir oubliée au logis ; ici sommes-nous pas pour nous battre, & non pour pointiller des armes ? Il y en a aucuns qui dirent que c'étoit quelque respect de supercherie d'avoir eu l'avantage de la dague, si l'on étoit convenu de n'en point porter, mais la seule épée. Il y a à disputer là dessus ; d'Entragues disoit qu'il n'en avoit pas été parlé ; d'autres disent que par gentillesse Chevaleresque, il devoit quitter la dague : c'est à sçavoir s'il le devoit. Cela ne seroit pas douteux aujourd'hui, & cela n'auroit jamais dû l'être.

Quand on apprit à Paris la mort des Guises tués à Blois, le 27 Décembre 1588, par l'ordre de Henri III, le peuple que les prédications des Moines avoient rendu furieux, courut à Saint Paul & détruisit les tombeaux que ce Prince avoit fait élever à Quelus, à Maugiron & à Saint Mégrin,

disant qu'il n'appartenoit pas à ces mé-
chans, morts en reniant Dieu, & mignons
du Tyran, d'avoir si beaux Monumens
dans l'Eglise. On voyoit sur ces tom-
beaux qui étoient de marbre noir, &
chargés d'Epitaphes aux quatre faces,
les Statues très-ressemblantes de ces
trois Favoris. Voici quelques-unes de
ces Epitaphes que j'ai copiées d'un
Livre imprimé en 1587.

*Jacobi de Levi Clariss. familiæ & summa
virtutis adol.*

E P I T A.

Quid marmor, aras & artes suspicis ? Dignus
fuit hoc honore,

Quæstus, ingenio præstans, moribus facilis,
aspectu,

Gratus : cui artes erant, virtutem colere,
Deo, Patriæ,

Et Principi servire : non injuriam, sed
mortem patienter

Tulit : grati animi est hoc monumentum.

Obiit 4. Kal. Junii anno 1578. æta. 24.

Pauli de Caussade. Coml. Samegrini.

E P I T A.

Nil virtus , nil genus , nil opes , nil vires
possunt.

His omnibus , & favore pollens jacet : vic-
tus fraude ,

(1) Et multorum viribus : incautum vis
obruit , quem

Nec publicus inimicus domuit , nec privatus
terruit.

Abi viator : tace , & pro mortuo ora.

Obiit 11 Kal. Augu. anno. 1578. æta. suæ 24.

*Franc. Maugeronis Clariss. & geneross.
adol.*

E P I T A.

Maugeronis in hoc sunt ossa reposta Sepulcro ;
Cui virtus annos contigit ante suos ;

(1) *Saint Maigrin* , dit l'Etoile , passoit pour
être le mignon de la Duchesse de Guise. Le Duc
de Mayenne , beau-frere de cette Princesse , à
la tête de vingt ou trente hommes , le fit as-
sassinier dans la rue S. Honoré , à onze heures
du soir le 21 Juillet 1578.

Octo namque decem natus, non pluribus annis
 Alter erat Cocles, Hannibal alter erat.
 Testis erit tantæ juvenili Ifforia capta
 Virtuti, testis perditus huic oculus.
 Obiit anno 1578. quinta Kal. Maii. æta. 18.

E P I T A P H E.

La Déesse Cyprine avoit concû des Cieux,
 En ce siècle dernier, un enfant dont la vue
 De flammes & d'éclairs étoit si bien pourvue,
 Qu'Amour son fils aîné en devint envieux.

Chagrin contre son frere, & jaloux de ses yeux,

* A l'âge de 16 ans, il avoit perdu un œil d'une blessure au siège d'Issoire.
 Le gauche lui creva *, mais sa main fut decuë,
 Car l'autre qui étoit d'une lumière aiguë
 Blessoit plus que devant les hommes & les Dieux.
 Il vient en soupirant s'en plaindre à sa
 mere ;

Sa mere s'en mocqua ; lui tout plein de
 colere

La Parque supplia de lui donner confort.

La Parque comme amour en devint amou-
 reuse ;

Ainsi Maugiron gist sous cette tombe om-
 breuse ,

Et vaincu par l'Amour & vaincu par la mort.

Si l'on est surpris de rencontrer les Parques, l'Amour & Venus dans une Eglise, on ne l'est gueres moins en lisant que ces Messieurs furent honorés (1) d'oraisons funebres prononcées en grand appareil par un Prélat, Arnaud de Sorbin, Evêque de Nevers. Je finis cet article par un trait qui marque bien la futeur des duels de ce tems-là : Quelus & Bussi, ayant eu querelle ensemble, se donnerent rendez-vous pour se battre, & leurs peres devoient leur servir de seconds ; le Roi les accommoda & empêcha ce combat.

RUE DE L'ARBRE SEC*.

* Ainsi nommée d'une vieille enseigne, l'Arbre Sec.

En 1505, il y eut dans cette rue une espee de sedition à l'occasion d'une marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer qu'on ne lui eût mon-

(1) Imprimées chez Chaudieres, rue S. Jacques, à l'image de l'homme sauvage.

*Lauriere
gloss. Fran.
au mot E-
nechens
Testam.*

*Presid. Li-
cet. Du-
moulin.*

*Fleuret.
Traité de
l'abus. p.
171. T. I.*

*Arrêts du
1 Mars
1401 & 19
Mars 1409.*

tré, ou à l'Evêque, le testament qu'elle avoit fait. Les Evêques prétendoient être en droit de se faire représenter les testamens ; ils défendoient de donner la sépulture à ceux qui mouroient *ab intestat*, ou qui n'avoient pas fait un legs à l'église, & les parens étoient obligés d'aller à l'Official qui commettoit un Prêtre ou quelque autre personne Ecclesiastique pour réparer la faute du défunt, & faire ce legs en son nom. En 1533, pendant que la peste ravageoit Paris, & que l'on n'avoit gueres le temps de songer à l'enterrement, les corps d'une infinité de personnes resterent plusieurs jours sans sépulture, & achevoient d'infecter l'air : N. des Ursins Vicaire général dans l'absence de l'Evêque, voulut bien se relâcher & permettre qu'on les enterrât *sans tirer à conséquence* Quelques Curés s'opposoient même à la profession de

ceux qui vouloient se faire Moines ,
jusqu'à ce qu'ils n'eussent payé les droits
de sépulture , disant que puisqu'ils
nouvoient au monde par la profession
Religieuse , il étoit juste qu'ils s'acqui-
tassent de ce qu'ils auroient dû si on les
avoit enterrés.

* On lit dans le Journal sous les
regnes de Charles VI & de Char-
les VII , année 1440 , que pendant
quatre mois , dans le Cimetiere des In-
nocens , on n'enterra ni petits ni grands ,
& qu'on n'y fit recommandation pour
personne , parce que maître Denis des
Moulins , Evêque de Paris , en vouloit
avoir trop grande somme d'argent. On pu-
blioit au prône , & l'on affichoit à la
porte de la Paroisse l'excommunication
contre le mort que sa famille avoit en-
terré dans un champ , ne pouvant ou
ne voulant pas payer la somme exorbi-
tante que l'Eglise demandoit pour le

Ibidem.
année 1448.

laisser pourir en terre benire. Enfin par Arrêt du 13 Juin 1552, le Parlement reprima ce scandale ; quelques Evêques prétendirent que c'étoit toucher à l'encensoir ; leurs ordonnances furent flétries , & les contrevenans à l'Arrêt furent poursuivis avec tant de vigueur , que peu à peu ces vexations cessèrent , ou que dumoins on les exerça d'une façon plus honnête.

L' A R S E N A L.

L'Hôtel de Ville avoit derriere les Celestins un Arsenal qu'on appelloit *les granges de l'artillerie de la ville.* François I voulant faire fondre du canon, les fit demander aux Prevôt des Marchands & Echevins qui ne les prêtèrent que de très mauvaise grace , prévoyant aparemment ce qui arriveroit : ces granges devinrent Maison Royale.

Le feu y prit en 1562. Les nouveaux bâtimens que fit faire Charles IX, furent considérablement augmentés par Henri III & Henri IV.

L'Auteur des *Melanges d'Histoire & de Littérature*, dit qu'il a vu deux traités faits par Louis XIII, avec *Villedo*, l'un du 29 Janvier 1636, & l'autre du 3 Octobre 1637, pour la construction d'un canal autour de Paris, depuis le bastion de l'Arsenal jusqu'à la porte de la Conférence. Il ajoute qu'après beaucoup de dépense, cet ouvrage fut interrompu par M. de Bullion Surintendant des Finances, contraire à cette entreprise, parce qu'elle étoit protégée par le Pere Joseph le Clerc Capucin, si connu sous le Ministère du Cardinal de Richelieu. Il seroit singulier qu'un Surintendant des Finances par pique contre un Capucin, eût interrompu un ouvrage qui avoit coûté considérable-

ment, & qu'on avoit imaginé comme le seul moyen de remédier aux inondations de la Seine.

* Ainsi
nommée
d'Aubri le
Boucher
Bourgeois
de Paris.

RUE AUBRI LE BOUCHER *.

Rochette.

En 1309, un homme qu'on menoit au suplice, fut délivré dans cette rue par le Cardinal de Saint Eusebe. Les Cardinaux ont prétendu pendant long-tems qu'ils avoient le privilége (comme autrefois les Vestales à Rome) de donner la vie à un criminel, en affirmant qu'ils ne s'étoient rencontrés que par hazard sur son passage.

QUAY DES AUGUSTINS.

C'étoit un terrain planté de saules, ordinairement inondé l'hyver, & qui servoit l'été de promenade. Philippe le Bel par lettres du 9 Juin 1312, ordonna au Prevôt des Marchands de le faire revêtir de pierres de taille, & l'on voit par d'autres lettres du 23 Mai de

de l
fa n
qu'il
Au
l'ang
la ru
bâti
à un
tamp
peint
tapi
gnées
d'ing
dans
Dieu
confac
Sauva
long re
de cell
placé e
dire ap
cabinet
tampes
Auber
Ta

de l'année suivante, qu'il lui reproche sa négligence à exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés.

Au bout de la rue Gillecœur, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue de Hurepoix, François I fit bâtir un petit Palais qui communiquoit à un Hôtel qu'avoit la Duchesse d'Etampes dans la rue de l'Hirondelle. Les peintures à fresque, les tableaux, les tapisseries, les * Salamandres accompagnées d'emblèmes, & de tendres & d'ingénieuses devises, tout annonçoit dans ce petit Palais & cet Hôtel, le Dieu & les plaisirs auxquels ils étoient consacrés. *De toutes ces devises, dit Sauval, qu'on voyoit il n'y a pas encore long temps, je n'ai pu me ressouvenir que de celle-ci ; c'étoit un cœur enflammé, placé entre un alpha & un omega, pour dire aparemment, il brulera toujours.* Le cabinet des bains de la Duchesse d'Etampes sert à présent d'écurie à une Auberge qui a retenu le nom de la

* C'étoit le corps de la devise de François I.

Salamandre ; un Chapelier fait sa cuisine dans la chambre du lever de François I, & la femme d'un Libraire étoit en couche dans son petit salon des délices , lorsque j'allai pour examiner les restes de ce Palais.

Us étoient
Capitaines de
la Garde
Ecossoise.

J'ai lu dans un Auteur anonyme que ce Prince , le jour des Rois 1521 , s'amusant à attaquer à coups de pelottes de neige , avec sa bande , un logis que le Comte de S. Pol deffendoit avec la sienne , fut dangereusement blessé à la tête d'un tison que Montgomeri , par mégarde , avoit jeté d'une fenêtre. Il n'est point étonnant de voir deux scelerats dans une famille ; mais il est bien singulier qu'un pere * & un fils , fideles sujets & remplis d'honneur & de probité , soient destinés par la fatalité la plus affreuse , l'un à blesser & l'autre à tuer son Roi. Etienne Pasquier dans ses Lettres , tome 2. page 77 , en racontant cet accident , dit qu'il arriva à Blois.

Au bout de ce Quay , près des grands Augustins , étoit l'Hôtel d'Hercule , ainsi nommé des travaux d'Hercule qu'on y avoit peints. Louis XII le donna au Chancelier Duprat. Antoine Duprat son petit fils , Seigneur de Nantoùillet , Prevôt de Paris , se vantoit d'être l'homme de l'Europe qui avoit les plus puissans ennemis : j'ai nargué , disoit-il , la Reine Elizabeth à Londres ; je parle tous les jours fort mal des maîtresses * du Duc d'An- * HENRI III
jou , & du Roi * de Navarre , & j'ai eu * HENRI IV.
le plaisir de manquer de parole au Duc de Guise à l'occasion d'une terre. Le Duc d'Anjou , le Roi de Navarre & le Duc de Guise lui manderent un jour qu'ils iroient souper chez lui , (à cet Hôtel d'Hercule) & y furent , malgré tous les pretextes qu'il pût alleguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper , leur suite pillà , ou jetta par les fenêtres son ar-

gent, sa vaisselle & ses meubles. » Le
 » lendemain, dit l'Étoile, le premier
 » Président fut trouver le Roi (Charles
 » IX) & lui dit que tout Paris étoit
 » ému pour le vol de la nuit passée,
 » & que l'on disoit que sa Majesté y
 » étoit en personne & l'avoit fait pour
 » rire ; à quoi le Roi ayant répondu
 » que ceux qui le disoient avoient men-
 » ti, le premier Président répliqua :
 » J'en ferai donc informer, Sire : non,
 » non, répondit le Roi, ne vous en
 » mettez en peine ; dites seulement à
 » Nantoüillet qu'il aura affaire à trop
 » forte partie, s'il en veut demander
 » raison. »

Quelque temps après Mademoiselle
 de Rieux, favorite du Duc d'Anjou,
 belle comme les amours, vive & fiere
 comme une Bretonne, passant * à che-
 val sur le Quay de l'Ecole, & voyant
 venir Nantoüillet à pied, suivi de ses
 gardes, un jour de cérémonie, part

*Mémoires
 pour servir
 à l'histoire,
 ann. 1573.*

* C'est ainsi
 qu'alloient
 alors les fil-
 les d'hon-
 neur de la
 Reine.

comme un éclair , le renverse & le fait fouler aux pieds de son cheval.
« C'est-elle , dit Brantome , qui tua
« virilement de sa propre main *Anti-*
« *notti* Florentin , qu'elle avoit épousé
« par amourette , & qu'elle surprit
« couché avec une autre. »

RUE DES PETITS AUGUSTINS.

L'Abbaye de S. Germain des-Prez , proche & hors des murs de Paris , ressembloit à une Citadelle ; ses murailles étoient flanquées de tours & environnées de fossez ; un canal large de treize à quatorze toises , qui commençoit à la riviere , & qu'on appelloit *la petite seine* , couloit le long du terrain où est à présent la rue des petits Augustins , & alloit tomber dans (1) ces

(1) On les combla en 1640 , & l'on batit sur le terrain qu'ils occupoient , un côté des rues S. Benoît , Ste Marguerite , & du Colombier ; l'autre côté de cette dernière rue avoit été bati , vers l'année 1543 , avec la rue Desmarais.

fossez. La prairie que ce canal partageoit en deux , fut nommée *le grand & le petit pré aux Clercs* , parce que les Ecoliers qu'on apelloit autrefois *Clercs* , alloient s'y promener les jours de fête. *Le petit pré* étoit le plus proche de la Ville.

Une partie de l'armée de Henri IV, étoit campée dans le *grand pré aux Clercs* , lorsqu'il assiégea Paris en 1589. » Le Mercredi premier jour de Novem- » bre , à la faveur d'un brouillard qui » se leva comme par miracle , après » la priere faite dans le *pré aux Clercs* , » le Roi surprit les fauxbourgs S. Jacques , (1) & S. Germain... & sur les » sept heures du matin il se fit faire » au fauxbourg S. Jacques , dans la » salle du petit Bourbon * , un lit de

*Mémoires
pour servir
à l'Histoire,
ann. 1589.*

* A présent
le Val de
Grace.

(1) On avoit élevé quelques fortifications , & fait des retranchemens autour de ces fauxbourgs qui n'étoient pas à beaucoup près aussi étendus qu'ils le sont aujourd'hui.

» paille fraîche sur laquelle il reposa
 » environ trois heures.... Ce même
 » jour ayant envie de voir Paris à dé-
 » couvert, il monta au haut du clocher
 » de S. Germain des Prez où le con-
 » duisit un Moine avec lequel il se trou-
 » va seul. En étant descendu, il dit au
 » Maréchal de Biron, une appréhen-
 » sion m'a saisie étant avec un Moine,
 » & me souvenant du couteau de frere
 » Clément... Le Vendredi trois de
 » Novembre, n'ayant pas reçu l'artil-
 » lerie nécessaire pour battre la Ville,
 » il sortit des Fauxbourgs & demeu-
 » ra en bataille depuis sept heures du
 » matin jusqu'à onze, pour attirer le
 » Duc de Mayenne hors des portes;
 » mais personne ne sortit.

Suplem.
 p. 6. l. 1.

On ne commença de bâtir dans le
 grand pré aux Clercs que sous Louis
 XIII, & les rues des petits Augustins,
 Jacob, de l'Université, de Verneuil, de
 Bourbon & de * Saint Pere, n'étoient

* Et non
 pas des SS.
 Peres.

pas encore achevées au commencement du regne de Louis XIV.

La Reine Marguerite , premiere femme de Henri IV , avoit fait venir des * Petits Augustins déchauffés , auxquels elle donna une maison , six arpens de terrain & six mille livres de rente perpétuelle , à condition qu'ils chantoient des Cantiques & les louanges de Dieu , *sur des airs qui seroient faits par son ordre.* Ces Peres assurément n'aimoient pas la musique ; ils s'obstinèrent à ne vouloir que psalmodier ; elle les chassa , & mit à leur place des Augustins chauffés , qui se sont assez bien arrondis depuis , & qui ont donné le nom à la rue.

RUE S. AVOYE.

L'Hôtel de Mesmes étoit l'Hôtel d'Anne de Montmorenci , Connétable de France. Il y mourut avec toute la

dignité d'un héros Chrétien , le 12 Novembre 1567 , deux jours après la Bataille de S. Denis , des blessures qu'il y avoit reçues. Ce respectable Vieillard , âgé de soixante & quatorze ans , couvert de sang , son épée rompue , donna un si furieux coup du pomeau dans le visage de Robert Stuart qui lui disoit de se rendre , qu'il lui cassa deux dents & le ren-
Mémoires de Castellan. l. 6.
versa de cheval : dans l'instant un des Soldats de Stuard lui tira dans les reins un coup de pistolet chargé de
Brantôme.
trois balles. Il avoit servi sous cinq Rois , s'étoit trouvé à près de deux cent combats , à huit batailles rangées , & avoit été employé à dix Traités de Paix. Je remarque que dans ces temps malheureux , les Princes & les principaux Chefs Catholiques & Protestans , sont tous morts funestement , ou d'une façon singulière. Henri II d'un éclat de lance dans l'œil ; Charles IX vo-

missant son sang ; Henri III & Henri IV , assassinés ; Antoine de Bourbon Roi de Navarre , de sa blessure au siège de Rouen , & pour n'avoir pas été assez le maître de sa passion pour Mademoiselle du Rouet ; François Comte d'Enghien d'un coffre qui lui tomba sur la tête en se divertissant avec ses Favoris au Château de la Roche-Guyon ; Henri de Bourbon , Marquis de Beaupreau , d'une chute de cheval à la chasse ; Louis I Prince de Condé , assassiné par Montesquiou après la bataille de Jarnac ; Henri I Prince de Condé , empoisonné à S. Jean d'Angeli ; le Maréchal de S. André tué de sang froid par Bobigni après la bataille de Dreux ; François de Cleves tué par accident à la même bataille par son meilleur ami ; François de Guise assassiné par Jean Poltror de Meré au siège d'Orleans ; Henri de Guise & le Cardinal de Guise ,

enfin punis & tués à Blois ; le Cardinal de Lorraine empoisonné à Avignon par un Moine , & le Cardinal de Chatillon à Hampton par son Valet-de-Chambre ; l'Amiral de Coligni massacré la nuit de la S. Bartheleml ; l'Amiral André de Villars Brancas , prisonnier des Espagnols , poignardé par l'ordre de Contreras leur Commissaire Général. Des cinq freres Joyeuse , Anne & Claude furent tués indignement par les Capitaines Bordeaux & De'centiers à la bataille de Coutras ; Georges fut trouvé mort d'apoplexie dans son lit la veille de ses Nôces ; Antoine Scipion se noya dans la riviere du Tarn après le combat de Villemur ; & Henri , Pair & Maréchal de France , mourut Capucin.

RUE BARBETTE. *

Isabeau de Baviere femme de Charles VI, avoit acheté l'Hôtel Barbette ;

* Ainsi
nommée
d'Etienne
Barbette,
Prevôt de
Paris sous
Philippe le
Bel.

* Nom
qu'on don-
noit aux pe-
tits Hôtels
qu'avoient
les Princes
aux portes
de Paris.

c'étoit son *petit séjour* ; * elle s'y re-
tiroit ordinairement pendant les accès
de la maladie de ce Prince. L'Abbé
de Choisi rapporte d'après un ancien
manuscrit , que comme il étoit quelque
fois furieux & qu'il frappoit à droit &
à gauche sans distinction , & qu'il y
avoit à craindre que la nuit il ne blef-
sât la Reine , on lui amenoit tous les
soirs la fille d'un Marchand de Che-
vaux , qui étoit fort belle , qui fut
bien récompensée , qu'on appelloit com-
munément & publiquement la *petite*
Reine , & dont il eut une fille (Mar-
guerite de Valois) à qui l'on donna
en dot , en la mariant au Sire d'Har-
pedanne , la Terre de Belleville en Poitou.

J'ai lû dans une vieille Chronique
que pour l'engager à changer de linge
& à se coucher entre deux draps , ce
qu'il n'avoit pas voulu faire pendant
près de cinq mois , on imagina de
lui présenter cette belle fille qui s'ap-

pelloit
moye
qu'on
soit e
bre
mens
qui
desh
il e
ster.
Prin
d'un
&
for
ple
dè
l'in
ra
de
fa
qu
m
le

pelloit *Odette de Champdivers*. Ce moyen étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la suite : on faisoit entrer brusquement dans sa chambre dix ou douze hommes bizarrement vêtus, & barbouillés de noir, qui le prenoient sans lui rien dire le déshabilloient & le mettoient au lit ; il en avoit peur & n'osoit leur résister. On ne sçauroit lire la vie de ce Prince, sans être attendri : Il étoit d'une figure majestueuse, d'une force & d'une adresse étonnante à toutes sortes d'exercices, libéral, affable & plein d'humanité. Les cris du peuple dès qu'il se portoit un peu mieux, l'instruisoient de l'administration tyrannique de ses Oncles, & la bonté de son cœur lui rendoit alors l'état de sa santé encore plus cruel. Il voyoit qu'on profitoit de sa maladie pour mettre de nouveaux impôts, & que le Duc d'Orleans son frere & la Reine,

s'approprioient les revenus de la Couronne & les dissipoient en dépenses superflues , tandis que le Dauphin manquoit du nécessaire. Il fit venir un jour la Gouvernante de ses Enfans ; elle lui avoua *que souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir* : je ne suis pas mieux traité , répondit-il en soupirant & en lui donnant , pour la vendre , une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire. Il eût été un grand Roi , s'il ne fut pas tombé dans cette funeste maladie , qui occasionna tous les malheurs de la France & les triomphes des Anglois.

RUE DES BARRES.

Louis de Bourdon , beau , bienfait , qui étoit signalé en différentes occasions , & entr'autres à la bataille d'Azincourt , allant à son ordinaire voir un soir la Reine Isabeau de Baviere au

Monstrelet.
pag. 244.

Château de Vincennes , rencontra le Roi (Charles VI) qui en revenoit , & qu'il salua , mais *sans s'arrêter ni descendre* & continuant de pousser son cheval au grand galop. Le Roi l'ayant reconnu , ordonna à Tanguy du Chatel , Prévôt de Paris , de courir après lui , & de le conduire en prison. La nuit il fut mis à la question , ensuite enfermé dans un sac & jetté dans la Seine avec ces mots sur le sac , *laissez passer la justice du Roi*. Ses amours avec la Reine qui fut conduite le lendemain à Tours pour être gardée à vûe , étoient si publics qu'ils méritoient cette punition. Un Auteur anonyme qui se plaît trop à conter des faits singuliers pour qu'on ne le soupçonne pas de rapporter quelquefois des fables , dit que l'homme qu'on envoya à la * maison de Louis de Bourdon pour saisir ses papiers , ayant ouvert le tiroir d'une vieille armoire , il en sortit dix

Le Labou-
reux.

* A présent
l'Hôtel de
Charol ,
dans cette
rue des Bar-
reaux.

ou douze aspics ou serpens & que le lendemain on trouva cet homme expirant , & ces serpens entortillés autour de son cou , de ses jambes & de ses bras.

*** BARRIERES DEVANT LES MAISONS
ROYALES ET DEVANT QUELQUES
HÔTELS.**

On prétend que les Princes du Sang , le Connétable , & le Gouverneur de Paris , avoient seuls le droit de faire dépaver la rue & de donner le divertissement des Joutes & des Tournois devant leurs Hôtels ; que pour marquer ce droit , ils y faisoient planter des poteaux ou des barrières , & que voilà l'origine des Barrières qu'on voit devant les Maisons Royales , celles des Princes du Sang , & devant quelques Hôtels. Elles doivent être plus ou moins éloignées du mur , selon le rang

& la qualité de la personne. Si un Roi , ou une Reine , venoit en France & logeoit chez un particulier , sans garder *l'incognito* , la maison seroit aussitôt décorée d'une barriere qui y resteroit tant qu'elle pourroit durer , mais à mesure qu'elle pouriroit , on ne pourroit pas la raccommoder.

RUE S. BARTHELEMY.

Robert , fils de Hugues Capet , avant d'épouser Berthe sa cousine issue de germain , fit une assemblée d'Evêques pour sçavoir s'il lui falloit des dispenses : leur avis fut qu'il n'en avoit pas besoin , ou qu'en tout cas ils pouvoient les donner. Deux ans après , Grégoire V ayant été élu Pape , tint à Rome un Concile dont le premier Décret attaqua ce mariage , & fut conçu dans ces termes : » Que le Roi » Robert & Berthe sa parente , qui se

» font mariés contre les Loix de l'E-
 » glise , ayent à se séparer & à faire
 » une pénitence de sept ans , & qu'Ar-
 » chambaut , Archevêque de Tours ,
 » qui leur a donné la bénédiction nup-
 » tiale , & les autres Evêques qui ont
 » assisté à ce mariage incestueux ,
 » soyent interdits de la communion jus-
 » qu'à ce qu'ils soyent venus à Rome
 » faire satisfaction au S. Siège. » Ro-
 bert avoit sa femme , elle étoit grosse ,
 & il lui paroissoit affreux de la dés-
 honorer & l'enfant auquel elle alloit
 donner le jour. Il refusa d'obéir , fut
 excommunié , & l'on vit aussitôt , non-
 seulement le peuple , mais même les
 gens de la Cour se séparer de leur Roi :
 il ne lui resta que deux domestiques ;
 encore faisoient-ils passer par le feu ,
 pour les purifier , les plats où il avoit
 mangé & les vases où il avoit bu. Un
 matin qu'il étoit allé , selon sa cou-
 tume , dire ses prières à la porte de

Daniel.
Histoire de
France.

l'Eglise de S. Barthelemi , car il n'osoit pas y entrer , Abbon Abbé de Fleuri , suivi de deux femmes du Palais qui portoient un grand plat de vermeil couvert d'un linge , l'aborde , lui annonce que Berthe vient d'accoucher , & découvrant le plat , Voyez , lui dit-il , les effets de votre désobéissance aux Décrets de l'Eglise , & le sceau de l'anathème sur ce fruit de vos amours : Robert regarde & voit un monstre , disent Pierre Damien & Romuald , qui avoit le cou & la tête d'un canard. Croira-t-on que par le plus abominable complot , dans l'idée d'obliger ce Prince à se soumettre , & pour fortifier en même temps parmi le peuple la terreur qu'inspiroient les Excommunications , on substitua ce monstre à la place du véritable enfant ? Il est plus naturel de penser qu'une masse de chair d'une figure bizarre , a pu se former au sein d'une femme

*Anonymes
Duchene.
T. 4. p. 85.*

dévorée de chagrins pendant sa grossesse, & dont l'imagination & la conscience étoient troublées par les menaces du Pape. Berthe fut répudiée :

Mezeray. Robert épousa Constance de Provence, dont le caractère altier, cruel & vindicatif, exerça si souvent sa patience, & causa tant de troubles dans l'État, qu'il ne parut pas que la bénédiction du Ciel se fût répandue sur ce second mariage.

BASTILLE.

Christine de Pisan qui avoit vécu sous le regne de Charles V & qui écrivit la vie de ce Prince, rapporte qu'il fit bâtir *la Bastille S. Antoine*, quoique depuis on y ait travaillé. Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, y posa la première pierre, le 22 Avril 1370. Le Laboureur dit qu'on acheva de la fortifier en 1382. C'est un Château qui sans être fort, est un des plus

redoutables de l'Europe , & sur lequel je ne rapporterai aucune anecdote.

RUE DES BERNARDINS.

Le Cardinal de Retz & les Frondeurs , cherchant à exciter une nouvelle sédition dans Paris , imaginerent qu'il falloit persuader que la Cour avoit voulu faire assassiner *Joli* , un des Syndics pour les rentes sur la Ville , Conseiller au Châtelet & homme fort accredité parmi le peuple. » On plaça » son pourpoint & son manteau sur un » morceau de bois , dans une certaine » attitude ; *d'Estainville* tira un coup » de pistolet avec tant de justesse sur » une des manches qu'on avoit remplie » de foin , qu'il la perça précisément » où il falloit ; après quoi il fut arrêté entre lui & *Joli* , que le véritable coup seroit tiré le lendemain sur » les sept heures & demie du matin ,

*Mémoires
de Joli, ann.
1649.*

» dans la rue des Bernardins.... La
» chose fut faite comme on l'avoit pro-
» jetté ; *d'Estainville* s'approcha du ca-
» roffe, *Joli* se baissa , le coup passa
» pardeffus sa tête , & fut si bien ajusté
» qu'il se rapportoit parfaitement à la
» situation où il devoit être dans le
» carosse.... Il fut conduit chez un
» Chirurgien , vis-à-vis de S. Nicolas
» du Chardonnet , où ayant été dés-
» habillé , on lui trouva au bras gau-
» che à l'endroit où les balles devoient
» avoir passé , une espèce de playe
» qu'il s'étoit faite lui-même la nuit
» avec des pierres à fusil ; de sorte que
» le Chirurgien ne douta pas que ce ne
» fut l'effet du coup , & y mit un ap-
» pareil dans les formes , tandis que
» *d'Argenteuil* disoit & faisoit tout ce
» qu'il pouvoit pour insinuer que cette
» entreprise n'avoit pû venir que de
» la part de la Cour qui vouloit se dé-
» faire de celui des Syndics qui pa-

dissoit le plus ferme & le plus affectonné au bien public.

Quelles seroient les idées d'un Sauvage à la lecture de ce récit où le *Joli* lui-même rapporte, & avec air de satisfaction & de vanité, qu'il fit de faux témoins, qu'il fabriqua fausses preuves, & qu'il prit les mesures les mieux réfléchies & les plus sûres pour persuader que la Reine & le Ministre avoient voulu le faire assassiner ? Ce Sauvage penseroit sans doute que ces infâmes manœuvres ne dishonorent point en France, n'étant pas naturel qu'un homme se donne la peine d'écrire sa vie pour se rendre odieux & méprisable.

RUE BÉTIZY. *

C'est dans la deuxième maison à gauche en entrant par la rue de la Monnoye, & où est à présent une Messagerie

* Ainsi nommée de Jacques Bétizy, Avocat au Parlement.

rie, que l'Amiral de Coligni fut
 finé la nuit de la S. Barthelemi.
 Le massacre ne devoit comme
 qu'une heure avant le jour aux
 miers coups du tocsin de l'Hôtel
 du Palais : Catherine de Médicis,
 minute, croyant remarquer dans
 Roi des remords & de l'irrésolution
 & craignant qu'il ne vint à chan-
 de sentiment, fit avancer le signal
 sonner à S. Germain de l'Auxerrois.
 Aussitôt le Duc de Guise, bien
 corté, marche & frappe à la porte
 l'Amiral : *Labonne ouvre, on le p*
 gnarde : *Charles Dianowitz* dit
Besme, Pétrucci Siennois, Cossens
Sarlabous, montent & trouvent l'
 miral assis dans un fauteuil, &
 s'étoit éveillé au premier bruit : *Jeu*
homme, dit-il à le Besme, *tu dev*
respecter mes cheveux blancs ; m
fais ce que tu voudras, tu ne pe
m'abreger la vie que de peu de jours.

* Parce
 qu'il étoit
 de Bohême.

toit
 udes
 a gu
 es an
 cinq
 'avel
 ettere
 e Du
 ssuya
 ui co
 ux p
 l à f
 esogn
 Pie
 endu
 IV q
 e ma
 de Gu
 (1)
 l'un c
 dans u
 l'Auxer
 parava
 T

toit malade , blessé (1) , & les inquiétudes du cabinet jointes aux fatigues de la guerre , l'avoient plus vieilli que ses années : il n'avoit que cinquante-cinq ans. *Le Desne & Petrucci* après l'avoir percé de plusieurs coups , le jetterent par la fenêtre dans la cour où le Duc de Guise pour le reconnoître ; essuya avec son mouchoir le sang qui couvroit le visage , & l'ayant foulé aux pieds : *c'est bien commencé* , dit-il à sa troupe , *allons continuer notre besogne.*

Pierre Mathieu rapporte qu'il a entendu raconter plusieurs fois à Henri IV que le soir , quelques heures avant le massacre , jouant au dez avec le Duc de Guise , il parut des gouttes de sang

(1) A la main droite & au bras gauche , d'un coup d'arquebuse que Maurevert caché dans une maison du Cloître de S. Germain de l'Auxerrois , lui avoit tiré quelques jours auparavant , lorsqu'il revenoit du Louvre à pied.

sur la table, & que les ayant fait es-
fuyer, elles reparurent encore ; ce
qui le frapa au point qu'il quitta le
jeu.

* Le Cardinal de Lorraine pour ré-
compenser le *Besme*, le maria à une
de ses bâtardes. Un Italien coupa la
tête de l'Amiral & la porta à Cathe-
rine de Médicis ; elle la fit embaumer
Mezeray. & l'envoya à Rome. Le Pape ordon-
na une procession solennelle en action
Mémoires de l'état de France. de grâces de l'heureuse journée de la
S. Barthelemi. La nouvelle de cette
procession irrita si fort le Capitaine
Bressant de la Rouvraye, Gentilhom-
me Angevin & Huguenot, qu'il jura
de *chatrer* tous les Moines qui tom-
beroient entre ses mains, & qu'il n'eut
pas honte de se rendre fameux en por-
tant un large baudrier qu'il avoit fait
faire de ces ridicules mutilations.

Charles IX avoit envoyé des ordres
dans toutes les Provinces pour exter-

miner les Huguenots : tandis que la plupart des Gouverneurs étoient assez féroces ou assez lâches pour obéir, le Vicomte d'Orte qui commandoit à Bayonne, lui écrivit, *Sire, j'ai communiqué la Lettre de Votre Majesté, à la garnison & aux habitans de cette Ville ; je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens, & pas un boureau.*

RUE DES BONS-ENFANS. *

* Ainsi nommée d'un Collège des Bons-Enfans, qui ne subsiste plus.

La Salle de l'Opéra & toutes les autres dépendances du Palais Royal du côté de l'Eglise de S. Honoré, sont bâties sur les ruines de l'Hôtel des Comtes d'Armagnac. Ce fut à cet Hôtel que marchèrent d'abord les Troupes du Duc de Bourgogne, lorsque la trahison de Perinet * le Clerc les eût introduites dans Paris la nuit du 28 au 29 Mai 1418. Le Connétable Bernard d'Armagnac s'étoit sau-

* Voyez rue S. André.

vé déguisé chez un Maçon qui demeu-
roit dans cette rue. Ce misérable le
trahit ; il fut pris & enfermé dans un
cachot de la Conclergerie. Le 12 Juin,
la populace ayant enfoncé les portes
des prisons, l'assomma & jetta son corps
à la voirie , après l'avoir traîné igno-
minieusement dans les rues. Telle fut

*Vaisseau.
Histoire de
Languedoc.*

la fin d'un des descendants de Clovis
par Charibert frere de Dagobert. Celle
de Jacques d'Armagnac , son petit-fils,
fut encore plus funeste : Louis XI lui
fit couper le cou & voulut par un ra-
finement de cruauté , que ses enfans
dont le plus âgé n'avoit que douze
ans , fussent sous l'échaffaut tête nue,
les mains jointes & vêtus de blanc ,
pour être arrosés du sang de leur
pere. Boufiledejugé qui s'étoit chargé
de l'entretien de l'aîné , moyennant

*Hist. général.
de France.*

une somme qu'il toucha & qui fut
prise sur la confiscation des biens , le
laisa périr de misere au Château de

Perpignan. Le cadet & le dernier de cette illustre Maison (Louis de Ne-mours) fut tué, sous le regne de Louis XII, à la bataille de Cerignolles.

RUE DES BOUCHERIES,
Fauxbourg S. Germain.

La moitié de cette rue du côté du petit-Marché, a été bâtie sur un terrain qui faisoit partie de la garenne de l'Abbaye. Philippe le Bon, Roi de Navarre, & Charles le Mauvais son fils, avoient leur Hôtel à l'endroit où sont à présent les Loges & Boutiques de la Foire. Louis de France, pere de ce Philippe le Bon, & fils de Philippe le Hardi, avoit fait bâtir cet Hôtel au milieu de quelques arpens de vignes qu'il avoit achetées de Raoul de Presles, Avocat au Parlement, & pere de ce Raoul de Presles si célèbre par ses Ouvrages sous le règne de

M. de la
Poëte Fran-
çois. Charles V, & qui prenoit, dit l'Abbé
Maffieu, le titre de *Confesseur & Poëte*
du Roi.

RUE DU PETIT-BOURBON,
près de S. Sulpice.

Au coin de cette rue & de la rue
de Tournon, étoit l'Hôtel de cette
furieuse Duchesse de Montpensier, sœur
des Guises tués à Blois. Si l'on veut
en croire quelques Historiens, elle se
prostitua à Bourgoing Prieur des Jaco-
bins, & concerta avec ce scélerat les
moyens d'approcher de la personne
de Henri III & de le faire assassiner.
Il est certain qu'elle logea chez elle,
pendant quelques jours, la mere de
Jacques Clément, qui étoit venue à
Paris de son Village de Sorbonne près
de Sens, pour demander la récom-
pense de l'exécrable attentat commis
par son fils. C'étoit à cet Hôtel que

Hist. de Pa-
ris. L. 23.

les Prédicateurs engageoient le Peuple à aller vénérer cette bienheureuse mere d'un saint martyr : c'est ainsi qu'ils la qualifioient en chaire. On lui donna une somme assez considérable, & lorsqu'elle s'en retourna, cent quarante Religieux l'accompagnerent honorablement jusqu'à une lieue de Paris.

* Bourgoing interrogé devant ses Juges, dit Cayet, leur répondit comme en riant. Il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Etant conduit pour être exécuté dans la place du Marché de Tours, il dit au Peuple qu'il avoit été des plus doux Prédicateurs ; ensuite il pria Dieu d'avoir pitié de son ame pour ses grands péchés. Le Greffier lui dit, vous étiez le Prieur & comme le pere de Jacques Clement qui a assassiné notre Roi ; vous sçaviez qu'il étoit sorti du Couvent dont vous étiez Prieur, vous y étant, & après le malheureux parricide qu'il a commis, vous avez dit

Chronol.
Novenaire.
ann. 1589.

qu'il étoit saint en Paradis ; vous ne pouvez nier cela ; il n'y a personne qui ait ouï vos Sermons qui ne vous ait entendu approuver & louer tout ce dont vous êtes accusé & convaincu ; vous vous opiniâtrez à ne point confesser le secret de votre parricide, & à ne vouloir pas nommer vos complices , & toutefois vous espérez aller devant Dieu , & desirés qu'il vous pardonne vos péchés ; cela est bien douteux pour vous. Bourgoing répondit comme en colere , nous avons bien fait ce que nous avons pu , & non pas ce que nous avons voulu : ce furent là ses dernières paroles ; car le linge remis sur son visage , il fut tiré , écartelé , & puis brûlé.

RUE DU PETIT-BOURBON,
Quartier du Louvre.

Proche du Louvre , sur le Quay , à l'entrée de cette rue , cette vieille Mal-

son qu'on appelle aujourd'hui le garde-meuble du Roi , appartenoit au Connétable de Bourbon. Ayant été déclaré criminel de leze-Majesté en 1523 , on y sema du sel ; ses armoiries y furent brisées , & le Boureau barbouilla les fenêtres & les portes de ce jaune infamant dont on barbouille les maisons des traîtres. Ce Prince fut tué devant Rome , le 6 Mai 1527 , en montant le premier à l'assaut. On fit sur lui ces deux vers :

*Brantome.
Vies des
Hommes Illustres. T.I.
P. 229.*

*Unum Borbonio votum fuit arma ferenti
Vincere vel morier ; donat utrumque Deus.*

* Ses soldats dont il étoit adoré , après avoir saccagé Rome , emportèrent son corps à Gaëtte , & lui dressèrent un tombeau dans une Chapelle. Le Concile de Trente ordonna qu'il seroit exhumé , aparemment parce qu'il n'est pas permis de combattre contre le Pape , lors même qu'il ne fait la

Ibidem.

guerre que comme Prince temporel. On avoit jetté ce corps auprès de la porte du Château de Gaëtte ; un Officier François de la garnison , le mit dans une grande armoire vitrée où on le voyoit encore (en 1660) bien conservé, debout , botté , appuyé sur un bâton de Commandement , & vêtu de sa casaque de velours vert , chamarrée de grands galons d'or.

C'étoit des fenêtres de cette Maison qui avoit appartenu , comme je viens de le dire , au Connétable de Bourbon, que Charles IX , pendant le massacre de la Saint Barthelemi , tiroit avec une longue arquebuse sur les Huguenots qui passaient l'eau pour se sauver au Fauxbourg S. Germain : le Pont-Neuf n'étoit pas encore bâti.

* Ainsi nommée des Sires Adam & Guillaume Bourdon.

RUE DES BOURDONNOIS.

Gaultier & Dupré Marchands de soye , & qui ont pour enseigne la Cou-

ronne d'Or, assurent, dit le sieur de Piganiol dans sa description de Paris, qu'ils sçavent par tradition qu'en 1280 Philippe le Bel demouroit dans la maison qu'ils occupent, & ils ne sont pas, ajoute-t-il, les seuls qui soient dans cette opinion. Philippe le Bel n'a jamais demouré dans cette maison; c'est Philippe Duc d'Orleans, frere du Roi Jean, qui l'acheta, en 1393, deux mille * francs. En 1398, c'étoit l'Hôtel du Peux Gui de la Trimouille.

* Qui se-
roient au-
jourd'hui à
peu près sei-
ze mille li-
vres.

RUE DU BOUT-DU-MONDE.

Ainsi nommée d'une enseigne où l'on avoit peint, un Bouc, un * Duc & un Monde, avec cette inscription, au Bouc-Duc-Monde. C'est de pareilles enseignes que plusieurs rues ont pris leurs noms.

* Oiseau.

RUE DE LA BUCHERIE. *

L'Ecole de Médecine est dans cette rue, & y fut établie vers 1472.

* Ainsi
nommée du
Port aux
buches.

Anciennement les Professeurs de cette Faculté étoient *Cleres* & obligés de garder le célibat. Ils pressèrent tant le Cardinal d'Estouteville, nommé pour la réformation de l'Université en 1452, & lui représentèrent avec des couleurs si vives les tentations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, qu'ils obtinrent la permission de pouvoir se marier.

Sous le règne de François I, la dissection du corps humain passoit encore pour un sacrilège : l'Anatomie étoit donc une science presque inconnue, & les Médecins de ce temps-là & des siècles précédens, ne devoient pas être à beaucoup près aussi habiles que ceux d'apréésent : mourroit-il plus de monde ?

* Il y a eu des hommes assez superstitieux pour faire leur testament, parce qu'ils avoient vû un Médecin en songe; ils croyoient que c'étoit un présage de mort.

QUAI DES CELESTINS.

L'Hôtel S. Paul que Charles V fit bâtir, & qu'il destina, comme il est marqué dans son Edit du mois de Juillet 1364, pour être l'Hôtel solennel des grands Ebattemens, occupoit, avec les Jardins, tout le terrain entre la rue S. Antoine & la Riviere, depuis les Fossés de la Ville jusqu'à l'Eglise de la Paroisse S. Paul, en sorte que la Bastille & le Couvent des Célestins paroissoient enclavés dans son enceinte. Cet Hôtel, comme toutes les autres Maisons Royales de ce temps-là, étoit accompagné de grosses Tours: on trouvoit que ces Tours donnoient au corps du bâtiment un air de domination & de majesté. Les Jardins n'étoient point plantés d'Ifs & de Tilleuls, mais de Pommiers, de Poiriers, de Vignes, de Cerisiers. On y voyoit la Lavande, le Romarin, des Pois, des Fèves, de longues Treilles & de bel-

les Tonnelles : c'est d'une Treille qui faisoit une des principales beautés de ces Jardins , & d'une Cerisaie , que les rues de Beautreillis & de la Cerisaie ont pris leur nom. Les basses-cours étoient flanquées de colombiers & remplies de volailles que les Fermiers des terres & domaines du Roi étoient tenus de lui envoyer , & qu'on y engraissoit pour sa table & pour celles de ses commensaux. Les poutres & les solives des principaux appartemens , étoient enrichies de fleurs-de-llys d'étain doré. Il y avoit des barreaux de fer à toutes les fenêtres avec un treillage de fil d'archal , pour empêcher les pigeons de venir faire leurs ordures dans les chambres. Les vitres peintes de différentes couleurs & chargées d'armoiries , de devises , & d'images de saints & de saintes , ressembloient aux vitres de nos anciennes Eglises. Les sièges étoient des

escabelles, des formes & des bancs : le Roi avoit des chaises à bras, garnies de cuir rouge avec des franges de soye. On appelloit les lits *couches*, quand ils avoient dix ou douze pieds de long sur autant de large ; & *couchettes* quand ils n'avoient que six pieds de long & six de large : il a été longtemps d'usage en France de retenir à coucher avec soi ceux qu'on affectionnoit. Charles V dînoit vers onze heures, soupoit à sept, & toute la Cour étoit ordinairement couchée à neuf en Hyver, & à dix en Eté. La royne durant le repas, dit Christine de Pisan, *par ancienne & raisonnable coutume, pour obvier à vagues paroles & pensées, avoit un prudhomme au bout de la table, qui sans cesse disoit gestes & mœurs d'aucun bon trépassé.*

On s'avisa, sous ce règne, d'armer les habits ; les femmes portoient sur leurs robes, à droite l'écu de leur

mari, & à gauche le leur : cette mode dura près de cent ans.

Le principal corps de logis de l'Hôtel S. Paul & la principale entrée, étoient du côté de la Rivière, entre l'Eglise S. Paul & les Célestins. Dès l'année 1519, François I vendit quelques-uns des édifices qui composoient ce Palais que Charles VII, Louis XI, Charles VIII & Louis XII, avoient abandonné pour aller habiter celui des Tournelles. Le tout fut vendu, en 1551, à différens particuliers qui commencerent à bâtir & à percer les rues que nous voyons sur le vaste terrain qu'il occupoit.

RUE CHAMPFLEURI.

Charlemagne avoit tâché de bannir absolument de Paris les femmes publiques. Il avoit ordonné qu'elles seroient condamnées au fouet, & que ceux qui les auroient logées, ou

(1)
fuérine
nbi ips
Tom.

chez qui on les auroit trouvées, les porteroient sur leur cou (1) jusqu'au lieu de l'exécution. L'expérience fit bientôt connoître que ces sortes de femmes sont un mal nécessaire dans les grandes Villes, & l'on prit le parti de les tolérer. Elles commencèrent donc à faire corps, à être imposées aux taxes, & à avoir leurs Juges & leurs Statuts. On les appelloit *femmes amoureuses, filles folles de leurs corps*. Tous les ans elles faisoient une Procession solennelle le jour de la Magdelaine. On leur désigna pour leur commerce les rues Froimontel, Pavée, Glatigny, Tiron, Chapon, Tireboudin, Brisemiche, du Renard, du Heurleur, de la Vieille Bouclerie, l'Abreuvoir Mâcon & Champfleuri. Elles avoient dans chacune de

*Sanval. T.
I. p. 617.*

(1) *Volumus ut apud quemcumque inventa fuerint, ab eis portentur usque ad mercatum ubi ipsa flagellanda sunt. Capit reg. fr. Baluzi Tom. I.*

ces rues un *Clapier* qu'elles tâchoient à l'envi de rendre propre, agréable & commode. Elles étoient obligées de s'y rendre à dix heures du matin, & d'en sortir dès qu'on sonnoit le (1) *couvre-feu*, c'est-à-dire, à six heures du soir en hyver, & entre huit & neuf en été : il leur étoit absolument défendu d'exercer ailleurs, même chez elles. *Celles qui suivoient la Cour*, disent du Tillet & Pasquier, étoient tenues tant que le mois de Mai duroit, de faire le lit du Roi des Ribaults. Le Pere Daniel prétend que la Charge de Roi des Ribaults étoit considérable, & qu'il avoit Jurisdiction pour certains points de police dans la Maison du Roi & dans tout le Royaume.

* On ne reçoit plus dans ces deux Monastères que des filles de famille & de vertu.

Les Filles-Dieu * avoient été fondées dès l'an 1226, pour retirer des

(1) Cloche ainsi nommée pour avertir de dire ses prières, & de couvrir son feu avant que de se coucher.

choient pechereffes qui toute leur vie avoient abusé
de leurs corps , & à la fin étoient en
mendicité. Un Cordelier institua les fil-
les pénitentes ; elles ne furent établies
qu'en 1497. Leurs Statuts que Jean-Si-
mon de Champigny , Evêque de Paris ,
& neveu voulut lui-même dresser , paroîtront ,
je crois , assez singuliers.

On ne recevra aucune Religieuse mal-
gré elle. Aucune qui n'ait mené , au moins
pendant quelque temps , une vie dissolue ;
& pour que celles qui se présenteront ne
puissent pas tromper à cet égard , elles
seront visitées en présence des Meres , sous-
Meres & discrettes , par des Matrones
nommées exprès & qui feront serment sur
les saints Evangiles de faire bon & loyal
rapport.

Afin d'empêcher les filles d'aller se
prostituer pour être reçues , celles qu'on
aura une fois visitées & refusées seront ex-
clues pour toujours.

En outre les postulantes seront obligées

*Sanval.
T.I.p.380.*

de jurer sous peine de leur damnation
eternelle, entre les mains de leur Con-
fesseur & de six Religieuses, qu'elles ne
s'étoient pas prostituées à dessein d'entrer
un jour dans cette Congrégation, & on
les avertira que si l'on vient à découvrir
qu'elles s'étoient laissées corrompre à cette
intention, elles ne seront plus réputées
Religieuses de ce Monastere, fussent-elles
Professes, & quelques vœux qu'elles ayent
faits.

Pour que les femmes de mauvaise vie
n'attendent pas trop longtems à se con-
vertir dans l'espérance que la porte leur
sera toujours ouverte, on n'en recevra au-
cune au dessus de trente ans.

Cette Communauté étoit quelque-
fois assez nombreuse, & l'Histoire parle
d'un Saint personnage qui prêchoit à
cheval dans les carrefours, & qui eut
la satisfaction de voir quatre-vingt fem-
mes de mauvaise vie & trois publicains
se convertir à un de ses sermons.

Au reste tous les lieux de prostitution publique , (1) après avoir été tolérés pendant près de quatre cens ans , furent abolis par l'article 101 de l'Ordonnance des Etats tenus à Orléans en 1560. Le nombre des filles de joye ne diminua pas , quoique leur profession ne fût plus regardée comme un état , & en leur défendant d'être nulle part , on les obligea de se répandre partout.

RUE DU CHAUME.

Charles de Blois & le Comte de Montfort se faisoient la guerre pour la succession au Duché de Bretagne. Philippe de Valois , oncle de Charles , fit trancher * la tête à Olivier III du nom , Sire de Clisson , & à quelques autres

* Aux Halles à Paris le 2. Août 1343.

(1) On attribua au Docteur Cayet , sous-Précepteur de Henri IV , un Mémoire , présenté au Parlement , pour prouver la nécessité de les rétablir.

Remarque sur la Conf. de Saint. p. 43.

* Jeanne de
Belleville.

Seigneurs Bretons , sur le soupçon assez
léger d'une intelligence avec l'Angle-
terre & le Comte de Montfort. La
veuve de Clifton commença par éloigner
secrètement son fils qui n'avoit
que douze ans ; elle l'envoya à Lon-
dres , & dès qu'elle n'eut plus à crain-
dre pour lui , elle vendit ses pierreries ,
arma trois Vaisseaux , & courut la Mer ,
vengeant la mort de son mari sur tous
les François qu'elle rencontroit. Ce
nouveau corsaire fit des descentes en
Normandie , y força des Châteaux ,
& les habitans de cette Province virent
plus d'une fois , dans leurs Villages
embrasés , une des plus belles femmes
de l'Europe , tenant l'épée d'une main
& le flambeau de l'autre , presser le car-
nage & fixer avec plaisir ses regards
sur toutes les horreurs de la guerre.
Les premiers exploits du jeune Clifton ,
dès qu'il fut en âge de porter les ar-
mes , annoncerent ce qu'il seroit un

ur. Un coup de lance qui lui créva
eil à la bataille d'Auray, ne le mit
int hors de combat, & grande-mer-
ille étoit de le voir partir comme l'é-
air, & son martel en main, abattre
déconfire à droite & à gauche tout ce
il atteignoit. Le gain de cette fa-
veuse bataille qui décida du Duché
e Bretagne en faveur du jeune Comte
e Monfort, fut en partie dû à sa va-
eur. Quelque temps après, il se brouil-
avec ce Prince qui avoit donné le
Château du Gavre au fameux Jean
Chandos. *Au diable Monseigneur*, lui
dit Clifton, *si jamais Anglois sera mon*
voisin; & tout de suite il alla mettre le
feu à ce Château & n'y laissa pas pierre
sur pierre. Indépendamment de ses pré-
entions sur le Gavre, il avouoit lui-
même que quelqu'élevé parmi les An-
glois *, il n'avoit jamais pu valner
cette antipathie de Nation contre eux,
assez ordinaire, pour ne pas dire na-

* Dans la
suite, com-
me il ne
leur faisoit
jamais de
quartier, ils
le surnom-
merent le
Boucher.

turelle aux Bretons. Le Roi Charles ne manqua pas de profiter de son contentement pour l'attirer à sa Cour. Il lui donna, le 15 Août 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter une maison à Paris appelée, *Sauval, le Grand * Chantier du Temple*. Je crois que ce n'étoit qu'un emplacement, où Clisson fit bâtir son Hôtel qui subsiste encore & fait partie de l'Hôtel de Soubise, du côté de cette rue du Chaume.

* D'où vient le nom de la rue du Grand Chantier.

Froissard, Historien contemporain, rapporte que Charles V, quelques jours avant sa mort, fit appeler les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, & leur dit: *Mes biaux freres, par l'Ordonnance de la nature, je sens bien & reconnois que je ne puis longuement vivre. Je vous recommande mon fils Charles; usez-en envers lui comme bons oncles doivent en user envers leur neveu; couronnez-le après ma mort le plutôt*

a. Vol. 97.

* Charles VI.

que
ses a
ce est
liger
condu
un A
qu'en
E de
tures
comm
de la
les be
point.
cautel
cœur
done q
gne &
que v
me loi
servi
mon
faites
T

que

que vous pourrez, & le conseillez dans
ses affaires loyaument; toute ma confian-
ce est en vous. L'enfant est jeune & de
léger esprit, & aura bien besoin d'être
conduit & gouverné. J'ai eu longtemps
un Astronome qui disoit & affirmoit
qu'en sa jeunesse il auroit moult affaire,
& échaperoit de grands périls & aven-
tures: sur quoi j'ai moult pensé & réfléchi
comment cela pourroit arriver, si ce n'est
de la partie de Flandres; car Dieu merci
les besognes de notre Royaume sont en bon
point. Le Duc de Bretagne est moult
cauteleux & divers, & a toujours eu le
cœur plus Anglois que François. Il faut
donc que vous teniez les Nobles de Breta-
gne & bonnes Villes en amour; c'est ainsi
que vous pourrez rompre ses ententes. Je
me loüe des Bretons, car toujours ils m'ont
servi loyaument, & aidé à garder
mon Royaume contre mes ennemis. Or
faites le Sire de Clifson Connétable; car

tout bien considéré, je n'y vois nul propre que lui.

La justice que ce grand Prince rendoit aux Bretons, leur étoit bien dûe : les Anglois possédoient la Guyenne, le Périgord, la Xaintonge, le Rouargue, le Limousin, l'Angoumois, le Poitou, l'Anjou & le Maine : Duguesclin, Clifton & de Rieux les chassèrent de ces Provinces, & à chaque prise de Ville ou de Château, on voit toujours quelques Bretons se distinguer. A l'égard de leur Duc à qui la France avoit toujours été contraire, & qui ne devoit les avantages qu'il avoit remportés sur Charles de Blois, qu'aux secours que le Roi d'Angleterre son beau-pere lui avoit envoyés, il étoit assez naturel qu'il eut le cœur plus Anglois que François ; mais on lui rompoit ses ententes, & lorsqu'il fit venir, en 1372, des troupes Angloises dans le Duché, aussitôt toute la Noblesse se souleva & lui

déclara qu'elle lui avoit juré obéissance & fidélité , mais qu'elle se croyoit déliée de ses sermens dès qu'il s'unissoit avec les ennemis de la France , la patrie commune. On lui fit la guerre , & il fut obligé de se réfugier à Londres. Il est vrai que Charles V ayant voulu profiter de la circonstance pour unir le Duché à la Couronne , cette même Noblesse s'y opposa & lui représenta que la Bretagne n'étoit point originai-
rement un démembrement de la Monarchie ; qu'elle ne pouvoit donc pas être sujette à confiscation ; que les Bretons n'avoient fait la guerre à leur Duc que pour l'obliger à chasser les Anglois ; qu'ils n'avoient jamais prétendu être en droit de le dépouiller de son héritage , & que leur foi étoit au contraire engagée à le lui conserver , & à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre le droit du Pays. On fit des associations ; on prit des

mesures si justes ; on rejeta si ignominieusement les insinuations de ces misérables qui ne se chargent des intérêts de la Patrie que pour la trahir , & l'on opposa tant de courage à l'invasion, que Duguesclin & Clisson à qui le Roi avoit ordonné d'entrer en Bretagne avec les troupes Françoises qu'ils commandoient , n'y purent rien exécuter de considérable , & n'emportèrent que la honte de s'être rendus l'horreur d'un Pays qui s'étoit si longtems glorifié de leur avoir donné la naissance. On voit par le récit de Froissard , que la fermeté des Bretons ne leur avoit point fait perdre la bienveillance de Charles V. Ses derniers ordres en mourant furent de faire la paix avec eux , à condition que leur Duc qu'ils avoient rappelé , renouvelleroit l'hommage à la France & renonceroit à toute alliance avec l'Angleterre ; ce qui fut exécuté.

Je finirai cet article par quelques particularités sur l'*Hôtel de Clisson*. C'étoit une maison, dit Pasquier, dont les Parisiens firent présent au Connétable de ce nom, lorsqu'il fut chargé de punir leur sédition en 1383 : ces *MM* d'or couronnées, ajoute-t-il, qu'on voyoit sur les murailles, signifioient *miséricorde*, & on l'appelloit également l'*Hôtel de Clisson* ou l'*Hôtel de la Miséricorde*. Pasquier se trompe, *Histoire généalogique de France.* T. VI. puisque Charles V avoit donné à Clisson, dès l'année 1371, une somme de quatre mille livres pour acheter cette Maison, & si on l'appella dans la suite l'*Hôtel de la Miséricorde*, c'est que les Parisiens allèrent y crier *miséricorde*, & qu'en effet Clisson intercédâ pour eux & se mit, dans la Cour du Palais, aux genoux du Roi pour obtenir leur grâce, comme le rapportent tous les Historiens. A l'égard des *MM* d'or couronnées, c'étoit sur les Maisons un

ornement militaire , & qui figuroit certain coutelas apellé *miséricorde* , dont se servoient les anciens Chevaliers & qu'ils présentoient à la gorge de leurs ennemis lorsqu'ils les avoient terrassés. François de Guise , acheta *l'Hôtel de Clisson* qui devint donc *l'Hôtel de Guise* ; & son fils Henri , surnommé le Balafre , qui voulut faire tonsurer Henri III , & qui fut tué à Blois avec son frere le Cardinal , y demouroit. Se promenant un jour dans une galerie où Clisson avoit fait peindre les principales actions de sa vie & de celle de Bertrand Duguesclin , *je regarde toujours avec plaisir* , dit-il , *ce Duguesclin ; il eut la gloire de détrôner un * Tyran. Ce Tyran n'étoit pas son Roi* , lui répondit fierement *le Sénéchal ** , fils de ce *Jean le Sénéchal* , Gentilhomme de la Chambre , qui voyant , à la bataille de Pavie , un Arquebusier qui alloit tirer sur François I , se précipita au-devant

* D. Pedre
Roi de Castille.

* Carcado.

du coup , & fut tué. *François de Rohan Soubise* acheta , en 1697 , l'Hôtel de Guise , & y fit faire plusieurs augmentations & embellissemens , entr'autres le peristille de colonnes coupées autour de la cour.

RUE * DE LA CULTURE
OU COULTURE STE. CATHERINE.

* *Culture*
ou terrain
cultivé , appartenant
aux Religieux de Ste
Catherine.
Voyez ci-dessus, pag.
17.

Le Duc d'Orléans , frere de Charles VI , étoit fort amoureux d'une Juive qu'il alloit voir secrettement. Ayant eu des raisons de soupçonner que Pierre de Crâon Seigneur de Sablé & de la Ferté-Bernard , son Chambellan & son favori , avoit plaisanté de cette intrigue avec la Duchesse d'Orléans sa femme , il le chassa honteusement de sa Maison. Crâon imputa en partie sa disgrâce au Connétable de Clifson. La nuit du 13 au 14 Juin 1391 , l'ayant attendu au coin de cette

rue Coulture Sainte Catherine , & le voyant venir peu accompagné , il fondit sur lui à la tête d'une vingtaine de scélérats. Clisson après s'être défendu assez longtems , quoiqu'il n'eut qu'un petit Coutelas , tomba de cheval percé de trois coups , & donna de la tête dans une porte qui s'ouvrit. Le bruit de cet assassinat parvint aussitôt aux oreilles du Roi qui s'alloit mettre au lit : *il se vêtit d'une houpelande ; on lui bouta ses souliers es pieds , & il courut à l'endroit où on disoit que son Connétable venoit d'être occis.* Il le trouva dans la Boutique d'un Boulanger , baigné dans son sang. Après qu'on eut

* Il n'en visita ses blessures , qui n'étoient *
mourut pas. pas dangereuses , *Connétable* , lui dit-il, *on ne voit chose ne fut telle ni ne sera si fort amandée.* On prétendit que Clisson avoit fait le lendemain son Testament , & l'on se récria beaucoup sur la somme de dix-sept cent mille livres à laquelle

il montoit. Il faut observer que depuis vingt-cinq ans qu'il s'étoit attaché à la France, il avoit cherché & battu par-tout les Anglois ; qu'il avoit gagné la fameuse bataille de Rosebeque, & châtié les Flamands ; qu'il jouissoit depuis douze ans des gages & apointemens de Connétable, & que d'ailleurs il étoit très riche en Terres, Domaines & Châteaux dont il avoit hérité de ses ancêtres en Bretagne & dans le Poitou ; mais de tout temps on a trouvé mauvais qu'un Général ou un Ministre, quelques services qu'il ait rendus à l'Etat, laisse une certaine fortune, qui cependant est presque toujours moins considérable que celle d'un particulier qui aura bien voulu se charger pendant une vingtaine d'années de la perception d'une partie des revenus du Roi.

CIMETIERE SAINT JEAN.

* Il descendoit de *Renard* Comte de Nevers & d'Auxerre, & d'*Adelle* de France, fille du Roi Robert. Il y a longtemps que cette maison est éteinte.

* Charles VI.

Les biens de Pierre de * Crâon furent confisqués, son Hôtel fut démoli, & l'emplacement fut donné pour servir de Cimetiere à la paroisse de S. Jean : on a changé depuis ce Cimetiere en Marché. Il obtint sa grace en 1395, à la priere du Roi d'Angleterre, & devint dévôt. Il paroît qu'en s'enfuyant après son assassinat, il avoit eu bien peur d'être pris & de mourir sans Confession, & qu'il s'en ressouvint très chrétiennement lorsqu'il fut revenu à la Cour ; car il sollicita vivement auprès du * Roi, & obtint enfin une Déclaration, en date du 12 Février 1396, par laquelle on abolissoit la coutume de refuser des Confesseurs aux criminels condamnés à mort. Sous le regne précédent, Philippe de Maizieres aussi pitoyable que Crâon pour les scélérats, avoit inutilement sollicité une pareille

déclaration. *Le Chef du conseil*, dit-il lui-même dans un de ses ouvrages, *se trouva si obstiné & si entêté à l'encontre, & aucuns autres du conseil*, qu'on auroit plutôt fait retourner la roüe d'un moulin, que cet endurci à changer d'opinion. Le Chancelier, & ces aucuns autres du conseil, croyoient sans doute, & avoient raison, que le refus de la confession étoit une barriere de plus contre le crime.

Je remarque que dans ces siècles où les lettres n'avoient pas encore adouci les mœurs, l'exécution des Criminels devenoit un spectacle qu'on donnoit avec une sorte d'appareil, & souvent les jours de fêtes. En les menant au lieu du supplice, (c'étoit ordinairement Montfaucon), on leur faisoit faire des pauses à quelques endroits, & une entr'autres dans la Cour des Filles-Dieu, où on leur servoit un verre de vin & trois mor-

*Le songe
du vieil
pelerin. liv.
3. chap. 68.*

ceaux de pain beni ; on appelloit cette collation *le dernier morceau du Patient* : s'il mangeoit avec un certain apétit, c'étoit un bon augure pour son ame.

Le Duc de Nemours (Jacques d'Armagnac) dont j'ai déjà * parlé & qui eut la tête tranchée aux Halles le

* Voyez
p. 76.

4 Août 1477, y fut conduit de la Bastille, monté sur un cheval caparaçonné de drap noir. On avoit tapissé

* Couleur
entre le vert
& le bleu.

de serge * *perse* les chambres du Marché au poisson où il devoit se reposer ; on les avoit arrosées de vinaigre, & on y avoit brûlé du genévre, pour y dissiper l'odeur de mûre.

Reg. du
Parlement.

Compte du
Domaine de
Paris, 1478.

Tandis qu'il se confessoit, on servit à ses Commissaires *douze pintes de vin, du pain blanc & des polres*. Il fut ensuite conduit à l'échafaut par une galerie faite exprès ; on avoit eu l'attention de rembourrer le carreau où il se mit à genoux ; le Bourreau après lui avoir

tranché la tête & l'avoir plongée dans un baril plein d'eau, la montra au peuple. Cent-cinquante Cordeliers avec des torches allumées, vinrent terminer ce triste spectacle ; on portoit devant eux un cercueil découvert ; on y mit la tête & le corps du malheureux Duc de Nemours ; on leur donna l'argent pour l'inhumer, & ils s'en retournerent en chantant.

RUE * COQUETIERE
OU COQUILLIERE.

*Des Coquetiers qui y tenoient leur marché, ou plus sûrement de Pierre Coquillier Bourgeois de Paris, qui vivoit en 1269.

En 1684, M. Berrler faisant faire quelques réparations à sa maison située presque au bout de cette rue du côté de S. Eustache, on trouva en creusant la terre dans le jardin, à deux toises de profondeur, les fondemens d'un ancien édifice, & dans les ruines d'une vieille tour, une tête de bronze

* On dé-
fioit les Vil-
les comme
les Hom-
mes,

antique, un peu plus grosse que le naturel. Etoit-ce une tête d'*Isis* ou de *Cybele* ou de la Déesse * *Lutece* ? C'est sur quoi les Sçavans ne sont pas d'accord. La tour crenellée, à six faces, dont elle étoit couronnée, symbole ordinaire de *Cybele*, a paru à Moreau de Mautour une preuve convainquante que c'étoit une tête de cette Déesse. Il est certain que *Cybele* étoit en grande vénération dans les Gaules. Dès qu'on craignoit pour la récolte, on mettoit sa statue sur un char tiré par des bœufs; on la promenoit autour des champs & des vignes; le peuple précédoit le char en chantant & en dansant; les principaux Magistrats le suivoient pieds nuds. Un sçavant Religieux remarque que le culte de *Cybele* exigeoit dans ceux qui vouloient s'y consacrer, la vocation la plus décidée pour la Prêtrise; il falloit lui sacrifier son sexe;

génie, le naturel, & le tempérament ^{Relig. des Gaulois. T.I.} les Gaulois, leur inspiroient, dit-il, p. 216.
un éloignement invincible pour une mutilation si déshonorante : on étoit obligé de faire venir ces Prêtres de Phrigie, comme on fait venir aujourd'hui d'Italie certains Chantres à voix claire.

RUE DES CORDELIERS.

En 1502, Gilles Dauphin leur Général, en considération des bienfaits que son Ordre avoit reçus de Messieurs du Parlement de Paris, envoya aux Présidens, Conseillers & Greffiers la permission de se faire enterrer en habit de Cordelier. En 1503, il gratifia l'un semblable brevet le Prévôt des Marchands & Echevins & les principaux Officiers de la Ville. Il ne faut pas regarder cette permission comme une simple politesse, s'il est vrai que

*Hist. Eccles.
de Choisi.
ann. 1333.
Relat. de
Fraisier.*

S. François fait régulièrement chaque année une descente en purgatoire pour en tirer les âmes de ceux qui sont morts dans l'habit de son Ordre.

L'Etoile rapporte dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de France (année 1577) " qu'une fille fort belle & " déguisée en homme & qui se faisoit " appeller *Antoine*, fut découverte & " prise dans le Couvent des Cordeliers " Elle servoit entr'autres, Frere Jacques *Berson* qu'on appelloit l'enfant de " Paris & le Cordelier aux belles mains " Ces Reverends Peres disoient tous " qu'ils croyoient que c'étoit un vrai " garçon ; on s'en rapporta à leur conscience. Quant à cette fille garçon " elle en fut quitte pour le fouet, qui " fut grand dommage à la chasteté de " cette honnête personne qui se disoit " mariée, & qui par dévotion avoit " servi dix ou douze ans ces bons

Religieux, fans jamais avoir été intéressée en son honneur. » Les femmes ont quelquefois des dévotions singulières ! Peut-être aussi croyoit-elle éviter après la mort un long séjour au Purgatoire.

RUE SAINTE CROIX
DE LA BRETONNERIE.

Sous le règne de S. Louis, il n'y avoit encore dans ce quartier que quelques maisons éparfées & éloignées les unes des autres. Renaud de Brehan, Vicomte de Podoure & de l'Isle, occupoit une de ces maisons. Il avoit épousé, en 1225, la fille de Leolyn Prince de Galles, & étoit venu à Paris pour quelque négociation secrète contre l'Angleterre. La nuit du Vendredi au Samedi Saint 1228, cinq Anglois entrèrent dans son vergier, le défilèrent

& l'insulterent. Il n'avoit avec lui qu'un Chapelain & un Domestique : ils le seconderent si bien , que trois de ces Anglois furent tués ; les deux autres s'enfuirent ; le Chapelain mourut le lendemain de ses blessures. Brehan avant que de partir de Paris , acheta cette maison & le verger , & les donna à son brave & fidele Domestique , appelé *Galleran*. Le nom de *Champs aux Bretons* qu'on donna au verger , ou jardin , à l'occasion de ce combat , devint le nom de toute la rue ; on l'appelloit encore à la fin du treizième siècle la *rue du Champs aux Bretons*.

RUE ET PORTE SAINT DENIS.

C'étoit par cette porte que les Rois & les Reines faisoient leurs entrées. Toutes les rues sur leur passage jusqu'à Notre - Dame , étoient tapissées

qu'un
ils le
de ces
autres
eut le
avant
mal.
à son
pellé
Bre-
rdin,
evint
elloit
de la

NIS,

Rois
ées.
jus-
ées

& ordinairement couvertes enhaut avec
des étoffes de soye & des draps camelotés.
Des jets d'eaux de senteur parfumoient
l'air : le vin , l'hipocras & le lait
coulotent de différentes fontaines. Les
Députés des six Corps de Marchands
portolent le dais : les Corps de Mé-
tiers suivoient , représentant en habits
de caractère les sept péchés mortels ; les *Monstres*
sept vertus , foi , espérance , charité , justi-
ce , prudence , force & tempérance ; la
mort , le purgatoire , l'enfer & le para-
dis , le tout monté superbement. Il y
avoit de distance en distance des théâtres
où des Acteurs pantomimes mêlés avec
des chœurs de musique , représen-
toient des histoires de l'ancien & du
nouveau Testament : le sacrifice d'A-
braham ; le combat de David contre
Goliath ; l'Anesse de Balaam prenant la *Jean Chenus*
parole pour faire entendre raison à ce
Prophète , des troupeaux dans un bo-
cage avec leurs Bergers à qui l'Ange

annonçoit la naissance de Notre Seigneur,
& qui chantoient le Gloria in excelsis
Deo, &c.

Froissard dit qu'à l'entrée d'Isabeau
de Baviere, il y avoit * à la porte aux
Peintres, rue S. Denis, un ciel nud &
étoilé très-richeement, & Dieu par figure
séant en sa majesté, le Pere, le Fils
& le Saint-Esprit; & dans ce ciel,
petits enfans de chœur chantoient moult
doucelement en forme d'Ange; & lorsque
la Reine passa dans sa litiere découverte
sous la Porte de ce Paradis, deux Anges
descendirent d'en haut, tenant en leurs
mains une très-riche couronne d'or garnie
de pierres précieuses, & la mirent moult
doucelement sur le chef de la Reine, en
chantant ces vers:

Dame enclose entre fleurs de lys,
Reine êtes-vous de Paradis,
De France, & de tout le Pays:
Nous remontons en Paradis.

* Elle étoit
située pres-
que vis-à-
vis de la rue
du Petit
Lion.

A l'occasion de cette entrée, Jean Juvenal des Ursins raconte que Charles VI voulut la voir, & qu'il dit à Savoisi son favori Savoisi, je te prie que tu montes sur mon bon cheval & je monterai derrière toi, & nous nous habillerons de façon qu'en ne nous cognoisse point & irons voir l'entrée de ma femme.... & allerent donc par la ville en divers lieux, & s'avancerent pour venir au Châtelet à l'heure que la Reine passoit, où il y avoit moult de peuple & grande presse, & foison de Sergens à grosses boulaies, lesquels pour empêcher la presse, frappaient de côté & d'autre de leurs boulaies bien & fort; & le Roi & Savoisi tâchoient toujours d'aprocher; & les Sergens qui ne cognoissoient point le Roi ni Savcisi, frapoient de leurs boulaies dessus, & en eut le Roi plusieurs horions sur les épaules bien assis; & au soir en la présence des Dames & Demoi-

celles fut la chose recitée, & on commença à en bien farceer, & le Roi même se fargua des herions qu'il avoit reçus.

Le lendemain les Bourgeois de Paris, suivant l'usage, porterent à Charles VI de magnifiques présens, & Froissard. s'étant mis à genoux, lui dirent : Très-chier & noble Sire, vos Bourgeois de la Ville de Paris vous présentent ces joyaux c'étoient des vases d'or. Gran'merci bonnes gens, leur répondit-il, ils sont biaux & riches. Ils allerent ensuite chez la Reine à qui un Ours & une Licorne Cérémonial François. présenterent de leur part des présens encore plus riches. Dans ces temps-là rien ne paroissoit si ingénieux que ces mascarades, & ce n'est pas la premiere & la derniere cérémonie où les Villes ont choisi des animaux pour leurs députés.

A l'entrée de Louis XI, en 1461, on imagina un spectacle très-agréable.

devant la Fontaine du Ponceau, étoient
plusieurs belles filles en Sirenes, toutes
lesquelles en faisant voir leur beau
in, chantoient de petits mots & Ber-
erettes. Il paroît qu'à l'entrée de la
eine Anne de Bretagne, on poussa
t: Très attention jusqu'à placer de distance en
ois de la distance de petites troupes de dix ou
oyaux douze personnes avec des pots-de cham-
'merc pour les Dames & Demoiselles du
ils sont cortège qui se trouveroient pressées de
te chez quelque besoin. J'oubliois de dire qu'a-
Licorne lors à toutes ces cérémonies, le cri de
présent joye & d'acclamation n'étoit pas *vive le*
mps-là Roi, mais *Noël, Noël*.

Mallugre.
pag. 288.

RUE DES PRESTRES
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,
Fauxbourg S. Victor.

461, Leur maison & cette rue occupent
éabla un terrain qu'on appelloit le *Clos des*

Arenes, parce que (1) Chilperic I y avoit fait bâtir un Cirque en 577. Personne n'ignore que le Cirque che

Gregor
Turon. list.

Ibidem.

* Couper
les oreilles:

(1) Chilperic dont on ne parle guères qu'à l'occasion de sa femme Fredegonde, étoit un Monarque fort singulier, si le portrait que nous en a laissé Grégoire de Tours est fidèle. Il se croyoit un grand Théologien, & vouloit faire publier un édit par lequel il défendoit de se servir à l'avenir du terme de *Trinité* & de celui de *personnes* en parlant de Dieu, d'autant que le mot de *personnes* dont on use en parlant des hommes, dégradait la Majesté divine. Il se piquoit aussi d'être Poëte, & très-habile Grammairien. Il ajouta aux lettres dont on se servoit de son tems, quatre caractères pour exprimer par un seul, certaines prononciations dont chacune avoit besoin de plus d'une lettre. Ces additions étoient l'α des Grecs, ϗ, z, η. Il envoya ordre dans toutes les Provinces de corriger les anciens livres, conformément à cette orthographe, & de l'enseigner aux enfans. L'ancienne orthographe eut ses martyrs, & deux Maîtres d'école aimèrent mieux se laisser * *efforiller*, que d'accepter la nouvelle, qui ne fut en usage que pendant la vie de ce Prince.

les

les anciens Romains , étoit un lieu destiné pour les jeux publics , & particulièrement pour les courses de chevaux & de chariots. *L'Arene* étoit la partie du Cirque où se faisoient les combats de Gladiateurs , & ceux de bêtes féroces. Pepin le Bref se plaisoit beaucoup à faire battre des taureaux contre des lions. Philippe de Valois acheta près du Louvre , rue Froidmanteau , une Grange pour y mettre ses lions , ses ours & ses taureaux. Il y avoit à l'Hôtel S. Paul la tour des lions * , à l'endroit même où est aujourd'hui la rue de ce nom. L'Etoile rapporte (année 1583) « que Henri III après » avoir fait ses Pâques & dévotions au » Couvent des Bons-Hommes , s'en » revint au Louvre , & qu'il y fit tuer à » coups d'arquebuse les lions, ours, taureaux , & semblables bêtes qu'il avoit » coutume de nourrir pour combattre

* Voyez
rue des
Lions.

» contre les dogues, & ce à l'occasion
» d'un songe par lequel il lui avoit sem-
» blé que des lions, ours & dogues
» le dévoreroient : songe qui sembloit
» présager que les bêtes furieuses de
» la Ligue se rueroient sur ce pauvre
» Prince & sur son peuple. »

Nos mœurs ne nous font plus trouver
de plaisir à regarder des animaux se
déchirer, & si nos Princes ont des
tigres & des lions dans leurs Ménage-
ries, c'est pour la rareté. Sans aimer
à voir répandre le sang, nous sommes
certainement aussi braves que les
Romains

RUE DE LA VIEILLE DRAPERIE.

Au coin de cette rue étoit la Maison
du pere de cet exécration Jean Châtel
qui attenta sur la personne de Henri
IV, & le blessa d'un coup de couteau

à la lévre supérieure , le Mardi 27 Décembre 1594. L'espace qu'occupoit cette Maison, qui fut rasée, forme cette petite place qui est devant la grande porte du Palais. On y avoit élevé une pyramide avec des inscriptions : elle fut abattue en 1605.

Extrait d'une Lettre de Henri IV, écrite à différentes Villes aussitôt après cet attentat.

„ Il n'y avoit pas plus d'une heure
„ que nous étions arrivé à Paris du
„ retour de notre voyage de Picardie,
„ & étions encore tout botté, qu'ayant
„ autour de nous nos cousins le Prince
„ de Conti , Comte de Soissons &
„ Comte de S. Paul , & plus de trente
„ ou quarante des principaux Seigneurs
„ & Gentilshommes de notre Cour ;
„ comme nous recevions les Sieurs de

» Ragni & de Montigni qui ne nous
» avoient pas encore salué, un jeune
» garçon nommé Jean Châtel, fort
» petit & âgé au plus de dix-huit à dix-
» neuf ans, s'étant glissé avec la troupe
» dans la chambre, s'avança sans être
» quasi aperçû, & nous pensant donner
» dans le corps du couteau qu'il avoit,
» le coup (parce que nous nous étions
» baissé pour relever lesdits sieurs de
» Ragni & de Montigni qui nous sa-
» luoient) ne nous a porté que dans la
» lèvre supérieure du côté droit, &
» nous a entamé & coupé une dent...
» Il ya, Dieu merci, si peu de mal que
» pour cela nous ne nous mettrons pas
» au lit de meilleure heure... »

Il paroît par un article des interro-
gatoires de Jean Châtel, que le Pré-
vôt de l'Hôtel, lorsqu'il l'eût arrêté &
fait fouiller, ne douta point que ce
ne fut un Emissaire armé de toutes pié-
ces par le fanatisme.

« Enquis qui lui a baillé l'*Agnus Dei*, la chemise Notre-Dame & tous les chapelets qu'il a autour du cou, & si ce n'étoit pas pour lui persuader d'assassiner le Roi sous l'assurance qu'il seroit invulnérable, & qu'on ne pourroit lui faire aucun mal.

« A dit que sa mere lui avoit baillé l'*Agnus Dei* & la chemise Notre-Dame, & quant aux chapelets, les avoir lui-même enfilés. »

Il y eut quelques présomptions contre son pere : sa mere & ses sœurs étoient très-innocentes. Il soutint à la question ordinaire & extraordinaire, & jusqu'à la mort, qu'il n'avoit communiqué son dessein à personne, & qu'il avoit entrepris ce coup de son propre mouvement.

« Enquis pourquoi il a voulu tuer le Roi.

*Journal de
Henri IV.
ann. 1594.*

*Premiere
Interrogat.
devant le
Prevôt de
l'Hôtel.*

» A dit que pour expier ses péchés,
» il avoit cru qu'il falloit qu'il fit quel-
» qu'acte signalé & utile à la Religion
» Catholique , Apostolique & Ro-
» maine , & y ayant failli , le feroit en-
» core s'il pouvoit.

» Enquis de nouveau par qui il a
» été persuadé de tuer le Roi.

» A dit avoir entendu dire en plu-
» sieurs lieux qu'il falloit tenir pour
» maxime véritable qu'il étoit loisible
» de tuer le Roi , dès qu'il n'étoit pas
» approuvé par le Pape , & que cette
» doctrine étoit commune. »

Le malheureux ne disoit que trop
vrai ; il n'y avoit pas encore un an
que la plupart des Ecclésiastiques &
presque tous les Religieux , l'ensei-
gnoient en chaire , dans le confessional
& dans leurs thèses.

Le sieur de Piganiol qui n'a fait que
transcrire mot à mot les antiquités de

Paris par Sauval, dit que *Henri IV* fut blessé par *Jean Châtel* dans la cour de l'Hôtel * du Bouchage qu'on appelloit alors l'Hôtel d'Estrées, & où demouroit la belle *Gabrielle*. Il est prouvé par toute la procédure que ce fut dans une des salles du Louvre. D'ailleurs jamais l'Hôtel du Bouchage n'a été appelé l'Hôtel d'Estrées, & *Gabrielle* d'Estrées demouroit dans ce temps-là à l'Hôtel de *Schomberg* qui subsiste encore dans la rue *Bailleul*, derrière cet Hôtel d'*Aligre* où le Grand Conseil a tenu long-temps ses séances.

* A présent
les Peres de
l'Oratoire.

RUE DES ECRIVAINS.

La Maison où demouroit *Nicolas Flamel*, fait le coin de cette rue & de la rue *Marivault*. On y voit encore sur un des gros jambages, sa figure, à ce que l'on dit, & celle de *Pernelle*

sa femme , avec des inscriptions gothiques & de prétendus hiéroglyphes. L'histoire de cet homme est singulière. Il étoit né sans bien , de parens obscurs , & sa profession d'*Ecrivain* ne l'avoit pas mis à portée d'acquérir de grandes richesses. On le vit tout à coup , par ses libéralités , décéler une fortune immense. L'usage qu'il en fit est bien rare : il fut riche pour les malheureux. Un honnête famille tombée dans l'indigence , une fille que la misère auroit peut être entraînée dans le désordre , le Marchand & l'Ouvrier chargés d'enfans , la Veuve & l'Orphelin , étoient les objets de sa magnificence. Il fonda des Hôpitaux , répara quelques Eglises , & rebâtit en partie celle des Innocents. *Naudé* attribue les richesses de *Flamel* à la connoissance qu'il avoit des affaires des Juifs , & ajoute que lorsqu'ils furent chassés de France en 1394 , &

que leurs biens furent acquis au Roi, *Flamel* traita avec leurs débiteurs pour la moitié de ce qu'ils devoient, & leur promit de ne les pas dénoncer. *Naudé*, & *Piganiol* qui le cite, n'auroient pas avancé un fait aussi faux, s'ils avoient lu les déclarations de Charles VI à l'occasion du bannissement des Juifs. La premiere du 17 Septembre 1394 porte, que quoiqu'il les exile à perpétuité, il n'entend pas que leurs personnes soient maltraitées ni leurs biens pillés; en outre il enjoint à ceux qui leur doivent, de les payer dans un mois, à peine de perdre leurs gages, & à ceux qui ne leur ont point donné de gages, de satisfaire à leurs obligations & de les retirer avant le terme expiré. Par une autre déclaration du 2 Mars 1395, quatre mois après leur sortie du Royaume, il défend désormais à tous débiteurs des Juifs de leur rien payer, &

fait cesser tous procès commencés pour telle raison , avec ordre d'ouvrir les prisons à ceux qui y étoient détenus ; & pour finir entierement à cet égard , par une dernière déclaration du 30 Janvier 1397 , il ordonne au Prévôt de Paris de brûler & déchirer toutes les obligations faites aux Juifs .

On voit par ces Ordonnances , que puisque le Roi déchargeoit lui même ses Sujets de toutes dettes contractées avec ces infâmes Usuriers , *Flamel* ne put pas s'enrichir en menaçant leurs Débiteurs de les dénoncer.

Plusieurs curieux ayant fait fouiller la terre dans les caves de sa maison , y ont trouvé , dans différens endroits , des urnes , des phioles , des matras , du charbon , & dans des pots de grès une certaine matiere minérale , calcinée & grosse comme des pois. On ne sçait pas positivement s'il fut enterré à Saint

Jacques de la Boucherie, ou sous les Charniers des Innocens. *Paul Lucas* Voyage de Paul Lucas dans l'Asie mineure. Ch. 12, T. I. semble même douter qu'il soit mort; il rapporte fort sérieusement qu'étant en Asie, il fit connoissance avec un Dervis qui parloit toutes les langues, & qui ne paroissoit avoir que trente ans, quoiqu'il eût déjà vécu plus d'un siècle. » Ce Dervis, dit-il, me raconta que » *Flamel* persuadé qu'on l'arrêteroit, » s'il passoit pour avoir la pierre philosophale, trouva le moyen de sortir de France, en faisant publier sa mort & celle de sa femme. Elle feignit » une maladie qui eut son cours, & » lorsqu'on l'a dit morte, elle étoit près » de la Suisse, où elle avoit ordre de l'attendre. On enterra pour elle un » morceau de bois, & pour ne pas manquer au cérémonial, ce fut dans une » des Eglises qu'elle avoit fait rebâtir. » Ensuite il eut recours pour lui-même » à un semblable stratagème. Comme

» l'on fait tout pour de l'argent , il n'eut
» pas de peine à gagner les Médecins
» & les gens d'Eglise. Il laissa un Testa-
» ment dans les formes , où il recom-
» mandoit avec soin qu'on l'enterrât avec
» sa femme , & qu'on élevât une pira-
» mide sur leur sépulture. Pendant que
» ce sage étoit en chemin pour rejoin-
» dre son épouse , un second morceau
» de bois fut enterré a sa place. Depuis
» ce temps-là ils ont mené tous les deux
» une vie philosophique , tantôt dans
» un Pays , tantôt dans un autre. Je
» suis leur intime ami , & il n'y a que
» trois ans que je les ai laissés aux
» Indes. »

Paul Lucas étoit pensionné de Louis XIV , & voyageoit par son ordre : de pareilles rêveries que l'on trouve assez fréquemment dans son livre , ne font pas trop d'honneur au Ministre qui l'avoit choisi & présenté.

RUE D'ENFER.
près le Luxembourg.

S. Louis fut si édifié au récit qu'on lui faisoit de la vie austère & silencieuse des Disciples de S. Bruno, qu'il en fit venir six, & leur donna une maison avec des jardins & des vignes au Village de Gentilli. Ces Religieux voyoient de leurs fenêtres le Palais de *Vauvert*, bâti par le Roi Robert, abandonné par ses successeurs, & dont on pouvoit faire un Monastere commode & agréable par la proximité de Paris. Le hazard voulut que des esprits ou *revenans* s'aviserent de s'emparer de ce vieux Château. On y entendoit des hurlemens affreux. On y voyoit des Spectres traînant des chaînes, & entr'autres un monstre vert avec une grande barbe blanche, moitié homme & moitié serpent, armé d'une grosse massue, & qui sembloit toujours prêt à s'élancer la

nuit sur les passants. Que faire d'un pareil Château ? Les Chartreux le demanderent à S. Louis ; il le leur donna avec toutes les appartenances & dépendances. Les *revenans* n'y revinrent plus ; le nom *d'enfer* resta seulement à la rue en mémoire de tout le tapage que les Diables y avoient fait.

Quelques Etymologistes prétendent que la rue S. Jacques s'appelloit anciennement *via superior*, & celle-ci, parce qu'elle est plus basse, *via inferior* ou *infera*, d'où lui vint dans la suite le nom *d'enfer* par corruption & contraction de mot. D'autres disent que les gueux, les filoux & les gens sans aveu se retirant ordinairement dans les rues écartées, on donnoit le nom *d'enfer* à ces rues à cause des cris, des juremens, des querelles & du bruit qu'on y entendoit sans cesse.

S. ETIENNE-DU-MONT.

Le Curé de cette Paroisse s'étant plaint que le nommé *Michau*, un de ses paroissiens, l'avoit fait attendre jusqu'à minuit pour la *Bénédiction du Lit nuptial*, Pierre de Gondi Evêque de Paris ordonna qu'à l'avenir cette cérémonie se feroit de jour, ou du moins avant souper. Autrefois les nouveaux mariés ne pouvoient pas s'aller mettre au lit qu'il n'eût été béni; c'étoit un petit droit de plus pour les Curés, à qui l'on devoit aussi ce qu'on appelloit les *plats de Noces*, c'est-à-dire leur dîner en argent, ou en espèces.

Les Curés de Picardie étoient gênants: ils prétendoient que les nouveaux mariés ne pouvoient pas, sans leur permission, coucher ensemble les trois premières nuits de leurs nœces. Il intervint arrêt, le 19 Mars 1409, portant

*Reglem. du
Parlement.* défenses à l'Evêque d'Amiens & aux
Curés de ladite ville, de prendre ni exiger
argent des nouveaux mariés, pour leur
donner congé de coucher avec leurs fem-
mes la premiere, la seconde & la troisieme
nuit de leurs Nôces, & fut dit que chacun
desdits habitans pouroit coucher avec
son épousée sans la permission de l'Evê-
que & de ses Officiers. Nous ne pou-
vons vendre que ce qui nous appartient :
les Curés croyoient-ils, comme cer-
tains Prêtres des Indes, que ces trois
premieres nuits leur appartenoient ?

On ne marioit les grands comme les
petits, qu'à la porte de l'Eglise. En
1559, lorsqu'Elisabeth de France, fille
de Henri II, épousa Philippe II Roi
d'Espagne, Eustache du Bellay, Evê-
que de Paris, alla à la porte de Notre-
Dame, & se fit, dit le cérémonial
François, la célébration des épousailles
audit portail, selon la coutume de notre
Mere Sainte Eglise. Aparemment qu'on

trouvoit alors indécent de donner dans l'Eglise même la permission à un homme & à une femme d'aller coucher ensemble.

* A l'occasion du mariage de Charles VI avec Isabeau de Baviere, Froissard rapporte *que la fiancée d'un Roi de France, quelque dame ou fille de haut-Seigneur qu'elle soit, doit être regardée & avisée toute nuë par les Dames, pour sçavoir si elle est propre & formée pour porter enfans.*

RUE DE LA * FERONNERIE.

* Ainsi
nommé des
Marchands
de feraille,
Ferronariè.

Le Vendredi 14 Mai 1610, environ les quatre heures de l'après-midi, un embarras de deux charrettes ayant obligé le carosse de Henri IV (1) de s'arrêter

(1) Il alloit à l'Arsenal, & avoit fait lever les mantelets parce qu'il faisoit beau, & qu'il vouloit voir les préparatifs pour l'entrée de la Reine.

vers le milieu de cette rue qui étoit alors très-étroite, Ravallac qui l'avoit suivi depuis le Louvre, monta sur un des rais d'une rouë de derriere, & d'un premier, & d'un second coup de couteau, assassina ce Prince, qui expira dans l'instant. *Chose surprenante* dit l'Etoile, *nul des Seigneurs qui étoient dans le carosse ne l'a vû fraper le Roi, & si ce monstre* (1) *eut jetté son couteau, on n'eut scû à qui s'en prendre.* Henri IV lisoit une lettre du Comte de Soissons; le Duc d'Epéron étoit à sa droite dans le fond du carosse; les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure étoient à la portiere du côté du Duc d'Epéron; à l'autre portiere du côté du Roi, étoient le Duc de Montbazon & le Marquis de la Force, &

(1) Lorsqu'on l'eut arrêté, dit Pierre Marthieu, on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main qui disoient tout haut qu'il falloit le tuer, mais ils se cachèrent aussitôt dans la foule.

i étoit sur le devant du carosse, les Marquis
l'avoit de Mirebeau & du Pleffis Liancourt.
sur un Nicolas Pasquier rapporte qu'un dia-
& d'un ble apparut à Ravailac, & lui dit :
de cou- vas, frappe hardiment, tu les trouveras
expira tous aveuglés. Ce diable pouvoit bien
nte die être un de ces sept ou huit hommes
étoient qui vinrent l'épée à la main après
e Roi, qu'on l'eût arrêté, & qui voulurent
uteau, le tuer.

Henri Je n'entrera pas dans des détails &
nte de dans un amas de circonstances qui ne
it à fa finiroient point & que peu de person-
e ; les nes ignorent ; je dirai seulement ce
oque- que je pense sur le caractère des deux
été du scélérats, dont les mains parricides s'ar-
re du mèrent contre un de nos meilleurs &
Mon- de nos plus grands Rois. Jean Châtel
e, & âgé de dix-huit à dix-neuf ans, après
avoir étudié chez les Jesuites, faisoit
son cours de Philosophie à l'Université ;
son pere étoit un riche marchand qui
ne le laissoit manquer de rien. On

*Lettre pre-
miere.*

Ma-
es l'e-
il fal-
dans

voit par ses interrogatoires un malheureux ferme dans ses abominables principes ; simple , vrai , toujours égal dans ses réponses ; un véritable fanatique qui n'est point étonné à l'aspect de ses Juges , qui se regarde comme un martyr , & les supplices & son crime comme l'expiation de ses péchés. Après qu'on l'eut ôté de la torture , je m'accuse , dit humblement ce monstre à son Confesseur , *de quelque impatience dans mes tourmens ; je prie Dieu de me le pardonner , & de pardonner à mes persécuteurs.*

Ravallac âgé d'environ trente deux ans , étoit pauvre , se vantoit d'avoir des révélations , & se mettoit en fureur au seul mot de Huguenot. Il parut propre à être l'instrument de l'horrible attentat qu'on méditoit depuis longtemps. On démêle aisément dans ses interrogatoires que son fanatisme étoit moins réel qu'affecté. Il feint quelque-

is un
Dieu
pond
e se
ent ,
r le
sister
rie se
me d
u'il e
ais il

(1) Il
ne ; il e
it que
oit , (p
ier le
rieur
ouvé
ommo
ussau
er. Ce
ant Gé
ur arrê
erbal c
er qui
voilà u
ue Ra
cfein.

malheur, une ignorance stupide : le Pape
 Dieu, dit-il, & Dieu est le Pape. Il
 répond sur d'autres articles en hom-
 me sensé, même assez instruit. Il
 sent, (1) varie, pleure & gémit
 sur le malheur qu'il a eu de ne pas
 résister aux tentations du diable ; il
 prie ses Juges de ne pas désespérer son
 âme d'une force de tourmens ; il reconnoît
 qu'il est coupable d'un grand crime :
 mais il soutient toujours que personne

(1) Il dit qu'il n'étoit jamais sorti du Royaume ; il est prouvé qu'on l'avoit vu à Naples. Il
 dit que jamais il n'avoit déclaré à qui que ce
 soit, (pas même en confession) son dessein de
 tuer le Roi ; il y avoit plus d'un an que le
 Prieur des Augustins de Montrargis, avoit
 trouvé sur l'Autel une Lettre par laquelle on le
 sollicitoit d'avertir ce Prince qu'un grand
 seigneur, natif d'Angoulême, devoit l'assassi-
 ner. Ce Prieur ayant pris conseil du Lieute-
 nant Général, & des principaux de la Ville, il
 fut arrêté d'envoyer la Lettre, avec le procès-
 verbal qu'on avoit fait faire, à M. le Chan-
 celier qui malheureusement négligea cet avis.
 Voilà une preuve juridique & bien authentique
 que Ravalliac avoit confié son abominable
 dessein.

Journal
 d'Henri IV.
 année 1616.
 Nicolas Pas-
 guier, Lre-
 tre prem.

ne l'a excité à le commettre & qu'il ne s'est déterminé à tuer le Roi, que parce qu'on l'a assuré que ce Prince alloit faire la guerre au Pape. Est-il possible, dit-on, que dans l'horreur des tortures, il n'eut pas accusé ceux qui l'avoient séduit par eux-mêmes, ou par leurs émissaires, & en lui faisant de temps en temps de petites charités? Peut-être espéroit-il toujours qu'ils lui sauveroient la vie; d'ailleurs il est certain qu'à la première tirade des chevaux, il demanda d'être relâché, qu'il dicta un testament de mort, & que le Greffier s'attacha à écrire si mal ce testament, que les plus experts en écritures n'ont jamais pû y rien déchiffrer.

*Descrip. de
Paris. T. I.
p. 219.*

Germain Brice dit que lorsqu'on eut arrêté Ravaillac, on le mena d'abord à l'Hôtel de Retz, à présent l'Hôtel de Condé. Ç'auroit été le mener loin; je sçais que l'Hôtel de Condé étoit alors

Hôtel de Gondi, mais Jean-Baptiste de Gondi Due de Retz, avoit encore un autre Hôtel * près du Louvre, & ce fut à celui-là qu'on traîna ce scélérat. Il y resta deux jours, enchaîné & gardé par des Archers. A la question qui lui fut donnée dans toute la rigueur, joûte Germain Brice, il avoua des choses si étranges, que les Juges surpris & effrayés jurèrent entr'eux sur les Saints Evangiles de n'en jamais rien découvrir, à cause des suites terribles qui en pouvoient arriver ; ils brûlerent même les dépositions & tout le Procès-verbal au milieu de la Chambre, & il n'en est resté que quelque legers soupçons sur lesquels on n'a pû fonder jusqu'à présent aucun véritable jugement. Cette narration est absolument fausse ; Ravailiac soutint toujours à la question qu'il n'avoit point de complices, & s'il avoua des choses étranges, ce ne fut que lorsqu'il eut demandé, à la premiere

* On font les nouveaux bâtimens du Bureau de la grande Poste.

tirade des chevaux , qu'on le relâchât.

Quelques mois après , la Demoiselle d'Ecoman , femme d'un Gentilhomme , & qui avoit été attachée à la Reine Marguerite , accusa la Marquise de Verneuil & le Duc (1) d'Epernon d'a-
Ann. 1611. voir fait assassiner Henri IV. Elle parloit bien dit l'Etoile , & étoit ferme & constante en ses réponses & accusations , munies de raisons valables & preuves très-fortes , qui rendoient ses Juges tout étonnés. Il falloit des preuves juridiques ; elle n'en pût pas fournir , & fut condamnée à être enfermée le reste de ses jours entre quatre murailles : il fut dit

(1) Il ne reste plus personne de sa race , & ses Descendans ont fini à la deuxième génération , aussi-bien que ceux du Duc de Lerme en Espagne. Je détaillerai dans un autre article par quelles raisons & comment ces deux hommes tramerent & conduisirent cette conspiration.

relâ- dit dans l'Arrêt que toute la procédure seroit supprimée. Aparemment que Ger-
 main Brice qui brouille assez souvent tous les faits , a confondu cette procédure avec le procès criminel de Ravallac. Je finirai cet article par un passage des Mémoires de Sulli , qui fait connoître le peu de précaution que Henri IV prenoit contre les attentats dont il étoit sans cesse menacé. » Il me
 » fut adressé de Rome , dit Sulli , un
 » avis d'une conspiration contre la per-
 » sonne de Sa Majesté , que je ne crus
 » pas devoir lui cacher , quoique cet
 » avis ne me parut à moi-même digne
 » que d'être méprisé , comme il le fut
 » de ce Prince , qui me répondit à
 » cette occasion qu'il s'étoit convaincu
 » que pour ne pas rendre sa vie pire
 » que la mort même , il devoit ne faire
 » aucune attention à de semblables avis ;
 » que les Tireurs d'horoscope l'avoient
 » menacé , les uns de mourir par l'épée ,

Arrêt du
31 Juillet
1611.

Mémoires
de Sulli.
ann. 1608.

» les autres dans un carosse ; qu'aucun
 » ne lui avoit jamais parlé de poison qui
 » étoit , à son avis , la maniere la plus
 » facile de se défaire de lui , puisqu'il
 » mangeoit beaucoup de fruits , & sans
 » essai , de tous ceux qu'on lui présen-
 » toit ; & qu'enfin sur le tout il s'en
 » remettoit au souverain Maître de ses
 » jours.

LE FOR-L'EVESQUE.

Forum Episcopi , c'est à-dire le Sié-
 ge de la Jurisdiction Temporelle de
 l'Evêque. Il y avoit dans Paris & dans
 les Fauxbourgs dix-neuf Justices de
 Seigneurs : l'incertitude de leurs limi-
 tes , causoit souvent des conflits de
 Jurisdiction : par Edit du mois de Fé-
 vrier 1674 , toutes ces Justices subal-
 ternes furent réunies & incorporées à
 celle du Châtelet ; on conserva seule-
 ment la Justice (dans leur enclos) à

l'Archevêque de Paris & Chapitre de Notre-Dame , à l'Abbé de S. Germain des Prez , au Grand Prieur de France , au Commandeur de Saint Jean de Latran & au Prieur de Saint Martin des Champs.

Adrien de Valois prétend qu'on a dit *For-l'Evêque* au lieu de *Four-l'Evêque*, & que le four banal où les Vassaux de l'Evêque envoyoient cuire leur pain, occupoit une partie de ce bâtiment qui sert aujourd'hui de prison.

RUE DES FOSSÉS SAINT GERMAIN
DE L'AUXERROIS.

L'Hôtel de Sourdis * communiquoit au Cloître de cette Eglise. Gabrielle d'Estrées, Duchesse de Beaufort, demouroit dans la maison du Doyen, aparemment pour être proche du Louvre, & de la Marquise de Sourdis sa tante. Elle y mourut la veille de Pâques

* Cul-de-Sac de Sourdis dans cette rue.

* Le Doyen-
ne, vis-à-vis
du grand
Perrail, du
côté du Lou-
vre.

*Journal de
Henri IV.
1599.*

1599. Sauval assure qu'il avoit connu des Vieillards qui lui avoient dit qu'après sa mort on l'exposa dans la grande Salle de cette * Maison ; qu'elle étoit vêtue d'une robe de satin blanc & couchée sur un lit de parade de velours cramoisi, enrichi de dentelles d'or & d'argent. Il ne paroît pas vraisemblable qu'on ait exposé à la vue du Public une personne à qui des symptomes de mort terribles avoient défiguré tous les traits, & tourné la bouche jusques derriere le cou. Elle avoit passé une partie du Carême à Fontainebleau ; la politique & la bienséance ne permettant pas à Henri IV de la garder auprès de lui pendant le temps de Pâques, il l'avoit priée de retourner à Paris, & la conduisit jusqu'à Melun. Ces deux Amans, dit Sulli, sembloient avoir un pressentiment qu'ils ne se reverroient plus ; ils s'accabloient de caresses, les larmes aux yeux, & se

parloient comme si c'eut été pour la dernière fois ; la Duchesse recomman-
doit au Roi ses Enfans , sa Maison de
Monceaux & ses Domestiques ; ce
Prince l'écoutoit & s'attendrissoit au-
lieu de la rassurer ; ils prenoient congé
l'un de l'autre & aussitôt se rapelloient ,
s'embrassoient & ne pouvoient se sé-
parer. Elle vint loger chez *Zamet* :
c'étoit un Italien qui avoit acquis de
grandes richesses en s'intéressant dans
toutes sortes de maltôtes : c'est lui qui
se qualifia dans le Contrat de Mariage
d'une de ses filles , *Seigneur Suzerain*
de dix-sept cent mille écus. Son caractère
plaisant & enjoué l'avoit rendu agréable
à Henri IV : ce Prince choisissoit ordi-
nairement sa Maison pour ses petits sou-
pers & ses parties de plaisir. La Du-
chesse fut reçue de son Hôte avec tous
les empressemens imaginables. Le Jeudi
Saint , ayant bien dîné , il lui prit quel-
ques éblouissemens dans l'Eglise du Petit

*Confess. de
Saint. L. 2.
Remarques
sur le Ch. 1.*

*D'Anbi-
gni.*

*Mémoires
de Sully.*

Saint Antoine, où elle étoit allé entendre les *Ténébres*. Revenue chez *Zamet*, & se promenant dans le Jardin, après avoir mangé d'un citron (d'autres disent d'une salade) elle se sentit tout à coup un feu dans le gosier, & des douleurs si aiguës dans l'estomach, qu'elle s'écria, qu'on m'ôte de cette Maison ; je suis (1) empoisonnée. On l'emporta chez elle, où son mal redoubla avec des crises & des convulsions si violentes qu'on ne pouvoit regarder sans effroi cette tête si belle quelques heures auparavant : elle expira le Samedi vers les sept heures du matin ; on l'ouvrit & l'on trouva son enfant mort. Henri IV fit prendre le deuil à toute la Cour, & le porta la première

(1) On avoit déjà parlé de marier Henri IV avec Marie de Medeis, & comme *Zamet* étoit né sujet du Duc de Florence, ses ennemis le soupçonnerent d'un crime dont il n'y eut aucune preuve.

semaine en violet , & la seconde en noir. On empoisonna cette Favorite , dit un Ecrivain de ce temps-là , parce que le Roi étoit déterminé à l'épouser ; & vu les troubles qui en seroient advenus , ajoûte ce galant homme , ce fut un service qu'on rendit à ce Prince & à l'Etat. Cela peut être , mais on conviendra que de pareils services sont plus infâmes que ceux du Boureau ; d'ailleurs la plupart des Historiens n'attribuent cette mort si frappante qu'aux effets d'une grosse malheureuse.

RUE DU FOUARRE.

L'Université avoit autrefois ses Ecoles des deux côtés de cette rue : elle prit le nom de rue du Fouarre (vieux mot qui signifioit de la paille) de la grande consommation qu'en faisoient les Ecolliers : ils n'étoient assis dans les Classes que sur de la paille. Ancienne-

ment il n'y avoit aussi ni bancs ni chaises dans les Eglises : on les jonchoit de paille fraîche & d'herbes odoriférantes, surtout à la Messe de minuit & autres grandes fêtes.

RUE DES FRANCS-BOURGEOIS,
Au Marais.

En 1350, Jean Roussel & Alix sa femme firent bâtir dans cette rue, qu'on appelloit alors la rue *des Vieilles Poulies*, vint-quatre chambres pour y retirer des pauvres. Leurs héritiers, en 1415, donnerent ces chambres au Grand-Prieur de France avec soixante dix livres Parisis de rente, à condition d'y loger deux pauvres dans chacune, moyennant treize deniers en y entrant, & un denier par semaine. On appella ces chambres *la maison des Francs-Bourgeois*, parce que ceux qu'on y recevoit étoient francs de toutes taxes

& impositions , attendu leur pauvreté : voilà l'origine du nom de cette rue.

* Il y demeuroid , en 1596 , deux *gueux* qui dans leur oisiveté s'étoient si bien exercés à contrefaire le son des cors de chasse & la voix des chiens , qu'à trente pas on croyoit entendre une meute & des piqueurs : on devoit y être encore plus trompé dans des lieux où les rochers renvoyent & multiplient les moindres cris. Il y a toute aparence qu'on s'étoit servi de ces deux hommes pour une aventure qui fut regardée comme l'aparition véritable d'un phantôme : si Henri IV avoit eû la curiosité d'avancer , on lui auroit sans doute lancé un dard , & l'on auroit dit ensuite que n'étant pas dans le cœur bon catholique , c'étoit le diable qui l'avoit tué. Voici ce que raportent la plupart des historiens contemporains.

Le Roi chassant dans la forêt de Fontainebleau , entendit comme à une

*P. Mathieu.
Liv. I. nar-
rat. 3.*

*Journ. du
regne de
Henri IV.
ann. 1598.
Suplem.*

demie-lieue loin de l'endroit où il étoit, des jappemens de chiens, le cri & le cors des chasseurs, & en un moment tout ce bruit qui sembloit être éloigné, se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda à M. le Comte de Soissons de brousser & pousser en avant pour voir ce que c'étoit, n'estimant qu'il y eut personne assez hardi pour se mêler parmi sa chasse & lui en troubler le passetemps. Le Comte de Soissons s'avancant, entendit le bruit sans voir d'où il venoit : un grand homme noir se présente dans l'épaisseur des broussailles, & cria, d'une voix terrible, m'attendez vous, & soudain disparut. A cette parole, les plus hardis estimerent imprudence de s'arrêter en cette chasse en laquelle ils ne prirent que de la peur & bien qu'ordinairement elle noüe la langue & glace la parole, ils ne laisserent pourtant pas de raconter cette aventure que plusieurs auroient renvoyée aux fables de Merlin, si la vérité affirmée par tant de bouches

Et éclairée par tant d'yeux , n'eut ôté tout sujet d'en douter. Les pasteurs des environs disent que c'est un esprit qu'ils appellent le Grand Veneur ; les autres prétendent que c'est la chasse S. Hubert qu'on entend aussi en d'autres lieux.

L'EGLISE DE STE GENEVIEVE.

La queue du manteau d'un Cardinal , sur son tombeau dans cette Eglise , est portée par un Ange : je suis étonné que l'extravagante imagination qui a créé ce page , au lieu de le laisser à moitié nud , ne lui ait pas donné la livrée.

RUE DE GRENELLE ;

Quartier Saint Eustache.

Cet Hôtel où l'amoureux Comte de *Sauval. T. II. p. 195.* Soissons se plaisoit à répandre de tous côtés , sur les vitres , les plafonds & les lambris , d'ingénieux emblèmes ,

de galantes devises & ses chiffres enlaidés avec ceux de Catherine de Navarre, sœur de Henri IV : Ce même Hôtel qui fut ensuite habité par le Duc de Bellegarde, ce Courtisan si aimable, si poli, l'amant chéri de Gabrielle d'Estrées, de Madame, de Mademoiselle de Guise, & de tant d'autres : cet Hôtel enfin qui devint, après la mort du Cardinal de Richelieu, l'asile des Muses, où l'Académie François eut si longtemps ses séances, & où s'assembloient les Racans, les Sarazins, les Voitures : c'est aujourd'hui l'Hôtel des Fermes.

Le 9 Juin 1572, Jeanne d'Albret mere de Henri IV, mourut dans la troisième Maison après cet Hôtel, du côté de la rue S. Honoré. Elle n'avoit que quarante quatre ans, & ne fut malade que cinq jours. Le bruit courut qu'elle avoit été empoisonnée par l'odeur d'une paire de gants de

senteur que lui avoit vendus *René*, un Italien, grand scélérat, & Parfumeur suivant la Cour de Catherine de Médicis. Le corps de cette Princesse fut ouvert, & les Chirurgiens, dit Cayet, rapporterent qu'ils n'y avoient point trouvé de marques de poison. Elle n'avoit pû se dispenser de venir à Paris pour le mariage de son fils; d'ailleurs on l'avoit assurée qu'on alloit faire la guerre à son ennemi irréconciliable, Philippe II Roi d'Espagne, Charles IX étant persuadé qu'il avoit fait empoisonner Elisabeth de France sa femme, l'accusant d'un commerce de galanterie avec son fils D. Carlos.

*Chronol.
nouveau.*

* Aujourd'hui dès qu'une Princesse entre dans le cinquieme mois de sa grossesse, Médecins, Chirurgiens & Acoucheurs s'emparent de sa santé; apeine lui permettent-ils de sortir de son appartement; la voiture la plus douce & le plus beau chemin ne les rassu-

rèrent pas ; quelqu'envie qu'elle eût d'aller seulement de Versailles à Fontainebleau , ils s'y opposeroient. Cayet , Sous-précepteur d'Henri IV , rapporte que Jeanne d'Albret voulant suivre son mari aux guerres de Picardie , le Roi son pere lui dit qu'il vouloit que si elle devenoit grosse , elle lui apportât sa grosse en son ventre pour enfanter en sa maison , & qu'il feroit nourrir lui-même l'enfant , fils ou fille ... que cette Princesse se trouvant enceinte , & dans son neuvieme mois , partit de Compiègne , traversa toute la France jusqu'aux Pyrénées , & arriva , en quinze jours , à Pau dans le Béarn ... elle étoit curieuse , ajoute cet historien , de voir le testament de son pere ; il étoit dans une grosse boîte d'or sur laquelle étoit aussi une chaîne d'or qui eût pu faire autour du cou 25 ou 30 tours ; elle la lui demanda : elle sera tienne , lui dit-il , dès que tu m'auras montré l'enfant que tu portes , &

Chronol.
novembre.
ann. 1583.

afin que tu ne me fasses pas une pleureuse
ou un rechigné , je te promets le tout
pourvu qu'en enfantant tu chantes une
chanson Béarnoise , & quand tu enfan-
teras , j'y veux être... Entre minuit &
une heure , le 13 de Décembre 1553 ,
les douleurs prirent à la Princesse ; son
pere averti descend ; l'entendant venir ,
elle chanta la chanson Béarnoise qui
commence par Notre-Dame du bout
du pont, aidez-moi en cette heure ...
étant délivrée , son pere lui mit la chaine
d'or au cou , & lui donna la boîte d'or
où étoit son testament , lui disant ,
voilà qui est à vous , ma fille , mais
ceci est à moi , prenant l'enfant dans
sa grande robe sans attendre qu'il fut
bonnement accommodé , & l'emporta en
sa chambre.... Le petit Prince fut
nourri & élevé de façon à être propre
à la fatigue & au travail , ne mangeant
souvent que du pain commun ; le bon
Roi son grand pere l'ordonnoit ainsi , &

ne vouloit qu'il fut délicatement mignardé, afin que de jeunesse il s'aprit à la nécessité ; souvent on l'avâ, à la mode du pays, parmi les autres enfans du Château & Village de Coiraxze, pieds déchaux & tête nue, tant en Hiver qu'en Été. Quel fut ce Prince ? HENRI IV.

RUE GRENIER S. LAZARE.

Pasquier rapporte que l'an 1424, vint à Paris une fille nommée *Margot*, qui jouoit au jeu de Paume de cette rue, de l'avant & de l'arrière-main mieux qu'aucun homme ; ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit seulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la suite quelques uns mirent à leur main des cordes & tendons pour renvoyer la balle avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*,

ajoute-t-il, a été donné à ce jeu, parce que dans ce temps-là son exercice consistoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main.

RUE GUENEGAUD.

J'ai dit que de la Porte de Buci, située vers le haut de la rue Saint André des Arcs *, les murs de la Ville traversant le terrain où l'on plaça dans la suite la Porte * Dauphine, alloient terminer leur enceinte à la Porte de Nesle, bâtie où est à présent la première Cour du Collège des Quatre-Nations. L'Hôtel de Nesle, avec ses Jardins, occupoit tout l'espace qu'occupent aujourd'hui quelques dépendances de ce Collège, les Maisons de la petite Place de Conti, cette petite Place, l'Hôtel de Conti, la rue Guénégaud depuis l'Egoût jusqu'à la Rivière, & la petite rue de Nevers. Philippe

* Vis-à-vis de la rue Contrescarpe. Voyez p. 28. de ces Essais.
* A l'autre bout de la rue Contrescarpe.

le Bel l'acheta d'Amauri de Nesle, en 1308. Les Rois ses successeurs le donnerent & l'aliénerent plusieurs fois ; il étoit toujours revenu au Domaine. Charles IX. le vendit, en 1571, à Louis de Gonzague, Duc de Nevers, qui le rebâtit en partie. Il fut ensuite l'Hôtel Guénégaud, & enfin l'Hôtel de Conti. Henri de Guénégaud, Secrétaire d'Etat, qui l'avoit acheté vers 1650, y avoit fait de grands changemens & avoit bâti cette rue, qui fut prise sur le Jardin.

*Dames galantes T. I.
p. 271.*

Brantome parle d'une Reine qui se tenoit à l'Hôtel de Nesle, laquelle faisoit le guet aux passans, & ceux qui lui plaisoient & agréoient le plus, de quelque sorte de gens que ce fussent, les faisoit appeller & venir à elle, & après en avoir tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit précipiter de la Tour * en bas dans l'eau. Je ne peux pas dire, ajoute-t-il, que cela soit vrai ; mais la plupart de Paris

* Bâtie où est à présent la Place des Quatre Nations.

*l'affirme, & il n'y a personne qui ne le
lise, en montrant la Tour.*

* Le Poète Villon dans sa ballade
aux Dames, composée en 1461, dit

Où est la Reine

Qui commanda que Buridan

Fut jetté en un sac en Seine ?

Jeanne, Comtesse de Bourgogne &
d'Artois, Reine de France & de Na-
vare, Princesse très décriée pour ses
mœurs, demeura à l'Hôtel de Nesle
après la mort de Philippe le long son
mari ; elle mourut en 1329 , &
voulut être enterrée aux Cordeliers.
Jean Buridan étoit de Béthune en
Artois ; il étoit célèbre dans l'Univer-
sité de Paris dès l'an 1327 : s'il fut
jetté dans la Seine , il ne se noya pas ;
il vivoit encore en 1348.

Ce fut à ce même Hôtel de Nesle, *Mémoires
de Nevers.*
que Henriette de Clèves , femme de T. I. p. 37:
Louis de Gonzague Duc de Nevers,
apporta la tête de Coconas * son amant * Décapité
en 1574.

qu'on avoit exposée sur un poteau dans la Place de Grève : elle alla elle-même l'enlever de nuit ; elle la fit embaumer & la garda longtemps dans l'armoire d'un cabinet, derrière son lit. Ce même cabinet fut arrosé des larmes de la petite fille (1), Marie-Louise Gonzague de Clèves, dont l'amant * eut la même destinée que Coconas.

* Cinqmars
décapité en
1642.

D. Félibien & D. Lobineau, dans leur histoire de Paris, ont apparemment suivi les plans qu'on trouve dans le premier volume du *Traité de la Police de Paris* du Commissaire de la Marre : ces plans sont très-fautifs ; ils placent l'Hôtel de Nesle hors des murailles ; il est certain qu'il étoit dans l'enceinte, & que ses murailles en faisoient partie. Le Duc de Berry, oncle de Charles VI, fit bâtir, il est vrai, un petit Hôtel, *ou séjour de Nesle*.

(1) Elle épousa Ladislas, & ensuite Casimir, frères & Rois de Pologne.

de la des fossés de la Ville ; il communiquoit au grand Hôtel par un pont-levis, & ses jardins s'étendoient, d'un côté vers la Porte de Buci, & de l'autre sur le bord de la Riviere, c'est-à-dire sur ce qui est à présent le Quai Malaquêt. Il ne falloit pas confondre ce petit Hôtel avec le grand. Le Collège des Quatre-Nations a été bâti sur quelques dépendances de l'un & de l'autre, & sur les fossés de la Ville. Je n'écris ceci qu'après avoir examiné très-exactement les anciens plans de Paris, à la Bibliothèque du Roi & à celle de S. Nectore.

En 1538, en fouillant la terre proche de la Tour de Nesle, on trouva seize caveaux, & dans un de ces caveaux, le corps d'un homme armé de toutes pièces. Ces sépultures étoient-elles du temps des Payens ? Il est certain qu'il n'y avoit jamais eu ni Cimetière, ni Eglise dans cet endroit.

*Guill. Mar-
cel. T. I. p.
71 & 70.*

GIBET.

*De Moribus
germ. c. 12.*

* Mot corrompu de celui de *Gebel* qui signifie en langue Arabe une Montagne. Anciennement en France les exécutions se faisoient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite dit que les Germains pendoient à un arbre les traîtres & les déserteurs, & qu'ils étouffoient dans un borblier, sous une claie, les poltrons, les faineans & les *mignons*. L'esprit de la loi dans la différence de ces supplices, étoit de rendre visible la punition du crime, & d'ensevelir l'infamie dans un éternel oubli.

Etienne Pasquier remarque que les fourches patibulaires de Montfaucon *L. 7. c. 40.* ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés : qu'Enguerrand de Marigny qui les fit bâtir, les étrenna : que Pierre Remi, Surintendant des Finances sous Charles le bel, les ayant fait

éparer, y fut aussi pendu ; & de notre
temps, ajoute-t-il, Jean Mounier, Lieu-
nant Civil de Paris, y ayant fait met-
tre la main pour les refaire, s'il n'y finit
ses jours comme les deux autres, il
fit amende honorable. La remarque
de Pasquier est bonne en ce qu'elle fait
voir qu'il a été un temps qu'en France
on faisoit justice des grands comme
des petits voleurs.

LE GUET.

Il paroît que sous la première race
de nos Rois, le Guet n'étoit pas en
bonne réputation. Une Ordonnance de
Clotaire II, année 595, porte : « Que
lorsqu'un vol sera fait de nuit, ceux
qui seront de garde dans le quartier,
en répondront s'ils n'arrêtent pas le
voleur ; que si le voleur en fuyant de-
vant ces premiers, est vû dans un
autre quartier, & que les Gardes de

*Traité de la
Police, T. I.
pag. 256.*

» ce second quartier , en étant avertis ,
 » avertis , négligent de l'arrêter ,
 » la perte causée par le vol , tombera sur
 » eux , & qu'ils seront en outre con-
 » damnés en cinq sols d'amende , &
 » ainsi de quartier en quartier.

RUE DE LA HARPE.

Au fond d'une assez vilaine Maison
 qui a pour enseigne *la Croix de Fer*
 on voit une Salle très-vaste , voutée
 & haute d'environ quarante pieds. C'est
 un reste de l'ancien Palais des *Thermes*
 & un précieux monument de la façon
 dont bâtissoient les Romains. Le cimetière
 dont ils se servoient , nous est toujours
 inconnu ; il me semble que cela ne
 fait pas honneur à nos Architectes. Les
 édifices & les cours de ce Palais occu-
 poient tout l'espace entre cette rue de
 la Harpe & la rue Saint Jacques , depuis
 la rue du Foin jusqu'à la Place

de Sorbonne. Son parc & ses jardins s'étendoient d'un côté jusques sur le* Mont Leucotitius, & de l'autre jusqu'au Temple * d'Isis. Quelques Sçavans croient que l'Empereur Julien le fit bâtir vers l'an 358 : d'autres prétendent qu'il est plus ancien.

* Montagne Ste Genevieve.

* S. Vincent, depuis S. Germain des prez.

Ce fut la demeure ordinaire de nos Rois de la premiere race : *Childebert*, dit *Fortunat*, alloit de son Palais, par ses jardins, jusqu'aux environs de l'Eglise *S. Vincent*. Les Princesses *Gisla* & *Rotrude*, filles de *Charlemagne*, y furent reléguées après sa mort. Ce grand Prince avoit un peu trop fermé les yeux sur leur conduite, aparemment par cette même tendresse qui l'avoit empêché, dit le *P. Daniel*, de les marier, ne pouvant se résoudre à se séparer d'elles. *Louis le Debonnaire*, dès qu'il fut sur le Thrône, entreprit de réformer leur façon de vivre, & commença par faire tuer deux Seigneurs qui passaient pour

Histoire de France. T.I. p. 558.

être leurs amans ; il croyoit sans doute que l'exemple intimideroit & qu'elles n'en trouveroient plus ; il paroît qu'il se trompa , & qu'elles n'en manquèrent jamais. Ces Princesses joignoient à beaucoup d'esprit, du gout pour les Lettres ; elles étoient d'ailleurs affables, généreuses , bienfaisantes , bonnes en un mot comme le sont ordinairement toutes les femmes galantes du fond du cœur , & sans motifs d'intrigue , d'intérêt ou d'ambition. Elles moururent généralement regrettées , tandis que le *Debonnaire* qui n'avoit aimé que la compagnie des Prêtres , qui avoit banni de sa Cour tous les plaisirs , qui l'avoit réglée monacalement , qui n'avoit eu du goût que pour le plein-chant & les cérémonies de l'Eglise , après s'être rendu méprisable , dit le même Pere Daniel , aux Evêques & aux Abbés, à force de trop communiquer avec eux & de leur trop déférer , mourut avili , dé-

gradé dans l'esprit de ses Sujets , avec la réputation d'un très-vertueux , mais *ibidem.* très-médiocre Empereur.

RUE SAINT HONORÉ.

Sous le Regne de Philippe le Bel, les Eglises de Saint Honoré, de Saint Thomas du Louvre & des Quinze-Vingts , étoient encore entourées de champs & de vignes , & l'on voit dans un vieux Registre de ce temps-là , qu'en l'an 1310 la récolte de bled , de vin & d'avoine y fut bonne. Ces Eglises ne furent renfermées dans Paris que par l'enceinte commencée sous Charles V en 1367 , achevée sous Charles VI en 1383 , & qui subsista jusqu'en 1633.

En lisant l'Histoire des guerres civiles sous les regnes de Henri III & de Henri IV , il faut faire attention que le Palais des Thuilleries étoit hors des murs. Henri III, dit l'Etoile, voyant *Ann. 1588.*

» le Peuple continuer dans sa furie ;
» averti d'ailleurs que les Prédicateurs
» qui marchaient en tête & qui ne
» tenoient autre langage sinon qu'il
» falloit aller prendre frere Henri de
» Valois dans son Louvre , avoient fait
» armer sept ou huit cent Ecolliers ,
» & trois ou quatre cent Moines ; &
» ceux qui étoient auprès de ce Prince ,
» ayant sur les cinq heures du soir reçu
» avis par un de ses bons Serviteurs
» qui déguisé se coula dans le Louvre ,
» qu'il eut à en sortir au plus vîte , sinon
» qu'il étoit perdu , sortit du Louvre
» à pied , tenant une baguette à la main
» suivant sa coutûme , comme s'allant
» promener aux Thuilleries. Il n'étoit
» pas encore hors de la porte lorsqu'un
» Bourgeois l'avertit en diligence de
» sortir parceque le Duc de Guise avec
» douze cent hommes l'alloit venir pren-
» dre. Etant arrivé aux Thuilleries où
» étoit son Ecurie , il monta à cheval

» avec ceux de sa suite qui eurent moyen
» d'y monter : *Duhalde* le botta & lui
» mettant son éperon à l'envers , c'est
» tout un , lui dit ce Prince , je ne vais
» pas voir ma *Maitresse* : étant à cheval ,
» il se tourna vers la Ville & jura de
» n'y rentrer que par la brèche.

» Entre cinq & six heures du soir , *Chronologie*
» dit *Cayet* , *Henri III* sort de Paris *nouveau*.
» par la *Porte Neuve* : ceux qui étoient
» avec lui le suivirent ; aucuns desquels
» étoient bien étonnés ; car tel Conseil-
» ler d'Etat l'étoit allé trouver au Lou-
» vre avec sa robe longue , qui sans
» bottes montoit pour le suivre sur le
» premier cheval de l'écurie ; & lors-
» que ce Prince sortoit par la *Porte*
» *Neuve* , quarante *Arquebusiers* qu'on
» avoit mis à la *Porte de Nesle* , tirèrent
» vivement sur lui & sur ceux de sa
» suite. «

On voit par ce récit de deux Histo-
riens contemporains , que la *Porte Neuve*

étoit placée au bord de la rivière , un
 peu en-deçà du dernier * guichet en
 allant du Pont-Neuf aux Thuilleries.
 De cette *Porte Neuve* , les murs de la
 Ville traversant le long du terrain où est
 à présent la rue * Saint Nicaise , alloient
 joindre la Porte Saint Honoré , située
 à l'endroit où sont aujourd'hui les Bou-
 cheries des Quinze-Vingts. Cette Porte
 Saint Honoré ne fut abattue , & reculée
 jusqu'à l'endroit où nous l'avons vûe ,
 à l'entrée du Boulevard , qu'en 1633.

* Il n'y a-
 voit encore
 ni gallerie
 des Thuille-
 reries ni
 Guichets.

* Bâtie vers
 1636.

T. 2. p. 40.

» La Gallerie des Thuilleries , dit
 » Sauval , est un ouvrage que Henri IV
 » vouloit pousser * tout le long de la
 » Riviere jusqu'au Palais des Thuille-
 » reries qui faisoit alors partie du Faux-
 » bourg S. Honoré , afin par ce moyen
 » d'être dehors & dedans la Ville
 » quand il lui plairoit , & de ne se pas
 » voir enfermé dans les murailles , où
 » l'honneur & la vie de Henri III
 » avoient presque dépendu du caprice

* Cette gal-
 lerie ne fut
 achevée que
 sous le re-
 gne de Louis
 XIII.

» & de la frénésie d'une populace irri-
» tée. »

En 1616 , M. de Berulle acheta
l'Hôtel du Bouchage pour y établir les
Prêtres de la Congrégation de l'Orato-
ire : le cul-de-sac de l'Oratoire s'ap-
pelloit la rue du Louvre. Ce fut au
bout de cette rue du Louvre , dans la
rue S. Honoré , vis-à-vis l'Hôtel du
Bouchage , que Paul Stuard de Cauf-
sade , Comte de S. Megrin , le Lundi
21 Juillet 1578 , sortant du Louvre
vers les onze heures du soir , fut atta-
qué par vingt ou trente hommes , &
percé de trente-trois coups , dont il
mourut le lendemain. Le Roi le fit
enterrer à S. Paul avec la même pompe
& les mêmes cérémonies que Quelus
& Maugiron. » De ce meurtre , dit *Ann. 1578.*
» l'Etoile , n'en fut faite aucune pour-
» suite, Sa Majesté étant bien avertie
» que le Duc de Guise l'avoit fait faire
» parce que le bruit couroit que ce

» Mignon étoit l'amant chéri de sa femme (1), & que celui qui avoit fait ce coup avoit la barbe & la contenance du Duc de Mayenne.

Quels temps ! quelles mœurs ! si l'on veut se les rapeller & considérer l'horrible tableau que ce demi-siècle nous présente , on conviendra , je crois , qu'en général la vie des Citoyens seroit moins exposée sous le règne d'un Néron , que sous celui d'un Roi dont la foible autorité produit de petits Tyrans.

HÔTEL DE VILLE.

Pendant la prison du Roi Jean , le Prévôt des Marchands & Echevins présenterent à *Notre-Dame* une bougie
Histoire de Paris. T. 2. p. 54. (aparemment roulée) aussi longue que l'enceinte de Paris avoit alors de tour.

(1) Catherine de Cleves , veuve du Prince de Porcien , & mariée en secondes noces à Henri de Guise , tué à Blois en 1588.

Ce don qu'on renouvelloit chaque année , fut suspendu du temps de la Ligue pendant vingt-cinq ou trente ans. En 1605 , Miron Prévôt des Marchands donna à la place de cette longue bougie , une lampe d'argent avec un cierge qui brûle jour & nuit devant l'Autel de la Vierge. Cette dévotion est aussi respectable qu'il est singulier de faire tous les ans la Procession autour de deux ou trois cent fagots , auxquels on met le feu pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté. Après bien des recherches sur cette ridicule cérémonie , j'ai trouvé que les Grecs & les Romains faisoient des réjouissances aux publications de paix & aux nouvelles de victoires remportées sur l'ennemi , & que ces réjouissances étoient toujours accompagnées de sacrifices , où l'on allumoit de grand feux pour brûler les victimes. Nous avons eu l'esprit de conserver les feux , sans avoir de victimes

à brûler. Depuis l'invention de la poudre à canon, on a aussi imaginé que par cent bouches d'airain, on annonçeroit majestueusement la naissance des Princes. Des concerts de flutes, de violons, de musettes & de hautbois, ne feroient-ils pas d'un meilleur augure ?

RUE SAINT JACQUES.

La Chapelle souterraine de l'Eglise des Carmelites (auparavant Notre-Dame des Champs) paroît d'une grande antiquité. Elle faisoit partie d'un Temple de Mercure, & si l'on en croit quelques Auteurs, la figure que l'on voit au haut du pignon de cette Eglise, est une statue de ce Dieu. Moreau de Mautour, après avoir examiné plusieurs fois cette figure avec des lunettes d'approche, dit dans son rapport à l'Académie des Inscriptions, » qu'elle étoit de pierre ; qu'elle avoit » le visage d'un jeune homme sans

» barbe , avec des cheveux fort courts ;
 » qu'elle étoit vêtue d'une draperie de-
 » puis le cou jusqu'aux pieds ; que
 » derrière sa tête qui étoit nue & pan-
 » chée sur l'épaule gauche , il y avoit
 » cinq pointes sortant d'une grosse bran-
 » che de fer qui traversoit cette statue
 » & servoit à la soutenir ; que de la
 » main gauche , elle tenoit une balan-
 » ce ; qu'on distinguoit de petites têtes
 » d'enfans dans chacun des bassins de
 » cette balance , & que celui du côté
 » droit descendoit plus bas que l'autre ;
 » qu'au haut du pignon , on lisoit en
 » chiffres Romains M. DC. V. , épo-
 » que de la construction du mur , aussi-
 » bien que de la position de cette Sta-
 » tue ; & qu'enfin tout cela lui faisoit ju-
 » ger qu'elle représentoit S. Michel (1)

*Histoire de
 l'Acad. des
 Inscrit. T.
 III. p. 300.*

(1) Piganiol , dès qu'il cesse de transcrire *Descrip. de
 Sauval* , n'est pas heureux en raisonnemens & *Paris. T. 5.*
 en citations. *Certaines pointes de fer* , dit-il , p. 343.
qui ont été mises sur le haut de cette Statue pour

» qui pèse les âmes dans une balance. »

Si c'étoit la figure de cet Archange, elle auroit des aîles, le Diable sous ses pieds, & la draperie n'iroit que jusqu'aux genoux : je ne ferois pas éloigné de croire que c'est en effet un *Mercuré Theutates* qu'on trouva dans quelque endroit de cet enclos, que l'on prit pour la Statue d'un Saint, & qu'on plaça au haut du pignon de cette Eglise lorsqu'on le refit à neuf en 1605.

D I I S I N F E R I S
V E N E R I
M A R T I E T
M E R C U R I O
S A C R U M.

Cette Inscription trouvée dans la forêt de Belesme, prouve que les Gaulois

empêcher les oiseaux de se percher dessus & la garantir des ordures qu'ils auroient pu y faire, ont fait croire à Moreau de Mautour que c'étoit des épis de bled, symbole de Cérès. On voit que Moreau de Mautour dit tout le contraire.

mettoient Mercure an nombre des Divinités infernales ; & comme ils croyoient la Métempfycofe , il est naturel d'imaginer qu'ils représentoient quelquefois ce Dieu examinant , pesant , & appréciant les ames pour sçavoir s'il les logeroit bien ou mal en les renvoyant sur la Terre.

On voit chez les Gaulois , dit César , plusieurs Statues de Mercure ; c'est de tous les Dieux , celui pour qui ils ont le plus de vénération ; ils le regardent comme l'inventeur des Arts , le protecteur des Voyageurs & le patron des Marchands . . . Ils disent tous qu'ils descendent de Pluton , & qu'ils le sçavent par la Tradition qu'en ont conservé les Druides ; c'est pour marquer cette origine qu'ils ne comptent point par le nombre des jours , mais par celui (1) des nuits.

(1) On comptoit encore par nuits en France dans le douzième siècle.

Soit qu'ils commencent les mois, les années, ou qu'ils célèbrent l'anniversaire de leur naissance, la nuit est toujours la première.

Personne n'ignore qu'une même Divinité chez les Payens, étoit chargée d'emplois différens : ils adoroient Apollon comme le Dieu du Soleil, & en même temps comme celui de la Médecine & de la Poësie ; ainsi quoique César paroisse distinguer Mercure de Pluton dans le passage que je viens de citer, il n'en est pas moins vrai que ce n'étoit que le même chez les Gaulois, & voici ce qui me détermine à le croire. Tite-Live parle d'un endroit (apparement consacré) qu'on apelloit l'éminence de *Mercure-Theutates* : voilà donc Mercure & *Theutates* qui ne font qu'un, ou plutôt *Theutates* qui signifioit en langue Celtique (1) *pere du*

Deed. 3.
liv. 6.

(1) *Theut* peuple, & *Tat* pere, d'où vient le mot *Tata* dont se servent les enfans.

peuple
Gaulois
Mercure
comme
le Pluton
César
cendu
prognostique
L'
ter le
s'intro
& par
les C
premi
fié un
un P
un P
lieux
les v
toier
Die
surt
des

peuple , n'étoit qu'une épithete que les Gaulois & les Celtibères donnoient à Mercure , parce qu'ils le regardoient comme le chef de leur race : c'étoit le *Pluton* , le *Dis pater* dont parle César & dont ils prétendoient être descendus : *Galli se omnes a Dite patre prognatos prædicant.*

L'usage des Statues pour représenter les Divinités qu'ils adoroient , ne s'introduisit chez eux que fort tard , & par un commerce plus fréquent avec les Grecs & les Romains. Dans les premiers temps , lorsqu'ils avoient déifié un Héros , ils donnoient son nom à un Bois , à un Lac , à un Rocher , à un Précipice ou à quelque Riviere : ces lieux sauvages & champêtres étoient les uniques objets de leur culte : c'étoient les Temples , les Autels de leurs Dieux , & leurs Dieux mêmes : c'étoit surtout au milieu des Forêts , au pied des chênes les plus vieux & les plus

couverts de mousse , qu'ils faisoient leurs principales cérémonies religieuses , & ces horribles sacrifices de victimes humaines dont parle Lucain.

Barbararum

*Liv. 3. Sacra Deum : structa sacris feralibus ara :
Omnis & humanis lustrata cruoribus Arbos.*

Ils attribuoient au Rhin un discernement assez singulier , & qu'heureusement on n'a jamais attribué à la Seine. Lorsqu'ils soupçonnoient leurs femmes de ne leur avoir pas été fidelles , ils exposoient leurs enfans sur ce Fleuve : il engloutissoit dans ses eaux ceux qui n'étoient pas du mari , & portoit doucement les autres sur le rivage.

On ne commença de bâtir des Temples dans les Gaules que lorsqu'elles furent soumises aux Romains. Il paroît que ces Temples n'étoient pas dans les Villes , mais à la proximité. Il est certain qu'il n'y en avoit point dans l'en-

*Julian. 1m.
per. Epist.
16.*

ceinte des murs de *Lutece*. L'Abbaye de S. Germain des Prez fut bâtie sur les ruines de celui d'*Isis*. *Cybele* avoit le sien à peu près où commence la rue Coquilliere , du côté de S. Eustache. Montmartre prit son nom du Temple de *Mars* , & le Temple de *Mercur*-*Theutates* ou *Pluton* , étoit donc où sont les Carmelites , c'est-à-dire sur ce côté du Mont *Leucotilius* qu'on appelle aujourd'hui le Fauxbourg Saint Jacques.

* D'ailleurs je n'ignore pas, qu'anciennement dans la plupart des Cloîtres , il y avoit une Chapelle dédiée à Saint Michel ; qu'on l'invoquoit comme le patron des morts & le défenseur des tombeaux ; qu'au portail de Notre Dame , il est représenté pesant les âmes tandis que le diable, pour en escamoter quelques unes , s'accroupit & se cache sous les balances , & que l'on doit donc présumer, dira-t-on, que

c'est aussi une de ses statues qu'on voit au haut de l'Eglise des Carmelites : je réponds à cette objection , qu'après que le christianisme eut dissipé les ténèbres de l'Idolâtrie , on attribua à plusieurs Saints les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fausses Divinités ; que quelqu'un , comme je l'ai dit , ayant détérré par hasard dans un champ un *Mercure-Theutates*, s'imagina que c'étoit un *S. Michel*, & que sur cette statue & sur cette idée, les Sculpteurs s'accoutûmerent à représenter ainsi cet Archange : j'ajouterai que jamais les Payens n'ont enterré leurs morts dans les Villes ; que les lieux où ils les enterraient, étoient ordinairement consacrés à *Mercure* ; qu'ils donnoient à ce Dieu l'épithete de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les âmes sur la terre ; & qu'enfin, par tous les tombeaux qu'on a trouvés dans l'enclos des Carmelites & aux

environs , il n'est pas douteux que c'é-
toit le Cimetiere des Parisiens du temps
du paganisme.

L'ÉGLISE DES SS. INNOGENS.

* A l'article du Cimetiere de cette
Eglise , Corrozet rapporte une Épitaphe
qu'on y voyoit de son temps & qu'on
n'y voit plus , aparemment parce qu'é-
tant gravée sur une plaque de cuivre ,
quelque misérable l'a enlevée pour la
vendre :

*Cy gist Jollande Bailly qui trépassa
l'an 1514, le 88^e an de son âge, le 42^e de
son veuvage, laquelle a vû, ou pû voir
devant son trépas deux cent-quatre-vingt-
quinze enfans issus d'elle.*

*Antiquités
de Paris,
imprimées
en 1761.*

ISLE NOTRE - DAME OU S. LOUIS.

Quelques Auteurs croient que c'é-
toit sous le regne de Charles V que

vivoit un Chien dont la mémoire mérita d'être conservée à la postérité par un monument qui subsiste encor sur la cheminée de la grande Salle du Château de Montargis. *D'Audiguier* prétend que c'étoit un Levrier ; j'en doute, attendu que le nez dans les Chiens est le mobile du sentiment ; or les Levriers n'ont pas de nez , & par conséquent s'ils caressent un Maître, s'ils se trouvent à son lever , à son coucher , ce n'est que par habitude , comme des Courtisans , sans s'y attacher & sans l'aimer : je les crois absolument incapables de ces traits de bonté de cœur dont je vais faire le récit.

Aubri de Montdidier passant seul dans la Forêt de Bondi , est assassiné & enterré au pied d'un arbre. Son Chien reste plusieurs jours sur sa fosse & ne la quitte que pressé par la faim. Il vient à Paris chez un intime ami du malheureux *Aubri* , & par ses tristes heurle-

mens , semble vouloir lui annoncer la perte qu'ils ont faite. Après avoir mangé , il recommence ses cris , va à la porte , tourne la tête pour voir si on le suit , revient à cet ami de son Maître & le tire par l'habit comme pour lui marquer de venir avec lui. La singularité de tous les mouvemens de ce Chien , sa venue sans son Maître qu'il ne quittoit jamais , ce Maître qui tout d'un coup a disparu , & peut-être cette distribution de justice & d'évenemens qui ne permet gueres que les crimes restent longtemps cachés ; tout cela fit que l'on suivit ce Chien. Dès qu'il fut au pied de l'arbre , il redoubla ses cris en grattant la terre comme pour faire signe de chercher dans cet endroit : on y fouilla & on y trouva le corps du malheureux Aubri.

Quelque temps après , il aperçoit par hazard l'Assassin , que tous les Historiens nomment le *Chevalier Macaire* :

il lui faute à la gorge , & l'on a bien de la peine à lui faire lâcher prise. Chaque fois qu'il le rencontre , il l'attaque & le poursuit avec la même fureur. L'acharnement de ce Chien qui n'en veut qu'à cet homme , commence à paroître extraordinaire : on se rapelle l'affection qu'il avoit marquée pour son Maître , & en même temps plusieurs occasions où ce *Chevalier Macaire* avoit donné des preuves de sa haine & de son envie contre *Aubri de Montdidier*. Quelques autres circonstances augmentent les soupçons. Le Roi instruit de tous les discours que l'on tenoit , fait venir ce Chien qui paroît tranquille jusqu'au moment qu'apercevant *Macaire* au milieu d'une vingtaine d'autres Courtisans , il tourne , abboie , & cherche à se jeter sur lui. Dans ces temps-là on ordonnoit le combat entre l'Accusateur & l'Accusé , lorsque les preuves du crime n'étoient pas convain-

quan
com
étoit
fait u
l'innoc
les i
Mac
taille
entre
Chan
Notr
terrai
armé
un to
ses re
il co
faire
d'un
& en
le ren
de fo
de to
On

quantes : on nommoit ces fortes de combats *Jugemens de Dieu*, parce qu'on étoit persuadé que le Ciel auroit plutôt fait un miracle que de laisser succomber l'innocence. Le Roi frappé de tous les indices qui se réunissoient contre *Macaire*, jugea qu'il étoit gage de bataille, c'est-à-dire qu'il ordonna le duel entre ce Chevalier & le Chien. Le Champclos fut marqué dans * l'Isle Notre-Dame, qui n'étoit alors qu'un terrain vague & inhabité. *Macaire* étoit armé d'un gros bâton ; le Chien avoit un tonneau percé pour sa retraite & ses relancemens. On le lâche : aussitôt il court, tourne autour de son adversaire, évite ses coups, le menace tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, le fatigue, & enfin s'élance, le saisit à la gorge, le renverse, & l'oblige de faire l'aveu de son crime en présence du Roi & de toute la Cour.

* Voyez
page 11 de
ces Essais.

On ne fera point étonné que ce

Chien ait resté plusieurs jours sur la fosse de son Maître , ni qu'il ait marqué de la fureur à la vûe de son Assassin ; mais la plûpart des Lecteurs ne voudront pas croire qu'on ait ordonné le duel entre un homme & un chien : il me semble cependant que pour peu qu'on ait parcouru l'Histoire , & vécu dans le monde , on doit être tout au moins aussi persuadé des travers de l'esprit humain que du bon cœur des chiens.

Vers l'an 968 , il s'agissoit de sçavoir si en ligne directe la représentation devoit avoir lieu : les Docteurs furent d'avis différent : L'Empereur Othon I nomma *deux Braves* qui se battirent en sa présence pour décider ce point de droit : celui qui soutenoit pour la représentation ayant eu l'avantage , il fut ordonné qu'elle auroit lieu , & qu'à l'avenir les petits fils succédroient aux biens de leurs ayeuls ou ayeules , avec leurs

*Tirag de
jureprimig.
qu. 40.*

sur la
ait mar-
Affassin;
ne vou-
onné le
ien : il
ur peu
& vécû
tout au
ers de
ur des

çavoir
ntation
furent
thon I
rent en
int de
repré-
fut or-
à l'a-
nt aux
, avec
leurs

leurs oncles & tantes, de la maniere que leurs peres & meres eussent succédé.

L'Evêque de Paris & l'Abbé de S. Denis se disputoient le Patronage sur un Monastère : Pepin le bref ne pouvant décider sur des droits qui lui paroissent trop embrouillés , les renvoya au *Jugement de Dieu par la Croix* : l'Evêque & l'Abbé nommerent donc chacun un homme , & ces deux hommes allerent dans la Chapelle du Palais où ils étendirent les bras en croix : le peuple dévotement attentif , parloit tantôt pour l'un , tantôt pour l'autre : l'homme de l'Evêque se lassâ le premier , baissa les bras , & lui fit perdre son procès.

L'épreuve , ou le *Jugement de Dieu par l'eau froide*, consistoit à jeter l'Accusé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau , après lui avoir lié la main droite au pied gauche , & la main gauche au pied droit : s'il enfon-

*Hist. de
Paris.*

çoit , on le croyoit innocent : s'il surnageoit , c'étoit une preuve que l'eau qu'on avoit eu la précaution de bénir , ne vouloit pas le recevoir , & que par conséquent il étoit coupable.

Celui que l'on condamnoit à l'épreuve ou *Jugement de Dieu par le feu* , étoit obligé de porter à neuf , & quelquefois à douze pas , une barre de fer rouge pesant environ trois livres. Cette épreuve se faisoit aussi en mettant la main dans un gantelet de fer sortant de la fournaise , ou bien en la plongeant dans un vase plein d'eau bouillante , pour y prendre un anneau béni qui y étoit suspendu plus ou moins profondément : ensuite on enveloppoit la main du Patient avec un linge sur lequel le Juge & la Partie adverse aposoient leurs sceaux. Au bout de trois jours on les levoit , & s'il ne paroissoit point de marques de brûlure , on le renvoyoit absous.

Les fers & autres instrumens qui servoient aux épreuves , étoient bénis & gardés dans des Eglises privilégiées à cet effet ; le profit qu'elles en retiroient, étoit une raison de plus pour entretenir la crédulité. Il sembloit que dans ces temps là on avoit entièrement oublié le précepte , *tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu.*

Je suis fâché que l'*Auteur de l'Esprit des Loix* soit persuadé que nos ancêtres avoient les mains comme les pates d'un crocodile. Qui ne voit , dit-il , au sujet des épreuves , que chez un peu-^{T.2.p.311.}ple exercé à manier les armes , la peau dure & caleuse ne devoit pas recevoir assez d'impression du fer chaud , ou de l'eau bouillante , pour qu'il y parût trois jours après ? & s'il y paroïssoit, c'étoit une marque que celui qui faisoit l'épreuve , étoit un effeminé. Les effeminés , lui dira-t-on , peuvent être de très honnêtes gens. Nos paysans , ajoute-t-il , avec

leurs mains caleuses manient le fer chaud comme ils veulent. Où a-t-il vû cela, lui dira-t-on encore, & dans quelles provinces nos payfans plongent-ils la main & le poignet dans de l'eau bouillante sans qu'il y paroisse ?

L'épreuve par le feu étoit en usage chez les payens : dans l'*Antigone* de Sophocle, des gardes offrent de prouver leur innocence en maniant le fer chaud & en marchant à travers les flâ-

mes. Strabon parle des Prêtresses de Diane qui marchent sur des charbons ardens sans se bruler. S. Epiphane rapporte que des Prêtres d'Égypte se frotoient le visage avec certaines drogues, & le plongeient ensuite dans des chaudières bouillantes, sans paroître ressentir la moindre douleur. Madame de Sevigné dans une de

ses Lettres, dit qu'elle vient de voir dans sa chambre un homme qui a fait couler sur sa langue dix ou douze

goutes de cire d'Espagne allumée, & dont la langue, après cette opération, s'est trouvée aussi belle qu'auparavant. Nous avons vû dans les provinces un charlatan nommé *Gaspard Toulon*, qui se frotoit les mains avec du plomb fondu.

Pour revenir à l'histoire du Chien d'*Aubri de Montdidier*, il me semble qu'une question de droit décidée par deux Champions : un procès perdu parce qu'un homme se lasse, & laisse tomber ses bras : des accusés qu'on déclare innocens parce qu'étant bien liés, ils vont au fond de l'eau, & d'autres qu'on croit coupables parce qu'ils n'ont pas empoigné une barre de fer rouge sans se brûler ; il me semble, dis-je, que ces faits doivent rendre le lecteur moins incrédule sur le duel en question, & d'autant plus qu'il est constaté par un monument : j'ai dit que ce combat est peint sur une des cheminées de la grande salle du Château de Mon-

*Exerc. 101.
num. 6.*

targis. D'ailleurs des critiques très-judicieux, entr'autres *Jules Scaliger*, & le Pere *Montfaucon*, rapportent cette histoire : ce ne sont pas des conteurs de fables. A l'égard des Auteurs qui la placent en 1371, sous le regne de Charles V, je crois qu'ils se trompent. *Olivier de la Marche* qui écrivoit vers 1460, la raconte dans son *Traité des Duels*, & dit qu'il l'a tirée des *anciennes Chroniques*, expression dont on ne se sert pas en parlant d'un fait arrivé depuis cent ans. Je présume que ce Chien étoit contemporain de Philippe-Auguste ou de Louis VIII.

RUE DE LA JUIVERIE.

En horreur au peuple, exposés sans cesse à des avanies, jouets de l'avarice des Princes qui les chassoient pour s'emparer de leurs biens, & qui leur permettoient ensuite de revenir moyennant de grosses sommes : tel a été le

sort des Juifs en France sous la première, la seconde & la troisième race jusqu'en 1394, qu'ils furent absolument & entièrement bannis par Charles VI. Quelques offres qu'ils ayent faites depuis, même dans les besoins les plus pressans de l'Etat, ils n'ont jamais pû obtenir d'être de nouveau tolérés. Les plus riches demeuroient dans les rues de la Pelleterie, de la Juiverie, de Judas & de la Teixeranderie. Les artisans, les petits Courtiers & Fripiers occupoient les halles & toutes ces rues qui y aboutissent. Ils avoient leurs écoles dans les rues S. Bon & de la Tacherie. Leur synagogue fut, en differens tems, dans la rue du pet-au-Diable ou dans le rue de la Juiverie. Philippe-Auguste en 1183, après les avoir chassés, permit à l'Evêque de Paris de convertir en Eglise leur synagogue de la rue de la Juiverie : elle devint, & a toujours été depuis, l'Eglise

Chart. 2p.
Paris. Bibl.
Reg. f. 22.

paroissiale de la Magdeleine. Deux terrains vagues sur lesquels on bâtit dans la suite les rues Galande & Pierre-Sarrazin, leur servoient de cimetières. Il ne leur étoit pas permis de paroître en public sans une marque jaune sur l'estomach. Philippe le hardi les obligea même de porter une corne sur la tête. Il leur étoit défendu de se baigner dans la Seine, & quand on les pendoit, c'étoit toujours entre deux Chiens. Sous le regne de Philippe le bel, leur Communauté s'appelloit *Societas Caponum*, & la maison où ils s'assembloient, *Domus Societatis Caponum*, d'où est venu sans doute le mot *Capon*.

*Regist. du
Paris. 1312.*

* RUE DE LA JUSSIENNE.

Cette rue s'appelloit anciennement *la rue de l'Egypienne*, à cause d'une Chapelle de Sainte Marie l'Egypienne qui est à l'entrée du côté de la rue Montmartre; le peuple par abréviation

Deux
n bâti

Pierre-
tieres,

aroître

ne sur

obli-

sur la

se bai-

on les

deux

pe le

it So-

s'af-

num,

apon.

NE.

nent

une

enne

rue

ion

& corruption de mot, s'est accoutumé
à l'appeller *la rue de la Jussienne*.

Nous rions de certains traits dans
le culte religieux des Sauvages ;
nous avons de la peine à concevoir
que la simplicité ou l'extravagance de
l'esprit de l'homme puisse aller si loin ;
ces traits sont-ils aussi ridicules que
ceux qu'enfantoit la dévotion grossière
de nos ancêtres ? En 1660 , le Curé
de S. Germain de l'Auxerrois fit ôter
de la Chapelle de Sainte Marie l'E-
gyptienne , un côté de vitrage qui y
étoit depuis plus de trois siècles , &
où elle étoit peinte sur le pont d'un
bateau , troussée jusqu'aux genoux de-
vant le batelier , avec ces mots au-des-
sous : *comment la Sainte offrit son corps
au batelier pour son passage.*

PORT SAINT LANDRI.

Le corps d'Isabeau de Baviere ,
emme de Charles VI , morte le der-

nier de Septembre 1435, fut porté à Saint Denis d'une façon singuliere: on l'embarqua à ce Port dans un petit bateau, & l'on dit au batelier de le remettre au Prieur de l'Abbaye.

RUE DES LIONS,
près Saint Paul.

*Brantome.
Dames ga-
lantes.*

Cette rue prit son nom du bâtiment & des cours où étoient renfermés les grands & petits lions du Roi. Un jour que François I s'amusoit à regarder un combat de ses lions, une Dame ayant laissé tomber son gant, dit à *De Lorges*, si vous voulez que je croye que vous m'aimez autant que vous me le jurez tous les jours, allez ramasser mon gant. *De Lorges* descend, ramasse le gant au milieu de ces terribles animaux, remonte, le jette au nez de la Dame & depuis, malgré toutes les avances & les agaceries qu'elle lui faisoit, ne voulut jamais la voir.

RUE DES MARMOUZETS.

» Ceux d'entre nous , dit le Commis-
» faire de la Marre , qui ont vû le com-
» mencement du règne de Sa Majesté ,
» se souviennent encore que les rues de
» Paris étoient si remplies de fanges ,
» que la nécessité avoit introduit l'usage
» de ne sortir qu'en bottes ; & quant à
» l'infection que cela cauçoit dans l'air ,
» le sieur Courtois Médecin qui demeu-
» roit rue des Marmouzets a fait cette
» petite expérience par laquelle on ju-
» gera du reste. Il avoit dans sa Salle ,
» sur la rue , de gros chenêts à pomme
» de cuivre , & il a dit plusieurs fois aux
» Magistrats & à ses amis que tous les
» matins il les trouvoit couverts d'une
» teinture de vert-de-gris assez épaisse
» qu'il faisoit nettoyer pour faire l'expé-
» rience le jour suivant ; & que depuis
» l'année 1663 que la police du net-
» toyement des rues a été rétablie , ces

*Traité de la
Police. T. I.
p. 360.*

» taches n'avoient plus paru. Il en tiroit
 » cette conséquence que l'air corrompu
 » que nous respirons faisoit d'autant plus
 » d'impressions malignes sur les poul-
 » mons & sur les autres viscères, que ces
 » parties sont incomparablement plus
 » délicates que le cuivre, & que c'é-
 » toit la cause immédiate de plusieurs
 » maladies.

RUE DU MALTHOIS,
Près de l'Arcade de la Grève.

Le jeune Roi Philippe que Louis le
 gros son-pere s'étoit associé & avoit fait
 couronner à Rheims, passant près de
 Saint Gervais, un cochon s'embarrassa
 dans les jambes de son cheval qui s'ab-
 batit, & ce jeune Prince tomba si
 rudement qu'il en mourut le lendemain
 trois Octobre onze cent trente & un. Il
 fut alors défendu de laisser vaguer des
 Pourceaux dans les rues. Dans la suite

ceux de l'Abbaye S. Antoine furent privilégiés , les Religieuses ayant représenté que ce seroit manquer à leur Patron que de ne pas excepter ses Cochons de la règle générale.

RUE SAINT MARTIN.

On apelloit *Champelos* un terrain qu'on couvroit de sable, & qu'on entouroit d'une double barriere avec des échaffauts pour le Roi & les Juges du champ, pour les Dames, les gens de la Cour & le Peuple. Ces espèces de théâtres destinés à être arrosés du sang de la Noblesse, se faisoient ordinairement aux dépens de l'accusateur : quelquefois l'accusé avoit la fierté de vouloir qu'ils se fissent à frais communs. Il y a grande aparence, dit Sauval, que les *Lices* ou *Champelos* de S. Martin des Champs & de l'Abbaye de S. Germain des prez, étoient toujours prêts, & qu'on les

T. 2. p.
581 & 668.

laissoit là sans les renouveler , jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus en état de servir. Les Religieux de ce Prieuré & de cette Abbaye avoient sans doute la bonté de les louer , & on leur avoit l'obligation de trouver un endroit où se couper la gorge , qui coutoit beaucoup moins que s'il eût fallu le faire préparer exprès.

Je vais rapporter un passage de Brantôme , qui me conduira à quelques réflexions sur les combats judiciaires & sur les duels : j'espère qu'elles paroîtront si naturelles qu'on sera étonné qu'elles aient échappé à tant d'Auteurs qui ont traité cette matière.

*Mémoires
sur les duels.
p. 194.*

Au combat de feu mon oncle de la Chaigneraye contre Jarnac , dit Brantôme , parmi la grande & superbe assemblée qui s'y trouva , il y avoit grande quantité d'Ambassadeurs , & entr'autres celui du grand Sultan Soliman , lequel s'étonna fort & trouva fort étrange ce combat d'un Gentilhomme François contre un

Gentilh
favori
allant
nage &
font pa
d'honn
prendre
Les an
aparte
Roma
les Gr
aprou
se son
nous
L
aujo
vétu
d'ar
toie
gue
deu
gla
I

Gentilhomme François , & surtout d'un favori de Roi contre un autre ; le Roi les allant mettre & exposer ainsi en tel carnage & massacre. Les Mahometans ne font pas cela , & mettent tout leur point d'honneur à bien servir leur Prince , & à prendre & soutenir sa querelle en guerre... Les anciens Grecs disoient que ces combats appartenoient aux Barbares. Les anciens Romains ont été de la même opinion que les Grecs & les Turcs ; ils n'ont nullement approuvé tous ces duels & combats , ni ne se sont enfoncés en nos points d'honneur de nous autres Chrétiens.

Les Grecs & les Romains , comme aujourd'hui les Mahométans , étoient vêtus de longs habits , n'avoient point d'armes dans les Villes , & n'en portoient qu'à la guerre : il n'étoit donc gueres possible qu'une querelle entre deux Citoyens eût des suites sanglantes.

Les Peuples de la Germanie n'avoient

*Tacite de
moribus
germ.*

point de Villes ; ils habitoient les Forêts ; leurs habits pour ne pas les embarrasser à la chasse , devoient être courts & leur ferrer le corps ; la crainte des bêtes féroces les obligeoit d'être toujours armés ; le premier mouvement d'un homme armé lorsqu'on l'insulte , est de porter la main sur son arme : voilà , je crois l'origine des duels que les autres Nations reprochoient aux peuples du Nord , & qu'on reproche à leurs descendants. Voyons à présent comment ces combats furent judiciairement autorisés , & pourquoi on en regardoit l'événement comme un jugement de Dieu.

Les Francs , lorsqu'ils eurent achevé , sous la conduite de Clovis , leur établissement dans les Gaules , sentirent la nécessité d'avoir des loix écrites , pour régler l'administration de la Justice & constituer une forme positive de Gouvernement. Il n'y a qu'à lire Tacite , &

les Fo-
les em-
e courts
inte des
tre tou-
vement
insulte,
arme :
els que
nt aux
proche
présent
diciai-
on en
juge-
névé,
r éta-
ent la
pour
ce &
gou-
e, &

l'on verra que ces Loix qu'on apella *De Moribus*
Saliques, furent redigées sur les usa-
German.
ges & coutumes des *Germanis* : on n'y
fit que les changemens & les modifica-
tions qu'exigeoit l'état présent d'une
nation qui n'étoit plus errante, & où
chaque Particulier commençoit à jouir
en propriété du partage qui lui étoit
échu dans les Terres conquises. La mal-
heureuse coutume de se faire justice soi-
même par la force, transmise pour ainsi
dire avec le sang d'âge en âge, chez
tous les Peuples sortis de la Germanie, *Ibid. c. 21.*
leur sembloit aussi ancienne & aussi
noble que leur origine. Il n'étoit pas
possible d'espérer que l'on persuaderoit
à des Conquérans de renoncer à un
usage qu'ils regardoient non-seulement
comme une marque de leur indépen-
dance, mais comme le droit de tout
homme libre. Si *Numa* n'eût pas de
peine à l'abolir chez les Romains, il
faut considérer que ce Législateur tant

vanté, qui commandoit au plus à deux lieues à la ronde, dans un asile d'esclaves fugitifs & de brigands, n'avoit besoin que d'être un passable Lieutenant de Police : il étoit aisé de faire accepter toutes sortes de réglemens à une troupe de scélérats que l'espoir de l'impunité avoit rendus compatriotes, qui se méprisoient & se craignoient mutuellement, & dont chacun, jugeant des autres par lui-même, devoit pour sa propre sûreté courir au devant du frein des Loix. Nos ancêtres étoient bien différens : l'équité naturelle, la candeur & la bonnefoi faisoient le fond de leur caractère : comme ils n'appréhendoient pas les lâchetés, ils auroient eu honte de se garantir contre la force & le courage : ne s'étant point dégradés par des crimes, ils sentoient un peu trop fièrement qu'ils étoient des hommes. Les Sages qu'ils avoient choisis pour rédiger les Loix, furent donc obligés de se

à deux esclaves
et besoin
nant de
ccpter
troupe
apunité
mépri-
ement,
autres
propre
in des
diffé-
eur &
ur ca-
nt par
e de
cou-
r des
lére-
Les
édi-
le se

conformer aux préjugés de cet honneur
sauvage qui dominoit les esprits : ils
s'acharèrent seulement d'en diminuer les
funestes effets en l'affujettissant à des for-
malités. Il fut dit que celui qui se croi-
roit lésé par un autre dans son honneur
ou dans ses biens, le citeroit devant le
Juge, & qu'après avoir exposé son
grief, il pourroit déclarer à haute voix
qu'il regardoit désormais l'homme pré-
sent comme son ennemi & qu'il le pour-
suivroit & l'attaqueroit partout.

Si les preuves contre l'accusé étoient
convainquantes, le Juge terminoit l'af-
faire en le condamnant à l'amende. Il
faut remarquer que chez les *Franks*, Tacite. Hist.
comme chez les *Germanis*, l'homicide dem. c. 211
même s'exploit par une somme d'ar-
gent, & que sous la première & la
seconde race, & pendant près de quatre
siècle sous la troisième, un *Noble* ne
pouvoit être puni de mort que pour

crime de leze-Majesté ou de trahison envers la Patrie.

Au défaut de preuves convainquantes, on admettoit le serment. Si deux voisins, disent les Capitulaires de Dagobert, sont en dispute sur les bornes de leurs possessions, qu'on leve un morceau de gaillon dans l'endroit contesté ; que le Juge le porte dans * le malle ; que les deux parties en le touchant de la pointe de leurs épées, prennent Dieu à témoin de la justice de leurs prétentions ; qu'ils combattent après, & que la victoire décide du bon droit.

* Lieu où se tenoient les assises.

Dans les cas de crimes capitaux, on tâchoit d'augmenter l'appareil du serment, & de le rendre encore plus redoutable aux Parties, en les faisant jurer sur les Reliques des Saints pour qui l'on sçavoit qu'elles avoient le plus de vénération. Laisant à part le trouble d'un misérable qui vient de se parjurer

trahison la fermeté qu'inspire l'innocence , il
toit naturel de regarder l'événement
un combat autorisé par la Loi & con-
sacré par des cérémonies religieuses ,
comme un jugement formel par lequel
Dieu faisoit connoître la vérité ou la
fausseté de l'accusation. Le vaincu étoit
tout de suite traîné sur une claye , en
chemise , jusqu'au lieu patibulaire où
on le pendoit , mort ou vif. *Legrès*
que la femme de Carrouge accusoit de
l'avoir violée , terrassé & sous son
ennemi , soutint toujours qu'il étoit
innocent ; mais il n'en passa pas moins
pour convaincu par l'issue du combat , dit
le Laboureur ; son corps fut traîné au *Liv. 6. c. 10.*
Gibet selon la coutume de pareils évé-
nemens , & il paya de son honneur & de
son sang le crime d'un malheureux qui
fut depuis exécuté à mort pour d'autres
méfaits , & qui s'accusa de ce viol.

On sera sans doute surpris de voir
qu'on faisoit subir un supplice honteux

d'un Noble parce qu'il succomboit dans l'épreuve par le duel, lorsque ce Noble déclaré atteint & convaincu du même crime sur des preuves certaines & positives, en eut été quitte pour une amende. Après avoir bien réfléchi sur une coutume qui paroît si bizarre, je crois en avoir trouvé l'origine dans les usages des Germains : on ne pouvoit punir de mort un Germain que lorsque le ciel même sembloit avoir prononcé son arrêt. Chez eux, le supplice du coupable, dit Tacite, est moins considéré comme une punition que l'autorité du Chef soit en droit d'ordonner, que comme une inspiration & un commandement exprès du

*De Moribus
germ. c. 7.*

Dieu qui préside aux combats. Velut Deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.

Une partie de la confiscation des biens du vaincu, appartenoit au Seigneur haut-justicier ; ainsi les Evêques, les Abbés, les Prieurs & les Chapitres

qui pos
gneurie
mettre
se déci
Nicolas
bat lég
loix. Pi
1180,
gent &
battre
vêque
d Par
consult
falloit
coutum
charte
de l'E

(1) G
judican
suos ;
in attri
rissus.
dit, u

qui possédoient des Fiefs & des Seigneuries, crurent qu'on pouvoit permettre que les procès civils & criminels se décidassent par le duel. Le Pape Nicolas I le regardoit comme un combat légitime & un conflit autorisé par les loix. Pierre le Chantre qui écrivoit vers 1180, dit (1) que quelques Eglises jugent & ordonnent le duel, & font combattre les champions dans la cour de l'Evêque ou de l'Archidiaque, comme on fait à Paris, & que le Pape Eugene III consulté sur ces combats, répondit qu'il falloit continuer d'agir suivant l'ancienne coutume. Louis VI déclara par une charte que les Serfs ou hommes de corps de l'Eglise de Paris, pourroient témoi-

Ann. 898.

(1) *Quadam Ecclesia habent monomachias, & judicant monomachiam debere fieri inter rusticos suos; & faciunt eos pugnare in curia Ecclesia, in atrio Episcopi vel Archidiaconi, sicut fit Parisius. De quo consultus Papa Eugenius, respondit, utimini consuetudine vestra.* Cod. MS. Abb. S. Viç. Paris.

gner contre qui que ce pût être , & quiconque les traiteroit de parjures , seroit tenu de prouver son accusation par la voie du duel , sinon qu'il perdrait sa cause & seroit obligé , sous peine d'excommunication , de satisfaire à l'insulte faite à l'Eglise. Sous le regne de Louis le jeune , les Religieux de Sainte Genevieve offrirent de prouver par le duel que les habitans d'un petit village au près de Paris , étoient *hommes de corps* de leur Abbaye. Sous le même regne les Religieux de Saint Germain de prez , ayant demandé le duel pour prouver qu'Etienne de Maci avoit eu tort d'emprisonner un de leurs Serfs. les deux champions combattirent long temps avec un égal avantage ; mais enfin , à l'aide de Dieu , dit l'historien celui de l'Abbaye emporta l'œil de son adversaire , & l'obligea de confesser qu'il étoit vaincu. Les Roturiers & les Serfs combattoient avec des batons , & avoient

*Hist. & preuves.
ann. 1154.*

avoient un bouclier pour parer les coups. Dans les auditoires de tous les Seigneurs Ecclésiastiques & Laïques , à la place du crucifix qu'on y met aujourd'hui , on y voyoit la figure de deux champions armés de toutes pièces , acharnés au combat. Ragueau rapporte qu'il y avoit deux pareilles figures dans la Chambre d'audience du Chapitre de S. Merri : je suis bien *tr. 2. p. 380* trompé, dit Sauval, si je n'en ai pas vu moi-même dans les deux Chambres des Requêtes du Palais , avant qu'on les eût peintes , dorées & ornées comme elles sont à présent ; & je pense , ajoute-t-il , que derriere le crucifix de l'une de ces Chambres , il reste encore une grande partie de la figure d'un de ces champions , si elle n'y est pas en entier.

Dans les reglemens de Philippe le Bel sur les duels , il est dit :

Ann. 1306.

Que les lices seront de quarante
Tome I. K

pas de large & de quatre-vingt pas de long.

Que l'on n'accordera le duel que lorsqu'il n'y aura que des indices contre l'accusé, & que les preuves ne seront pas suffisantes.

Qu'au jour désigné, les deux combattans partiront de leurs maisons, à cheval, la visière levée, & faisant porter devant eux glaive, hache, épée & autres armes raisonnables pour attaquer & se défendre; qu'ils marcheront doucement, faisant de pas en pas le signe de la croix, ou bien ayant à la main l'image du Saint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion.

Qu'arrivés dans le champclos, l'appellant ayant la main sur le Crucifix, jurera sur sa foi de baptême, sur sa vie, son ame & son honneur, qu'il croit avoir bonne & juste querelle, & que d'ailleurs il n'a sur lui, sur son

cheval , ni en ses armes , herbes , charmes , paroles , pierres , conjurations , pactes ou incantations dont il veuille se servir. L'apellé fera les mêmes sermens.

Que le corps du vaincu , s'il est tué , sera livré au **Maréchal** du camp jusqu'à ce que Sa Majesté ait déclaré si elle veut lui pardonner , ou en faire justice , c'est-à-dire *le faire attacher au gibet par les pieds.*

Qu'au vaincu , s'il est vivant , les éguilletes seront coupées ; qu'il sera désarmé & deshabillé ; que tout son harnois sera jetté ça & là par le camp , & qu'il restera couché à terre jusqu'à ce que Sa Majesté ait pareillement déclaré si elle veut en faire justice ou lui pardonner. Qu'au surplus , tous ses biens seront confisqués au profit du Roi , après que le vainqueur aura été préalablement payé de ses frais & domages.

Le combat de la (1) Châtaigneraye
& de Jarnac , dans la cour du Château
de Saint-Germain-en-Laye, le 10 de
Juillet 1547 , a été le dernier duel

Aldis aux (1) » Cartel de François de Vivonne
Mémoir. de » de la Châtaigneraye.
Castelnau.

T. 2. p. 554.

» Sire , ayant appris que Guy Chabot a été
» dernièrement à Compigne, où il a dit que
» quiconque avoit dit qu'il s'étoit vanté d'a-
» voir couché avec sa belle mere , étoit mé-
» chant & malheureux ; surquoi , Sire , avec
» votre bon plaisir & vouloir , je répons qu'il
» a méchamment menti & mentira toutesfois
» & quantes qu'il dira qu'en cela j'ai dis chose
» qu'il n'a pas dit : car il m'a dit plusieurs
» fois & s'est vanté d'avoir couché avec sa
» belle-mere.

François de Vivonne.

» Cartel de Guy Chabot de Jarnac. »

» Sire , avec votre bon plaisir & congé , je
» dis que François de Vivonne a menti de
» l'imputation qu'il m'a donnée , de laquelle
» je vous parlai à Compiegne ... & pource ,
» Sire , je vous supplie très-humblement qu'il
» vous plaise nous octroyer le champ à toute
» puissance.

Guy Chabot.

autorisé. Henri II fut si fâché de la mort de la Châtaigneraye son favori, qu'il jura solennellement d'abolir ces sortes de combats.

On fit voir à Henri IV par plus de sept mille Lettres de grace expédiées à la Chancellerie, qu'il y avoit eu au moins sept ou huit mille Gentilhommes tués en duel depuis dix-sept ou dix-huit ans. Les duels étoient rares tandis qu'ils furent permis, parce

» Serment de François de Vivonne. »

» Moi François de Vivonne jure sur les
» Saints Evangiles de Dieu, sur la Vraie
» Croix & sur la foi du Baptême que je tiens
» de lui, qu'à bonne & juste cause je suis venu
» en ce camp pour combattre Guy Chabot,
» lequel a mauvaise & injuste cause de se
» fendre contre moi, & que d'ailleurs je n'ai
» sur moi ni en mes armes, paroles, charmes
» ou incantations, desquelles j'aye esperance
» de grever mon ennemi, & desquelles je
» ne veuille aider contre lui.

Chabot fit le même serment.

qu'un homme en se battant furtivement , se feroit deshonoré. & auroit passé pour un assassin : parce qu'en se plaignant & en demandant le combat, il satisfaisoit à son honneur ; parce que les Juges informés de la querelle par la plainte , tâchoient de l'accommoder : parce qu'il n'étoit gueres possible que celui qui avoit tort , ne fut intimidé par les sermens qu'il falloit faire , & parce qu'enfin il falloit vaincre ou mourir , & mourir deshonoré. D'ailleurs la noblesse n'étant pas encore venale comme elle l'est aujourd'hui , un Gentilhomme estimoit assez son sang , & même celui de son ennemi , pour croire qu'ils en étoient l'un & l'autre responsables à la patrie , & par conséquent pour ne pas chercher à le répandre légèrement.

Les Edits de Louis XIV contre les duels , sont très-sévères ; mais on ne détruira jamais les funestes préjugés du

point d'honneur que par la honte & le ridicule. J'établirais dans différens quartiers de Paris quatre endroits où tous les Dimanches on donneroit au public le divertissement d'un duel. Il y auroit un prix en argent , avec une grande médaille , pour l'heureux Champion qui tueroit son adversaire. Les aspirans à la gloire de ces combats , iroient la veille faire inscrire leur nom & leurs qualités chez un Commissaire chargé de ce détail ; ensuite ils tireroient au sort , & lorsque chacun de ces Messieurs auroit sçu l'Athelete auquel il auroit affaire, ils pourroient aller souper tous ensemble, comme d'honnêtes gens , qui s'égorgeront le lendemain , mais sans se haïr , & seulement parce qu'ils ont du cœur. J'abolirais en même temps la peine de mort contre les Gentilshommes qui ayant eu querelle ensemble , se battoient ; mais je les

obligerois de porter la médaille. L'idée d'être confondu avec des misérables qui exposeroient leur vie pour de l'argent, & de n'être pas regardé pour plus brave qu'eux, établiroit insensiblement dans l'imagination la moins pacifique, non-seulement de la répugnance, mais même de la honte & de l'infamie à provoquer & à être provoqué pour se battre : d'autant plus qu'avoir escrimé dans quelques combats particuliers, n'est point du tout une preuve sûre qu'on a véritablement de la valeur. Si la mode avoit été chez les Romains, comme elle est parmi nous, de tâcher de s'enfoncer réciproquement une épée dans le corps à la moindre offense, je soutiens que les combats de Gladiateurs l'auroient fait tomber. M. Duclos prétend que ce

Memoires de l'Acad. des Inscript. point d'honneur, quelquefois chimérique, peut avoir l'avantage d'entretenir une certaine sensibilité d'ame plus généreuse &

T. 15. P.
630.

plus puissante que le simple devoir. Je n'entends pas trop ce que c'est que la sensibilité *généreuse* d'une ame sur laquelle le devoir n'est pas tout-puissant, ou si je l'entends, cela veut dire que l'ame d'un François n'est pas comme celle d'un ancien Grec, d'un ancien Romain, d'un Turc, d'un Persan, & que si elle ne s'entretenoit pas journellement dans l'idée de ferrailler à la moindre petite insulte personnelle, il pourroit lui arriver de se modifier ignominieusement dans une bataille où il ne s'agit que du devoir de Citoyen. Si ce commentaire explique la pensée de M. Duclos, elle est fausse & peu réfléchie.

L'Auteur des *Elemens de l'Educa-*
tion, imprimés en 1640, croit que la moustache peut contribuer à rendre un homme valeureux. *J'ai bonne opinion*, dit-il, *d'un jeune Gentilhomme curieux d'avoir une belle moustache.* Le temps

qu'il passe à l'ajuster & à la redresser ,
 n'est point du tout un temps perdu ; plus
 il l'a regardée , plus son esprit doit s'être
 nourri & entretenu d'idées mâles & cou-
 rageuses. Il paroît en effet que l'amour
 & l'orgueil de la moustache étoit ce
 qui mouroit le dernier dans les Braves
 de ce temps-là. *Le Mercure François*
Ann 1627. P. 452. rapporte » que l'Exécuteur coupant les
 » cheveux du Comte de Bouteville ,
 » ledit * Bouteville porta la main à sa
 » moustache , qui étoit belle & grande ,
 » & qu'alors l'Evêque de Nantes lui
 » dit , mon fils , il ne faut plus penser
 » au monde ; quoi , vous y pensez en-
 » core ! »

* Décapité
 pour duel.

* RUE DE LA PARCHEMINERIE.

Avant que l'Imprimerie fût connue
 en Europe , les Bénédictins , les Ber-
 nardins & les Chartreux s'occupaient à

copier
 avons
 servé
 treux
 vers v
 d'arg
 plus
 du pa
 que
 pas b
 core
 du R
 RUE

En
 Chan
 Baill
 Dau
 du R
 Jean
 Cler
 d'all

copier les anciens Auteurs : nous leur avons l'obligation de nous avoir conservé une infinité de Livres. Les Chartreux sçachant que Guy Comte de Nevers vouloit leur faire présent de vases d'argent , marquerent qu'il leur feroit plus de plaisir s'il vouloit leur donner du parchemin. L'usage du papier tel que nous l'avons aujourd'hui , n'est pas bien ancien ; on ne se servoit encore que de parchemin sous le regne du Roi Jean.

RUE NEUVE SAINT MERRY.

En 1358 , Perrin Macé , Garçon Changeur , assassina dans cette rue Jean Baillet Trésorier des Finances. Le Dauphin , depuis Charles V , Régent du Royaume pendant la prison du Roi Jean son pere , ordonna à Robert de Clermont Maréchal de Normandie , d'aller enlever ce scélérat de l'Eglise

*Choix. hist.
du Roi Jean.*

Malingre. de S. Jacques de la Boucherie où il s'étoit réfugié , & de le faire pendre : ce qui fut exécuté. Jean de Meulant Evêque de Paris , cria à l'impiété , prétendit que c'étoit violer les immunités Ecclésiastiques , envoya ôter du gibet le corps de cet Affassin , & lui fit faire

Histoire de Paris.

dans cette même Eglise de S. Jacques de la Boucherie , d'honorables funérailles auxquelles il assista : c'étoit bien de l'honneur à ce Pendu. Quelques jours après , Robert de Clermont fut massacré dans une sédition , en sou-

Daniel.

tenant les intérêts de son Roi ; Jean de Meulant défendit qu'on lui donnât la sépulture dans aucune Eglise ou Cimetière , disant qu'il avoit encouru l'Excommunication en faisant enlever Perrin Macé d'un lieu saint , & qu'un excommunié ne devoit pas être enterré parmi les Fidèles. Il paroît que ce Prélat ne s'étoit pas nourri l'esprit de la lecture

de l'Ancien Testament : il y auroit vû
que les lieux de refuge désignés par
Moïse , établis par Josué , n'étoient pas
pour les assassins , mais pour ceux qui
par malheur avoient commis un meurtre
involontaire , & que Dieu dit *si quel-
qu'un a tué son prochain de dessein pré-
médité , vous l'arracherés de mon autel ,
afin qu'il soit puni.* Louis XII aimoit
trop son peuple , & sa religion étoit trop
éclairée pour ne pas abolir absolument
& entierement le droit de servir d'as-
iles dont jouissoient plusieurs Eglises
& Couvens de Paris ; entr'autres ,
S. Jacques de la Boucherie , S. Merry ,
Notre-Dame , l'Hôtel-Dieu , l'Abbaye
de Saint Antoine , les Carmes de la
Place Maubert & les Grands Augus-
tins. On va juger de l'abus de ces asiles
par un seul exemple : en 1365 , Guil-
laume Charpentier assassina sa femme ;
son crime étoit public , prouvé , avéré ;
il convenoit lui-même qu'il l'avoit

Num. c. 35.
v. 6.

Exod. c. 21.
v. 14.

commis ; des Sergens l'arracherent de l'Hôtel-Dieu où il s'étoit réfugié , & le traînèrent en prison ; il présenta sa plainte sur laquelle le Parlement condamna les Sergens à l'amende , & ordonna que ledit Guillaume Charpentier seroit rétabli dans son asile , & en effet il y fut remis : je ne sçais pas ce qu'il devint , & s'il se remarqua , mais il est certain qu'il ne fut pas puni.

*Regl. du
Parlem.*

RUE DES TROIS PAVILLONS.

Diane de Poitiers femme de Louis de Brezé Grand Sénéchal de Normandie , que Henri II fit Duchesse de Valentinois , demouroit à l'Hôtel Barbette. En 1561 , les Duchesses d'Angoulême & de Bouillon , ses filles , vendirent cet Hôtel (comme faisant partie de la succession de leur pere) à différens particuliers qui le firent démolir & qui commencerent à bâtir sur son

emplacement les rues de Diane, du Parc Royal, & la nouvelle rue Bar-
bette. On ne sçait pas pourquoi la rue
de Diane a changé de nom pour pren-
dre celui des trois Pavillons.

Le pucelage de la jeune Diane, dit
un faiseur d'anecdotes, étoit un friland
morceau & bien digne d'être présenté
en offrande aux plus grands Monarques ;
aussi notre bon Roi François ne l'écon-
duisit-il pas. Il est certain que François I
accorda à Diane de Poitiers la grace
du Comte de S. Vallier son pere,
condamné à mort en 1523, pour avoir
trempé dans les projets du Connétable
de Bourbon. A l'égard du pucelage,
l'Auteur se trompe, puisqu'il y avoit
huit ans qu'elle étoit mariée, ayant
épousé Louis de Brezé le 29 Mars
1514. Brantome la fait naître en 1496 ;
le P. Anselme en 1499 & Duchesne
en 1500 ; ainsi elle avoit au moins qua-
rante ans lorsque Henri II, qui n'en

*Hist. genea-
log. du P.
Anselme.
T. 2. p. 207.*

avoit que dix-huit, en devint si éperduement amoureux ; & quelqu'âgée de près de soixante à la mort de ce Prince, elle avoit toujours conservé la même empire sur son cœur : il portoit sa livrée (le noir & le blanc *) au Tournol où il fut blessé.

Brantôme. Vie de Henri II. p. 37.

* Les Veuves ne quittaient point le deuil.

Elle avoit les cheveux extrêmement noirs, & bouclés, la peau très blanche, les dents, la jambe & les mains admirables, la taille haute, & la démarche la plus noble. Elle ne fut jamais malade. Dans le plus grand froid, elle se lavoit le visage avec de l'eau de puits, & n'usa jamais d'aucune pomade. Elle s'éveilleoit tous les matins à six heures, montoit souvent à cheval, faisoit une ou deux lieues & venoit se remettre dans son lit où elle lisoit jusqu'à midi. Tout homme un peu distingué dans les Lettres, pouvoit compter sur sa protection ; les Calvinistes qui la haïssoient, ont mis Clement

Memoir. de Condé. T. 6. p. 11. note.

Marot a
Elle rép
veuloit
avoit e
avoir d
été vot
almols
me décl
Les
longte
elle, l
sage,
mité,
voya
la Cor
de ses
deman
de ce
répon
journe
(1)
loit M

Marot au nombre de ses amans favoris. Elle répondit fierement à Henri II qui vouloit reconnoître une fille (1) qu'il avoit eue d'elle : *J'étois de naissance à avoir des enfans légitimes de vous ; j'ai été votre Maitresse , parce que je vous aimois ; je ne souffrirai pas qu'un arrêt me déclare votre concubine.*

Les Courtisans qui avoient été si longtems dans l'adoration devant elle , lui tournerent le dos suivant l'usage , dès que Henri II fut à l'extrémité , & Catherine de Médicis lui envoya ordre de rendre les pierreries de la Couronne , & de se retirer dans un de ses Châteaux : *le Roi est-il mort ?* demanda-t-elle à celui qui étoit chargé de cette commission. *Non , Madame ,* répondit-il , *mais il ne passera pas la journée.* *Eh bien ,* répliqua-t-elle , *je n'ai*

(1) Elle vivoit encore en 1620 , & s'appelloit Mlle de la Montagne.

done point encore de Maître , & je veux
que mes ennemis sçachent que quand ce
Prince ne sera plus , je ne les crains
point ; si j'ai le malheur de lui survivre
longtems , mon cœur sera trop occupé de
sa douleur pour que je puisse être sensi-
ble aux chagrins & aux dégouts qu'on
voudra me donner.

Elle mourut le 26 Avril 1566 ,
âgée de 66 ans , trois mois , 27 jours ,
après avoir ordonné par son Testament
qu'on exposât son corps dans l'Eglise
des Filles Pénitentes , avant que de le
transporter à Anet où il fut inhumé.

Je la vis , dit Brantome , six mois avant
sa mort si belle encore que je ne sçache
cœur de rocher qui ne s'en fut ému , quoi-
que quelque temps auparavant elle se fut
rompu une jambe sur le pavé d'Orléans ,
allant & se tenant à cheval aussi dextre-
ment & disposition comme elle avoit ja-
mais fait ; mais le cheval tomba & glissa
sous elle ; il auroit semblé que telle rup-

*Hilar. de
Ceste. Da-
mes Illus-
tres. T. 1.
p. 510.*

*Dames ga-
lantes. T. 2.
p. 239.*

ture & les maux qu'elle endura , auroient dû changer sa belle face ; point du tout ; sa beauté , sa grace & sa belle aparence étoient toutes pareilles qu'elles avoient toujours été. C'est dommage que la terre couvre un si beau corps ! . . . elle étoit forte debonnaire , charitable & aumonière . . .

Il faut que le peuple de France prie Dieu vie de Henri II. p. 11. qu'il ne vienne jamais favorite de Roi plus mauvaise que celle-là ni plus mal-faisante.

Elle est , je crois , la seule pour qui l'on a frappé des Médailles. « M. Peiresc , dit l'Etoile , m'a envoyé la Médaille en cuivre de la Duchesse de Valentinois : d'un côté est sa figure « avec cette Inscription , *Diana Dux* « *Valentinorum clarissima* , & au revers* « *omnium victorem vici*. » L'Abbé de Choisi dans son Histoire Ecclésiastique où il est assez singulier de trouver de pareils détails , prétend que la Duchesse de Valentinois , fière de sa vertu

29 Mars
ann. 1608.

* J'ai vaincu le Vainqueur de tous.

Hist. Eccléf.
T. 9. ann.
1559.

véritable ou fausse, fit frapper cette Médaille où elle est représentée, *soulant aux pieds l'Amour*. Cela s'accorde assez avec la fierté qu'elle marqua en ne voulant pas faire reconnoître la fille qu'elle avoit eue de Henri II ; mais cela ne s'accorde pas avec l'article de son Testament où elle veut qu'on lui fasse faire après sa mort une station dans l'Eglise des Filles Pénitentes. M. de Trudaine a dans son cabinet cette Médaille en argent ; elle est très rare ; il a bien voulu me la communiquer. Je crois que ce fut la ville de Lyon où cette Duchesse étoit très-aimée, qui la fit fraper, & que ces mots, *j'ai vaincu le Vainqueur de tous*, sont allégoriques à Henri II, qui fit aussi frapper en 1552 une autre Médaille où elle est représentée sous la figure de Diane, la gorge nue, le carquois sur l'épaule, tenant d'une main une flèche, & de l'autre s'appuyant sur son arc, avec ces mots,

Mazarin.

nomen ad astra. Les Henri-Diane, avec les Croissans, c'est-à-dire les H & les D, qu'on voit enlacés dans le Louvre, sont encore d'autres monumens de la passion de ce Prince.

RUE DE LA POTERIE.

En 1600, des Comédiens de Province obtinrent la permission de s'établir à Paris ; ils ouvrirent leur Théâtre à l'Hôtel d'Argent dans cette rue. En 1609, à l'occasion de quelques désordres arrivés à la porte de ce Spectacle & de celui de l'Hôtel de Bourgogne, le Juge de Police rendit une ordonnance dont je rapporterai les principaux articles ; ils m'ont paru curieux par la comparaison des temps & des mœurs.

• Sur la plainte faite par le Procureur
» du Roi, que les Comédiens de l'Hô-
» tel de Bourgogne & de l'Hôtel d'Ar-

» gent finissent leurs Comédies à heure
 » indûes & incommodes pour la saison
 » de l'Hyver , & que sans permission
 » ils exigent du Peuple sommes excessi-
 » ves : étant nécessaire d'y pourvoir
 » de leur faire taxe modérée, Nous avons
 » fait & faisons très-expres ses défenses
 » aux dits Comédiens , depuis le jour
 » de la Saint Martin jusqu'au quinzième
 » Février , de jouer passé quatre heures
 » & demie au plus tard , auxquels pour
 » cet effet enjoignons de commencer
 » précisément, avec telles personnes qu'il
 » y aura , à deux heures après midi , &
 » finir à ladite heure de quatre heures
 » & demie , & que la porte soit ouverte
 » à une heure précise.

» Défendons aux Comédiens de pren-
 » dre plus grande somme des habitans
 » & autres personnes , que de cinq sols
 » au Parterre & de dix sols aux loges
 » & Galleries , & en cas qu'ils aient
 » quelques actes à représenter où il con-

viendra plus de frais , il y sera par nous pourvu sur leur requête.

Paris , dit M. le Président Hainault , étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui ; il n'y avoit point de lanternes , il y avoit beaucoup de boues , très-peu de carrosses & quantité de voleurs. On peut ajouter qu'il étoit plus aisé à un Comédien de s'entretenir dans ce temps-là avec vingt sols qu'à présent avec six francs.

Au commencement du regne de Louis XIII , les Comédiens de l'Hôtel d'Argent quitterent ce quartier , & eurent un jeu de paume dans la vieille rue du Temple : on les appella *la troupe du Marais*. Ce fut sur ce Théâtre du Marais que deux Comédiennes (les Demoiselles Marotte Beaupré & Catherine des Urliis) se donnerent rendez-vous pour se battre l'épée à la main , & se battirent en effet à la fin de la petite pièce. Sauval dit qu'il étoit ce jour-là à la T. 2. p. 170. Comédie.

RUE DES (1) PROUVAIRE

En 1476, Alphonse V, Roi de Portugal, vint à Paris pour y solliciter du secours contre Ferdinand fils du Roi d'Arragon qui lui avoit enlevé la Catalogne. Louis XI, disent les Historiens, lui fit rendre de grands honneurs, tâcha de lui procurer tous les amusemens possibles : on le logea dans cette rue chez un Epicier nommé Laurent Hebelot : on le mena au Palais où il eut le plaisir d'entendre plaider une très-belle Cause : le lendemain il alla à l'Evêché où l'on procéda en sa présence à la réception d'un Docteur en Théologie & le Dimanche suivant premier Décembre & veille de son départ, on ordonna une Procession de l'Université, qui passa sous ses fenêtres. Voilà un Roi bien honorablement logé & bien amusé.

*Malingre.
Annales de
Paris.*

*Chron. de
Louis XI.*

(1) On rue des Prêtres : *prouaire* en vieux langage signifioit un Prêtre.

RUE ET BUTTE S. ROCH.

oi de Po
liciter d
s du R
vé la C
Historien
neurs ,
muséme
cette ru
rent He
il eut
très-bel
l'Evêch
ence à
éologie
Décem
ordonn
qui pass
oi bie
usé.

en vieu

Rue

En parlant de l'enceinte commen-
cée sous Charles V en 1367 , achevée
sous Charles VI en 1383 , & qui sub-
sista jusqu'en 1635 , j'ai dit que les
murs de la Ville traversant le terrain
de la Place des Victoires & du Jardin
du Palais Royal , alloient aboutir à la
Porte Saint Honoré située où sont
présent les Boucheries des Quinze-
Vingts. Ce fut de ce côté que Charles
VII, le 8 Septembre 1429 , fit atta-
quer Paris dont les Anglois étoient les
maîtres : *Vint ledit Roi aux champs*
vers la Porte S. Honoré sur une ma-
nière de butte ou montagne qu'on nom-
*moit le * Marché aux Pourceaux , & y*
fit dresser plusieurs canons & coulevri-
nes... Jeanne la Pucelle dit qu'elle vou-
loit assaillir la Ville ; elle n'étoit pas
bien informée de la grande eau qui étoit
des fossés ... avec une lance elle sonda

Voyez la
p. 19 de ce
Livre.

Histoire de
Charl. VII.
dire de la
Pucelle.

* La Butte
S. Roch.

Tome I.

L

l'eau qui étoit bien profonde ; quoi faisant elle eut d'un trait d'arbalète les deux cuisses percées , ou du moins l'une (à peu près à l'entrée de la rue Traversière du côté de la rue S. Honoré) mais nonobstant elle ne vouloit en partir & faisoit apporter des fagots & du bois dans l'autre fossé , dans l'espoir de passer jusqu'au mur ; enfin depuis qu'il fut nuit , elle fut envoyée querir par plusieurs fois ; mais elle ne vouloit partir & se retirer en aucune manière ; il fallut que le Duc d'Alençon l'allât querir & la ramenât lui-même.

Il y avoit encore des Moulins sur la Butte Saint Roch en 1670. La rue Neuve des Petits-Champs finissoit à la rue Sainte Anne , & delà jusqu'à l'Hôtel de Vendôme qu'on démolit en 1687 pour faire la Place , on ne trouvoit plus que quelques mazures éparpillées çà & là sur tout le terrain où l'on a continué cette rue Neuve des Petits-

Champs & bâti les rues de Gaillon ,
d'Antin & de Louis le Grand. Le
Marché aux Chevaux se tenoit dans
cet espace qu'occupent aujourd'hui la
rue & l'Hôtel d'Antin. Ce fut à l'en-
droit où commence cette rue d'Antin ,
du côté de la rue Neuve des Petits-
Champs , derriere les murs du Jardin
de l'Hôtel de Vendôme , que les Ducs
de Beaufort & de Nemours se battirent
en duel , cinq contre cinq , le 30 Juillet
1652 , vers les sept heures du soir. M.
de Beaufort avoit pour seconds Buri ,
de Ris , Brillet & Hericourt. Le Mar-
quis de Villars, pere du Maréchal , le
Chevalier de la Chaise , Compan & de
Serche , étoient les seconds du Duc de
Nemours qui avoit lui même chargé
chez lui les pistolets & les avoit appor-
tés avec les épées. Lorsqu'ils furent en
présence , *eh beau-frere , quelle honte !*
oublions le passé & soyons bons amis ,
lui dit M. de Beaufort. *Ah coquin , il*

faut que je te tue ou que tu me tue
répondit M. de Nemours. Il tira
premier , apparemment comme l'o
tensé , & voulut ensuite fondre l'épée
à la main sur M. de Beaufort qu'il avoit
manqué , & qui le tua roide de trois
balles dans l'estomac. Hericourt fut tué
par le Marquis de Villars , & de Ri
par le Chevalier de la Chaise ; les au
tres ne se blessèrent pas dangereuse
ment. L'Archevêque de Paris défendit
qu'on fit pour le Duc de Nemours des
prieres à S. André des Arcs sa Pa
roisse où on l'avoit porté. Quel étoit
cet Archevêque ? Le fameux Cardinal
de Retz , qui portoit ordinairement un
poignard dans sa poche au lieu de bré
viaire.

*Mémoires
de Mont-
pensier.*

*Mémoires
de Retz.*

RUE SALLÉ-AU-COMTE.

Près de la Fontaine , étoit la maison
de Henri de Marle , Chancelier de
France , * massacré en 1418. Un Pro-

* Voyez rue
S. André des
Arcs.

me tue
Il tira
nme l'o
dre l'ép
qu'il avo
de tro
rt fut tu
c de Ri
; les au
gereuse
défendi
ours de
sa Pa
uel étoi
Cardina
ment un
de bré

reureur au Châtelet qui acheta cette
maison en 1663, s'y trouvoit, dit Sau-
mal, mal logé & trop à l'étroit.

On voit dans les Registres du Par-
lement que le 9 d'Août 1413, Charles
VI pour procéder suivant les formali-
tés ordinaires, & par voye de scrutin;
l'élection d'un Chancelier, fit entrer
dans la Chambre du Conseil le Dau-
phin, les Ducs de Berri, de Bourgo-
gne, de Baviere & de Bar, plusieurs
Barons, Chevaliers & Conseillers, qui
tous jurèrent sur l'Evangile & sur la
vraie Croix de nommer celui qu'ils
croiroient le plus digne de posséder
cette grande charge. Arnaud de Cor-
ble eut dix-huit voix: Simon de Nan-
terre Président au Parlement en eut
vingt, & Henri de Marle Premier Pré-
sident en eut quarante-quatre; de sorte,

TE.
maison
ler de
n Pro-

dit l'Abbé de Choisi, qu'à la pluralité
des voix, celle du Roi n'étant comptée

*Histoire de
Charl. VI.*

que pour une , Henri de Marle fut proclamé Chancelier.

RUE DE SEINE.

La Reine Marguerite de Valois , première femme de Henri IV , étant revenue à Paris après une absence de près de vingt-cinq ans , fit bâtir au bout de cette rue , en 1606 , un Hôtel avec de vastes Jardins qui régnoient le long de la Rivière : elle y mourut le 27 Mars 1615. J'estime comme une autre la vertu dans une femme , mais parce qu'elle aura eu des Amans , quelques foiblesses , il ne me semble pas qu'on doive la déchirer impitoyablement comme on a fait cette pauvre Princesse , qui d'ailleurs étoit pleine de bonnes intentions pour la gloire & la tranquillité de l'Etat , & qui joignoit au meilleur cœur , à l'ame la plus

e fut pro-

E.

Valois,

V, étant

ence de

bâti au

n Hôtel

noient le

ourut le

me un

e, mais

e, quel-

ble pas

oyable-

pauvre

pleine

oire &

ui joi-

la plus

noble , la plus compatissante , & la plus
généreuse , beaucoup d'esprit & de
beauté. *Vraye héritière des Valois* , dit *Hist. de la*
Mezeray , elle ne fit jamais don à per- *mere & du*
sonne sans excuse de donner si peu ; *filz.*
elle étoit le refuge des Gens de Lettres ,
en avoit toujours quelques-uns à sa ta-
ble, & apprit tant en leur conversation,
qu'elle parloit & écrivoit mieux que
femme de son temps. Elle passoit une
partie de la journée dans son lit, en-
tourée de petits enfans de cœur fort
jolis qu'elle faisoit chanter : étant à
Toulouse , dit le Président Laroche , *Des Par-*
elle reçut les salutations du Parlement , *lemens de*
dans un lit de damas blanc , très riche , *France.*
ayant au fond de son lit de petits enfans
de cœur , chantans & jouans du luth.
Personne en Europe ne dansoit si bien
qu'elle : Dom Juan d'Autriche Gouver- *Brantôme.*
neur des Pays-Bas , partit exprès
en poste de Bruxelles , & vint à Paris

incognito pour la voir danser à un bal paré.

Henri IV n'avoit pas à se plaindre de son peu de complaisance : voici ce qu'elle raconte dans ses Mémoires au sujet d'une des Maîtresses de ce Prince.

*Mémoires
de la Reine
Margue-
rite.*

Le mal lui prenant au point du jour, étant couchée en la Chambre des filles, elle envoya querir mon Médecin, & le pria d'avertir le Roi mon mari ; ce qu'il fit. Nous étions couchés en une même Chambre, en divers lits, comme nous avions accoutumé. Lorsque le Médecin lui dit cette nouvelle, il se trouva fort en peine ne sçachant que faire ; craignant d'un côté qu'elle fut découverte, & de l'autre qu'elle fut mal secourue, car il l'aimoit fort. Il se résolut enfin de m'avouer tout & de me prier de l'aller secourir, sçachant bien que malgré ce qui s'étoit passé, il me trouveroit toujours prête de le servir en ce qu'il lui plairoit.

Il ouvre n
je vous a
je vous a
cuser &
tout ce q
jet ; mai
lever tou
seuse qu
bien je l
en cela.
pour m'e
que je n
si c'étoit
allât à
monde
ler. Je
chambr
chambr
des fen
très-bie
fit qu'
Le Ro
chasse

Il ouvre mon rideau & me dit , ma mie ,
je vous ai celé une chose qu'il faut que
je vous avoue ; je vous prie de m'en ex-
cuser & de ne point vous souvenir de
tout ce que je vous ai dit pour ce su-
jet ; mais obligez moi tant que de vous
lever tout à l'heure pour secourir Fos-
seuse qui est fort mal ; vous sçavez com-
bien je l'aime ; je vous prie , obligez-moi
en cela. Je lui dis que je l'honorois trop
pour m'offenser de chose qui vint de lui ;
que je m'y en allois , & y ferois comme
si c'étoit ma fille ; que cependant il s'en
allât à la chasse , & emmenât tout le
monde afin qu'il n'en fut point oui par-
ler. Je la fis promptement ôter de la
chambre des filles & la mis dans une
chambre écartée avec mon Médecin &
des femmes pour la servir , & la fis
très-bien secourir. Dieu voulut qu'elle ne
fit qu'une fille , qui encore étoit morte....
Le Roi mon mari étant revenu de la
chasse , me trouva que je m'étois remise

au lit , étant lassé de m'être levée si matin & de la peine que j'avois eue à la faire secourir ; il me pria de me lever & de l'aller voir. Je lui dis que je l'avois fait lorsqu'elle avoit eu besoin de mon secours , mais qu'à cette heure elle n'en avoit plus affaire ; que si j'y allois , je découvrerois plutôt que je ne cacherois ce qui étoit , & que tout le monde me montreroit au doigt ; il se fâcha fort contre moi , ce qui me déplut beaucoup , ne méritant pas , ce me semble , cette récompense de ce que j'avois fait le matin. Un autre endroit des Mémoires de cette Princeesse peint bien les horreurs de la nuit de la Saint Barthelemi : lorsque j'étois le plus endormie , dit-elle , vint un homme frappant des pieds & des mains à la porte , criant Navarre, Navarre. Ma Nourrice pensant que c'étoit le Roi mon mari , court vite à la porte : c'étoit un Gentilhomme nommé M. de Tejan qui avoit un coup d'épée

dans le
dans le
suivi d
tous ap
voulant
lit. Mo
noient
après m
du corp
étions
fin D
Capita
vant e
compa
C'est
Cham
jusque
malhe
foi d
qui p
hom
cle !
dans

dans le coude , un coup de hallebarde dans le bras , & qui étoit encore poursuivi de quatre Archers qui entrèrent tous après lui dans ma Chambre. Lui voulant se garantir , se jetta sur mon lit. Moi sentant ces hommes qui me tenoient , je me jette à la ruelle , & lui après moi , me tenant toujours au travers du corps. Nous criions tous les deux & étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut * que M. de Nancai Capitaine des Gardes vint , qui me trouvant en cet état , encore qu'il y eût de la compassion , ne put se tenir de rire. C'est dans le Louvre , c'est dans la Chambre de la sœur du Roi , c'est jusques sur son lit qu'on égorge des malheureux qui reclamation envain la foi des sermens & des traités ! Nancai qui passoit pour un des plus honnêtes hommes de la Cour , rit à ce spectacle ! il rit dans ces momens d'horreur , dans ce jour à jamais exécration ! Ayant

* Gaspard de la Châtre.

changé de chemise , ajoute cette Princeſſe , parce que j'étois toute couverte de ſang , & m'étant fait jetter un manteau de nuit , je paſſai à l'appartement de Madame de Lorraine ma ſœur : entrant dans l'antichambre , un Gentilhomme nommé Bourſe , ſe ſauvant des Archers qui le pourſuivoient , fut percé d'un coup d'hallebarde à trois pas de moi ... cinq ou ſix jours après , ceux qui avoient commencé cette partie , connoiſſant qu'ils avoient failli à leur principal deſſein , n'en voulant point tant aux Huguenots qu'aux Princes du Sang , portoient impatiemment que le Roi mon mari & le Prince de Condé fuſſent échapés ; & connoiſſant qu'étant mon mari , nul ne voudroit attenter contre lui , ils ourdirent une autre trame : ils vont perſuader à la Reine ma mere qu'il me faut démarier. Un jour de fête que nous devions faire nos Pâques , étant allée à ſon lever , elle me fit jurer de dire vérité ,

& me de
homme ,
elle avo
ſuppliai
pas en e
qu'enfin
voulais a
ne voulou
un mau
Henr
d'enfans
de la C
le bien
mariage
la plus
plus de
ſieurs
auroit
manda
tes , &
conven
tion , d
bonté &

Et me demanda si le Roi mon mari étoit homme, me disant que s'il ne l'étoit pas, elle avoit moyen de me démarier ; je la suppliai de croire que je ne me connoissois pas en ce qu'elle me demandoit, mais qu'enfin puisqu'elle m'y avoit mise, j'y voulois demeurer ; me doutant bien qu'on ne vouloit m'en séparer que pour lui faire un mauvais tour.

Henri IV dont elle n'avoit point eu d'enfans, se voyant paisible possesseur de la Couronne, lui fit proposer, pour le bien de l'Etat, de faire casser leur mariage ; elle y consentit de la façon la plus noble, la plus modeste & la plus désintéressée : loin d'exiger plusieurs conditions auxquelles ce Prince auroit été obligé de souscrire, elle demanda uniquement qu'on payât ses dettes, & qu'on lui assurât une pension convenable. *L'abaissement de sa condition*, dit Mezerai, étoit si relevé par la bonté & les autres vertus Royales qui

*Mémoires
de Sully.*

*Hist. de la
mere & du
fils.*

étoient en elle , qu'elle n'en fut point de mépris. Son Palais fut vendu en 1619 , quatre ans après sa mort , & l'on commença de bâtir le Quai Malaquais sur une partie du terrain qu'occupoient les Jardins. Jusqu'alors le Fauxbourg S. Germain n'avoit été que comme ces Villages composés de quelques rues dont les maisons sont séparées les unes des autres par des Vignes , des Prés & des Jardins. En sortant de la Porte de Nesle située où est à présent la première cour du Collège des Quatre-Nations , on entroit dans la campagne ; la rue Tarannes & la rue Saint Dominique s'appelloient *le Chemin aux Vaches* , & les * rues des Petits Augustins , Jacob , de Saint-Pere , de l'Université , du Bacq , de Verneuil , de Beaune & de Bourbon , n'existoient point encore : on en verra , je crois , la preuve avec plaisir dans une Comédie du grand Corneille, représentée pour la première fois en 1642.

* C'étoit le pré aux Clercs.

Paris sem
J'y croyo
Je la laiss
Quelqu'A
fo
En superl

Paris voi
Dans tou
ch
Et l'univ
Aux supe
Toute un
Semble d

P A S S
A U
OU

Peu
vins , E
vêtu f

DORANTE.

Paris semble à mes yeux un pays de Romans :
J'y croyois ce matin voir une Isle enchantée ;
Je la laissai déserte , & la trouve habitée.
Quelqu' Amphion nouveau sans l'aide des Maçons ,
En superbes Palais a changé ces buissons.

GERONTE.

Paris voit tous les jours de ces métamorphoses :
Dans tout le pré-aux Clercs tu verras mêmes choses ,

Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais Cardinal :
Toute une Ville * entiere , avec pompe bâtie ,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie.

Le menteur , Scene V. Acte II.

* Quartiers
Richelieu &
Montmar-
tre.

PASSAGE DE LA SEINE
AU QUAY MALAQUAIS
OU DES QUATRE-NATIONS.

Peu de tems après la paix de Ver-
vins , Henri IV revenant de la chasse ,
vêtu simplement & n'ayant avec lui

Sauval. T. 2. P. 534. que deux ou trois Gentilhommes , passa la Riviere au Quai Malaquais , à l'endroit où on la passe encore aujourd'hui. Voyant que le Batelier ne le connoissoit pas , il lui demanda ce qu'on disoit de la paix : ma foi je ne sçais pas ce que c'est que cette belle paix , répondit le Batelier ; il y a des impôts sur tout & jusques sur ce misérable bateau avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. Eh le Roi , continua Henri IV , ne compte-t il pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? Le Roi est un assez bon homme , répliqua le Rustre , mais il a une Maîtresse à qui il faut tant de belles robes & tant d'affiquets , & c'est nous qui payons tout cela ; passe encore si elle n'étoit qu'à lui , mais on dit qu'elle se fait caresser par bien d'autres. Henri IV que cette conversation avoit beaucoup amusé , envoya chercher le lendemain ce Batelier , & lui fit répéter devant la Du-

chessé de Beaufort tout ce qu'il avoit
dit la veille. La Duchesse fort irritée
vouloit le faire pendre : vous êtes folle ,
dit Henri IV ; c'est un pauvre diable
que la misère met de mauvaise humeur ;
je ne veux plus qu'il paye rien pour son
bateau , & je suis sûr qu'il chantera
tous les jours *vive Henri , vive Ga-*
rielle.

Ce bon Roi étoit fier quand il le
salloit : il demanda un jour , dit Pierre
Mathieu , à l'Ambassadeur de Rodol-
phe II , si cet Empereur avoit des Maî-
treilles : *si mon Maître en a , elles sont*
secrètes , répondit cet Ambassadeur : il
est vrai , répliqua Henri IV , qu'il y a
des hommes qui n'ont point d'assez grandes
qualités pour n'être pas obligés de ca-
cher leurs faiblesses. Ce même Historien
rapporte qu'il lui a entendu dire plu-
sieurs fois que le plaisir seul ne l'atta-
choit pas à la Duchesse de Beaufort ;
qu'elle lui étoit utile au démêlement des

brouilleries de la Cour ; qu'il lui confioit les avis qu'on lui donnoit sur les Courtisans ; qu'elle l'appaisoit , & adoucissoit son humeur & ses chagrins ; de sorte , ajoute cet Historien , qu'elle soutenoit chacun , n'opprimoit personne & que le plus grand nombre se rejouissoit de sa grandeur & de sa fortune.

RUE S. SEVERIN.

*Chronique
de Louis
XI, p. 213.*

Au mois de Janvier 1474 , les Médecins & les Chirurgiens de Paris représentèrent à Louis XI , que plusieurs personnes de considération étoient travaillées de la pierre , colique , passion & mal de côté ; qu'il seroit très-utile d'examiner l'endroit où s'engendroient ces maladies ; qu'on ne pouvoit mieux s'éclairer qu'en opérant sur un homme vivant , & qu'ainsi ils demandoient qu'on leur livrât un Franc-Archer , qui venoit d'être condamné à être pendu pour vol , & qui avoit

été souvent fort molesté desdits maux.
On leur accorda leur demande ; &
cette opération qui est , je crois , la
premiere qu'on ait faite pour la pierre ,
se fit publiquement dans le cimetiere
de l'Eglise S. Severin. *Après qu'on eut*
examiné & travaillé , ajoute la Chro-
nique , *on remit les entrailles dedans le*
corps dudit Franc-Archer , qui fut re-
coufu , & par l'ordonnance du Roi très-
bien pansé , & tellement , qu'en quinze
jours il fut guéri , & eut remission de ses
crimes sans dépens , & il lui fut même
donné de l'argent.

Le cours des événemens de la vie
est quelquefois bien singulier : il falloit
que ce misérable , pour être guéri de
la pierre , fût condamné à être pendu ;
mais croira-t-on que dans ces temps-
là , s'il l'avoit été , son cadavre seroit
devenu comme un dépôt précieux de
la mort , auquel les Chirurgiens n'au-
roient pas osé toucher ? La dissection

du corps humain passoit encore pour un sacrilège au commencement du règne de François I, & l'Empereur Charles-Quint fit consulter les Théologiens de Salamanque pour sçavoir si l'on pouvoit en conscience dissequer un corps afin d'en connoître la structure.

Sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Toulouse, on lit ce vers

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vita.
Ici la mort se plaît à secourir la vie.

Je ne risquerai pas de traduire l'inscription qui est sur la porte de l'amphithéâtre anatomique de Paris :

Consilioque manâque.

Je me trouverois entre deux écueils, je fâcherois ou la Faculté de Médecine, ou l'Académie de Chirurgie.

RUE DU TEMPLE.

Les *Templiers* furent ainsi nommés parce que Baudouin II, Roi de Jeru-

ES
pour
du re-
Char-
ogiens
n pou
corps
e ana
vers
e visa.
l'inf-
l'am-
neils
fede-
.
més
eru-

alem, leur donna une maison proche
du Temple de Salomon. Leur ordre
ne subsista pas deux cent ans : il com-
mença en 1118 & fut aboli en 1312.
Tous les Historiens conviennent que
le Prieur de Montfaucon, près de Tou-
louse, & Noffodei Florentin, qui fu-
rent leurs délateurs, étoient deux scé-
rérats que le Grand-Maître avoit con-
damnés pour crime d'hérésie, & at-
tendu la vie honteuse qu'ils menoient,
à finir leurs jours en prison. Ces deux
misérables firent dire à Enguérand de
Marigni, Sur-Intendant des Finances,
que si l'on vouloit leur promettre la li-
berté, & leur assurer de quoi vivre,
ils découvriraient des secrets dont le
Roi pourroit tirer plus d'utilité que de
la conquête d'un Royaume. Ce fut sur
les dépositions de ces deux hommes,
que les Templiers qui se trouverent en
France, furent tous arrêtés à jour mar-
qué, le 13 d'Octobre 1307. Guil-

laume de Nogaret si connu par la violence de son caractère , & Frere Imbert Dominicain , Confesseur du Roi & revêtu du titre d'Inquisiteur , se chargerent de donner à la poursuite de cette affaire toute l'activité possible. On fit des informations de tous côtés & bientôt on n'entendit plus parler que de chaînes , de cachots , de boureaux & de buchers. On attaqua jusqu'aux morts : leurs ossemens furent déterrés , brûlés , & leurs cendres furent jettées aux vents. On accordoit la vie & des pensions à ceux qui se reconnoissoient volontairement coupables : on livroit les autres aux tortures. Plusieurs qui n'auroient pas craint la mort , épouvantés par l'appareil des tourmens , convinrent de tout ce qu'on leur disoit d'avouer : il y eut aussi un grand nombre dont la constance ne put être ébranlée ni par les promesses ni par les supplices. On

*Nangii
continuat.*

brûla
Abbaye
lieu de
nocence
rand-M
voit été
oi, Gu
Daup
eralde
n autre
voir été
ape, fu
aire une
ption
n étoier
comme
u'on di
mmense
ortées
empare
le la pe
spéroit
oseroit

la vic
re Im
du Re
r , f
ur fuit
ossible
côtés
parle
e bou
ua ju
furent
es fu
ordoi
qui f
coupa
tortu
crain
apparei
out ce
y en
ont la
ni par
a. On
brûla cinquante - quatre derriere
Abbaye de S. Antoine , qui tous au
milieu des flammes protesterent de leur
innocence jusqu'au dernier soupir. Le
Grand-Maître , Jacques de Molai , qui
avoit été parrain d'un des enfans du
roi , Guy Prieur d'Aquitaine & frere
du Dauphin d'Auvergne , Hugues de
Gerald Grand Prieur de France , &
un autre dont on ignore le nom , après
avoir été conduits à Poitiers devant le
tribunal , furent ramenés à Paris pour y
faire une confession publique de la cor-
ruption générale de leur Ordre : ils
étoient les principaux Officiers , &
comme Philippe le Bel n'ignoroit pas
qu'on disoit hautement que les richesses
immenses que les Templiers avoient ap-
portées de l'Orient , & dont il vouloit
s'emparer , étoient la véritable cause
de la persécution qu'ils essuyoient , il
espéroit que cette cérémonie en im-
poseroit au peuple , & calmeroit les

esprits effrayés par tant & de si terribles exécutions dans la Capitale & dans les Provinces. On les fit monter tous les quatre sur un échaffaut dressé devant l'Eglise de Notre-Dame : on lut la Sentence qui modéroit leur peine en une prison perpétuelle : un des Légats fit ensuite un long discours où il détailla toutes les abominations & les impiétés dont les Templiers avoient été convaincus , disoit-il , par leur propre aveu , & afin qu'aucun des spectateurs n'en pût douter , il somma le Grand-Maître de parler & de renouveler publiquement la confession qu'il en avoit faite à Poitiers. *Oui je vais parler* , dit cet infortuné Vieillard en secouant ses chaînes & s'avancant jusqu'au bord de l'échaffaut , *je n'ai que trop longtemps trahi la vérité. Daigne écouter , daigne recevoir , ô mon Dieu , le serment que je fais , & puisse-t-il me servir quand je comparoîtrai devant toi*

tribuna

tribuna
de dire
fut tou
charita
j'ai eu
ment d
Roi, &
tures q
repens.
rite nos
s'allum
mens q
mon D
sent exp
freres ,
Légat
remene
le frere
s'étoit
furent
petit fe
d'hui la
meté r
Ton

tribunal. Je jure que tout ce qu'on vient de dire des Templiers est faux : que ce fut toujours un Ordre zélé pour la Foi, charitable, juste, orthodoxe, & que si j'ai eu la foiblesse de parler différemment à la sollicitation du Pape & du Roi, & pour suspendre les horribles tortures qu'on me faisoit souffrir, je m'en repens. Je vois, ajouta t-il, que j'irrite nos Bourreaux, & que le bucher va s'allumer : je me soumets à tous les tourmens qu'on m'apprête, & reconnois, ô mon Dieu, qu'il n'en est point qui puissent expier l'offense que j'ai faite à mes freres, à la vérité & à la Religion. Le Légat extrêmement déconcerté, fit remener en prison le Grand-Maître & le frere du Dauphin d'Auvergne qui s'étoit aussi rétracté : le soir même, ils furent tous les deux brûlés vifs, & à petit feu, dans l'endroit où est aujourd'hui la Statue de Henri IV. Leur fermeté ne se démentit point : ils invo-

*Hist. de
Paris, L.
XI.*

quoient Jesus-Christ & le prioient de soutenir leur courage : le peuple consterné & fondant en larmes , se jeta sur leurs cendres & les emporta comme de précieuses reliques : les deux Commandeurs qui n'avoient pas eû la force de se rétracter , furent traités avec douceur. Mezeray rapporte que le Grand-Maître ajourna le Pape à comparoître devant le Tribunal de Dieu dans quarante jours , & le Roi dans un an : si cet ajournement est vrai , ce fut une prophétie que l'événement vérifia. A l'égard des deux Scélérats qui occasionnerent toute cette procédure , le premier périt dans une mauvaise affaire , & l'autre (*Noffodei*) fut pendu pour quelques nouveaux crimes.

Voici les abominations qu'on imputoit aux Templiers : qu'à leur réception dans l'Ordre , on les conduisoit dans une chambre obscure où ils renioient Jesus-Christ & crachoient trois fois sur

Hist. de France.

Choix Hist. Ecclesiast.

Processus contra Templarios. Duguy.

le Crucifix : que celui qui étoit reçu ,
 baisoit celui qui le recevoit à la bou-
 che , ensuite *in fine spinæ dorsi & in*
virgâ virili : qu'ils adoroient une tête de
 bois doré qui avoit une grande barbe
 & qu'on ne montroit qu'aux Chapitres
 généraux : qu'on leur recommandoit
 d'être chastes avec les femmes , mais
 très-complaisans envers les Freres dès
 qu'ils en étoient requis : que s'il arri-
 voit que d'un Templier & d'une pu-
 celle il nâquit un garçon , ils s'assem-
 bloient , se rangoient en rond , se le
 jettoient les uns aux autres jusqu'à ce
 qu'il fut mort , *postea igni torrebant*
eum , exque eliquatâ inde pinguedine
simulacrum decoris gratiâ unguebant :
 qu'en Languedoc , trois Commandeurs
 mis à la torture , avoient avoué qu'ils
 avoient assisté à plusieurs Chapitres
 provinciaux de l'Ordre ; que dans un
 de ces Chapitres tenu à Montpellier ,
 & de nuit suivant l'usage , on avoit

Robert Ga-
 guin. L. 7.
 p. 12.

Hist. géné-
 rale de Lan-
 guedoc. an-
 née 1307.

exposé une tête ; qu'aussitôt le diable avoit apparu sous la figure d'un Chat ; que ce Chat tandis qu'on l'adoroit , avoit parlé & répondu avec bonté aux uns & aux autres ; qu'ensuite plusieurs demons avoient aussi apparu sous des formes de femmes , & que *chacun* des Freres avoit eu sa *chacune*,

*Deffenſio
Templar.
Dupuy.*

Frere Pierre de Boulogne , Procureur Général de l'Ordre , représenta dans différentes requêtes , qu'il n'étoit pas vraisemblable que des hommes , surtout n'y étant poussés par aucun motif d'intérêt , renonçassent à la Religion où ils étoient nés pour croire à une idole , & qu'aucun de ceux qui s'étoient présentés pour entrer dans l'Ordre , n'eut eu horreur de ces abominables mysteres , & ne les eut révélés : que le Roi par ses Lettres avoit promis la liberté , la vie & des pensions aux Templiers qui se reconnoïtroient volontairement coupables , & qu'en

avoit
ceux q
prom
qu'il é
pliers
prison
avec t
plus vi
claratio
étoient
faites
bles to
frir : q
témoins
cun de
dans le
tienté ,
ble aux
toit en
résolue
que po
séduci
Les

avoit livré aux plus cruelles tortures ceux qu'on n'avoit pû séduire par des promesses ou effrayer par des menaces : qu'il étoit prouvé que plusieurs Templiers étant tombés malades dans les prisons , avoient protesté en mourant , avec toutes les marques du repentir le plus vif & le plus sincere , que les déclarations qu'on avoit exigées d'eux étoient fausses & qu'ils ne les avoient faites que pour se délivrer des horribles tourmens qu'on leur faisoit souffrir : qu'on n'avoit point confronté les témoins aux accusés , & qu'enfin aucun des Templiers qu'on avoit arrêtés dans les autres Royaumes de la Chrétienté , n'avoit déposé rien de semblable aux abominations qu'on leur imputoit en France où leur perte avoit été résolue & préparée par tous les moyens que peuvent employer la force & la séduction.

Les Archevêques de Sens, de Rheims

M ij

*En secon-
da vitâ Cle-
mentis V.
p. 17.*

*Chron. de
Montfort.
Duchânes.
T. I.*

& de Rouen, loin d'avoir égard à ces remontrances, firent décider dans les Conciles de leurs Provinces qu'on traiteroit comme relaps & comme ayant renoncé à Jesus-Christ les Templiers qui se retracteroient de ce qu'ils auroient déclaré à la question; & quelques jours après, conformément à cette barbare & singuliere jurisprudence, on en brûla cinquante-neuf dans l'endroit où est aujourd'hui l'Hôtel des Mouquetaires noirs. Le récit de l'Evêque de Lodève, historien contemporain, nous représente ces infortunés, dévorés par les flammes, attachant les yeux au ciel pour y pulser les forces qui leur avoient manqué dans les tortures, & demandant à Dieu de ne pas permettre qu'ils trahissent une seconde fois la vérité en s'accusant, & en accusant leurs freres, de crimes qu'ils n'avoient pas commis.

Dans le Concile général de Vienne

en Dau-
cent Ar-
d'Allen-
d'Espa-
un Pré-
Sens, c-
senterer-
naturel-
Templi-
tendus
réfusati-
avoir e-
comme
tes leur-
cette o-
tions,
par le
prononc-
la plén-
suppléer-
neroit p-
de fâche-
En effe-

en Dauphiné , composé de plus de trois cent Archevêques, Evêques, & Docteurs d'Allemagne , d'Italie , d'Angleterre , d'Espagne & de France , tous (excepté un Prélat Italien & les Archevêques de Sens , de Rheims & de Rouen) représenterent qu'il seroit contre l'équité naturelle de supprimer l'Ordre des Templiers avant que de les avoir entendus dans leurs defenses & sur les récusations de témoins , & sans les avoir confrontés à leurs accusateurs , comme ils l'avoient demandé dans toutes leurs requêtes. Le Pape étonné de cette opposition générale à ses intentions , s'écria que si l'on ne pouvoit pas , par le deffaut de quelques formalités , prononcer * juridiquement contre eux , * *plâ ju.* la plénitude de sa puissance Pontificale *sticia.* suppléeroit à tout , & qu'il les condamneroit par voye d'expédient , plutôt que de fâcher son cher fils le Roi de France. *Gurthleri, Hist. Templariorum. num. 141.*

En effet quelques mois après , dans un

*Fleur.
Hist. Eccl.*

*Rapin de
Thoiras.*

consistoire secret de Cardinaux & d'Evêques que la complaisance, dit Vertot, ramena à son avis, il cassa & annulla l'Ordre des Templiers : la Sentence portoit que n'ayant pu les juger selon les formes de droit, il les condamnoit d'autorité Apostolique & par provision.

Il est certain qu'ils s'étoient livrés au faste, au luxe, à une vie molle & voluptueuse : que leur valeur, leur naissance, la gloire dont ils s'étoient couverts dans tant de combats, & d'immenses revenus, leur inspiroient un orgueil, un ton d'indépendance qui n'avoit pu que déplaire infiniment à tous les Souverains : qu'à l'occasion de leurs privilèges & de leurs possessions, ils avoient eu des démêlés très-vifs avec la plupart des Evêques : que leurs railleries continuelles sur la faiblesse & les fraudes pieuses des Moines, leur avoient attiré de dangereux

*Processus
contraTem-
plar. Dupuy
p. 130.*

ennemis
les accu-
sations
dans se-
de teni-
cours f-
celle de
de Ma-
ces, &
Paris &
Mar-
qualifi-
n'en se-
d'un M-
quité
passion
nouve-
à la
l'affo-
monn-
fit,
porté
de F

ennemis , & qu'enfin Philippe le Bel les accusoit d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII pendant ses différends avec ce Pape , & de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite & sur celle de ses deux favoris , Enguerrand de Marigni , Sur-Intendant des finances , & Etienne Barbette , Prevôt de Paris & Maître des Monnoyes.

Marigni étoit de ces hommes qui se qualifient Ministres d'un Etat & qui n'en sont que les tirans sous l'autorité d'un Maître dont ils corrompent l'équité naturelle en flatant toutes ses passions. Ne pouvant plus imaginer de nouveaux impôts , il avoit eu recours à la plus pernicieuse des ressources , l'affoiblissement & le haussement des monnoyes. Les changemens qu'il y fit , devinrent si fréquens & furent portés à un tel excès , que la populace de Paris se souleva , pillà la maison

*Hist. de
Paris.*

d'Etienne Barbette , maltraita dans les Marchés les Pourvoyeurs du Roi , l'investit lui-même dans le Temple où il logeoit alors , & empêcha pendant trois jours qu'on n'y portât des vivres. Barbette & Marigni accuserent les Juifs & les Templiers d'avoir fomenté cette sédition. Jamais Prince ne fut plus fier que Philippe le Bel , & sa fierté le rendoit implacable dans sa haine ; d'ailleurs il étoit avide , dépensier , toujours pressé d'argent , & par conséquent obligé de se faire souvent illusion sur les moyens que ses Ministres employoient pour en trouver. Il ne leur fut pas difficile de lui faire adopter le projet d'une vengeance qui pourroit faire entrer dans ses coffres la dépouille des Juifs & une partie des richesses que les Templiers avoient apportées de l'Orient. Bientôt le bruit se répandit dans Paris que les Juifs avoient outragé une hostie , profané

*Hist. de
l'Eglise.
Dupin, XIV
siècle.*

des v
le jou
qui ai
citer s
falloit
Chrét
rêter
1306
ne laif
pour
L'ann
manier
verent
nal qu
que p
ques ,
Sens ,
présid
Cle
S. Pie
entr'a
Floren
de N

des vases sacrés & crucifié des enfans le jour du Vendredi-Saint : le peuple qui aime à croire tout ce qui peut exciter sa fureur , ne tarda pas à crier qu'il falloit exterminer ces ennemis du nom Chrétien : le Ministère les fit tous arrêter dans un même jour , 22 Juillet 1306 ; leur biens furent confisqués ; on ne laissa à chacun que ce qu'il lui falloit pour le conduire hors du Royaume. L'année suivante , on arrêta de la même maniere tous les Templiers qui se trouverent en France , & le terrible tribunal qu'on érigea contr'eux dans chaque province , fut composé des Evêques , & de Moines : l'Archevêque de Sens , frere d'Enguerrand de Marigni , présidoit à celui de Paris.

*Fleuri.
Hist. Eccl.*

Clement V occupoit la chaire de S. Pierre : presque tous les historiens , entr'autres S. Antonin Archevêque de Florence , Villani & le Continuateur de Nangis , disent que ce Pape faisoit

*Fleuri.
ibidem.*

Nangii
continuat.
anno 1309.

Villani.

Choisi.
Hist. Eccl.

Fleuri.
Ibidem.

un honteux trafic des choses sacrées ... qu'à la Cour on vendoit publiquement les bénéfices qu'allant de Lyon à Bordeaux, il avoit pillé sur son passage tous les Monasteres & toutes les Eglises qu'il avoit établi le S. Siège en France pour ne pas se séparer de la Comtesse de Perigord, fille du Comte de Foix, dont il étoit éperdûment amoureux que Philippe le Bel lui ayant offert de le faire élire Pape à six conditions, il avoit juré sur le Saint Sacrement de les exécuter toutes, & que l'extinction de l'Ordre des Templiers en étoit une. Ainsi, lorsqu'il apprit que ce Prince les avoit fait arrêter, s'il marqua de la surprise & de la colere; s'il écrivit des Lettres pleines d'amertume, ce ne fut, selon quelques Auteurs, que pour ne pas paroître avoir abandonné les droits du Saint Siège. Il est certain qu'il ne tarda pas à s'appaiser: ce très-cher fils, dit-il dans une de ses Bulles en parlant de

Philippe
les Tem
mais p
gion;
proprie
biens.
même
tous on
impute
en a f
nos Ca
ger de
Lando
Maître
blessé
ni écri
déposi
Chino
fois le
ces tro
qualite
on lui
recev

Philippe le Bel , n'a point fait arrêter les Templiers * par un motif d'avarice, * Non Typi avaritia, mais par un véritable zèle pour la Religion ; il est très éloigné de vouloir s'approprier la moindre petite partie de leurs biens nous en avons interrogé nous-même soixante & douze , ajoute-il , qui tous ont confessé les abominations qu'on impute à leur Ordre ... le Grand Maître en a fait aussi l'aveu à Chinon devant nos Commissaires , les Cardinaux Berenger de Fredole , Etienne de Suissi & Landolphe de Brancaccio. Le Grand Maître , comme presque toute la Noblesse de ce temps-là , ne sçavoit ni lire ni écrire : lorsqu'on lui lût à Paris cette déposition qu'il devoit avoir faite à Chinon , il parut très étonné , fit deux fois le signe de la croix & s'écria , si ces trois Commissaires étoient d'une autre qualité , je sçais ce que je leur proposerois : on lui répondit que des Cardinaux ne recevoient pas des gages de bataille :

Processus
contra Tem-
plan. pag.
111.

Cholse.
Hist. Eccl.

eh bien , répliqua-t-il , je prie donc Dieu qu'on les traite à la maniere des Tartares & des Sarrasins qui fendent le ventre aux faussaires & aux menteurs. Vertot dit que le Greffier , pour charger davantage le Grand-Maître & pour le rendre plus criminel , avoit apparemment ajouté à sa déposition des circonstances aggravantes. Cela ne justifie pas les Commissaires ; un Juge doit-il souscrire un interrogatoire sans l'avoir lu ?

Sur les Lettres & les instances du Pape , on avoit arrêté les Templiers dans tous les Etats de la Chrétienté : il n'y en eut de condamnés à mort qu'en France & dans le Comté de Provence qui appartenoit alors au Roi de Naples & de Sicile. Le Concile de Vienne , après la suppression générale de l'Ordre , avoit disposé de leurs biens en faveur des * Chevaliers Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem ; mais Phi-

* Les Chevaliers de Malthe.

lippe le Bel ne consentit à s'en désaisir qu'à condition qu'on lui payeroit préalablement deux cent mille livres pour les frais de la procédure ; c'étoit une somme immense dans ces temps-là : cependant Louis Hutin son successeur crut devoir demander soixante mille livres de plus , & enfin on convint qu'il auroit les deux tiers de l'argent des Templiers , les meubles de leurs Maisons , les ornemens de leurs Eglises , & tous les fruits & revenus de leurs terres depuis le 13 d'Octobre 1307 jusqu'à l'année 1314. L'Abbé de Choisi prétend que les Seigneurs en Angleterre s'emparèrent de tous les biens des Templiers en disant que leurs Ancêtres les avoient donnés aux Templiers & non pas aux Hospitaliers , & que puisqu'il n'y avoit plus de Templiers , il étoit juste que ces biens revinssent à leurs anciens Maîtres. Le Roi de Castille les unit à son Domaine ; le Roi de Portugal les donna à l'Ordre de Christ qu'il

Reg. du
Trésor.

Hist. Eccl.

institua , & le Roi d'Arragon s'appropriâ dix-sept Fortereſſes qu'ils poſſédoient dans le Royaume de Valence.

Dupuy. Le Pape eut ſa bonne part dans cette riche dépouille , ſurtout dans les Etats de Charles II Roi de Naples & de Sicile , Comte de Provence & de Forcalquier ; il partagea avec ce Prince l'argent & tous les effets mobiliers de ces infortunés.

Enguerrand de Marigni que le Pere Daniel nous représente comme un Miniſtre d'un grand mérite , avoit pillé les finances , accablé le peuple d'impôts , & ruiné pluſieurs particuliers par des vexations inouïes ; il étoit ſans foi , ſans pitié , & le plus vain & le plus insolent de tous les hommes ; il oſa dire en plein Conſeil au Comte de Valois , frere de Philippe le Bel , *c'eſt vous qui avez menti.* La veille de l'Ascenſion 1315 , avant le point du jour , comme c'étoit alors la coutume , il fut pendu au gibet

qu'il a
faucou
comme
il eut
au-de
ans ap
lit de
ceux
ſa par
M. de
Conf
piré
tion
eſt v
toute
O
ſur le
de P
eu la
petit
geri
appu
d'un

qu'il avoit fait lui-même dresser à Mont-faucon quelques années auparavant , & comme *maître du logis* , dit Mézeray , il eut l'honneur d'être mis au haut bout au-dessus de tous les autres *Voleurs*. Dix ans après , le Comte de Valois étant au lit de la mort , fit faire des aumônes , & ceux qui les distribuèrent , disoient de sa part à chaque pauvre , priez Dieu pour *M. de Marigni* & pour *M. de Valois*. Le Confesseur de ce Prince lui avoit inspiré des scrupules sur la condamnation de ce Ministre dont le procès , il est vrai , n'avoit pas été instruit selon toutes les formalités requises.

On avoit élevé à Marigni une statue sur les degrés du Palais auprès de celle de Philippe le Bel ; elle fut abattue ; j'ai eu la curiosité d'aller la voir dans une petite cour de la prison de la Conciergerie où elle est sans pied-d'estal , & appuyée contre le mur ; elle m'a paru d'une bonne attitude ; la taille en est

courte & assez fournie ; le visage est riant & agréable ; l'habillement descend au-dessous des genoux ; elle a sur la tête une espee de chaperon , dont la pointe qui n'est pas rejetée en arriere , mais entortillée , revient sur l'oreille gauche ; on remarque sur l'habit un baudrier brodé auquel l'épée est attachée.

VIEILLE RUE DU TEMPLE.

Dans cette rue , vis-à-vis de la rue des Blancs-Manteaux , à l'endroit où est aujourd'hui la cour des Religieuses Hospitalieres de S. Gervais , le 23 de Novembre 1407 , environ les sept heures & demie du soir , le Duc d'Orleans frere unique du Roi Charles VI, n'ayant avec lui que deux Ecuyers montés sur un même cheval , & trois Valets-de pied qui marchaient devant pour l'éclairer , fut investi par dix huit hommes armés , à la tête desquels étoit un gentilhomme de Normandie nommé

Raoul
d'un co
la main
mule ,
dit la t
main le
porté
teaux ,

* (1)
même
sang ac
à la vu
peut co
qu'à l'a
un pen
" Il
" cœur
" les f
" de c
" plus
" gra
" eslu
" dan
" s'il
" san
" M
ayan
de F

Raoul d'Ocquetonville : ce scélérat d'un coup de hache-d'armes lui coupa la main dont il tenoit la bride de sa mule , & de deux autres coups lui fendit la tête. On prétend que le lendemain le corps de ce Prince qu'on avoit porté dans l'Eglise des Blancs-Manteaux , jetta du sang (1) lorsque le Duc

* (1) Il y a de la sympathie & de l'antipathie même entre les Etres purement matériels. Le sang acoutumé, dit-on , à s'agiter violemment à la vue d'un homme qu'on hait avec fureur , peut contracter une antipathie assez forte pour qu'à l'approche de cet homme , il s'agite encore un peu , quoique glacé par la mort.

» Il est constant , dit Mezeray , que Richard T. 2. p. 127.
 » *cœur de lion* étant venu à Chinon pour célébrer
 » les funérailles de Henri II son pere , le corps
 » de ce malheureux pere privé de vie & n'ayant
 » plus la parole pour reprocher à ce fils son ingratitude & tous les chagrins qu'il en avoit
 » essuyés , lança contre lui du sang en abondance par le nez & par la bouche , comme
 » s'il se fût efforcé de lui dire , *seule toi de ce sang dont tu paroissais altéré.*

M. de Thou rapporte que Garcias Médiels Lib. 32.
 ayant poignardé son frere , Cosme grand Duc de Florence , leur pere , fit approcher Garcias du

de Bourgogne qu'on ne connoissoit pas encore pour l'auteur de cet assassinat , & qui vouloit faire bonne contenance , se présenta pour lui donner l'eau-bénite.

*Dames
galantes*

Ce Louis I Duc d'Orleans joignoit à beaucoup d'esprit la figure la plus séduisante : *c'étoit un grand débaucheur de Dames de la Cour & des plus grandes* , dit Brantome : *un matin en ayant une couchée avec lui dont le mari vint par hazard pour lui donner le bonjour , il cacha la tête de cette Dame , & lui découvrit tout le corps , la faisant voir &*

corps du mort dont les playes jetterent à l'instant du sang.

*Vallemont.
Baguette
divinar.*

Il sort avec agitation une grande abondance de corpuscules du corps d'un homme qui fait des efforts pour se défendre ; elles s'attachent au meurtrier & à ses vêtemens ; lors qu'il approche de celui qu'il a tué , elles sont attirées vers leur source naturelle ; c'est leur aimant ; elles entrent dans les playes , & donnent assez de mouvement au sang pour en faire couler quelques gouttes,

toucher
avec de
linge d
mari é
sa fem
avoit f
qu'il y
qu'il n
jours é
s'appe
mari l
petit c
tit ce l
Comte
& le j
La
dre c
chan
jolie
place
le D
nuye
bett

toucher nue à ce mari à son bel aise , avec deffense sur peine de la vie d'ôter le linge du visage ... & le bon fut que le mari étant la nuit d'après couché avec sa femme , lui dit que M. d'Orleans lui avoit fait voir la plus belle femme nue qu'il y eut jamais ; mais quant au visage qu'il n'en sçavoit que dire , ayant toujours été caché sous le linge. Cette Dame s'appelloit Mariette d'Anghien & son mari le Sire de Canni Varennes : de ce petit commerce , ajoute Brantome , sortit ce brave & vaillant bâtard d'Orleans , Comte de Dunois , le soutien de la France & le fléau des Anglois.

La plûpart des historiens font entendre que tandis que la fille d'un marchand de chevaux , très gaye & très-jolie , tenoit auprès de Charles VI la place de la Reine à l'Hôtel Saint Pol , le Duc d'Orleans tâchoit de défenoyer cette Princeffe à l'Hôtel Barbette : il venoit de souper avec elle

lorsqu'il fut assassiné. Le bruit couroit aussi que dans un bal masqué , derrière une tapisserie , la Duchesse de Bourgogne ne lui avoit pas été cruelle ; qu'il avoit entrepris de s'en faire aimer en partie par haine contre son mari , & qu'il eut l'indiscrétion de chanter devant lui , dans un souper , une chanson qu'il avoit faite pour cette Princesse , & où elle étoit désignée *par la beauté de ses cheveux noirs*. La chronique ajoute qu'il avoit un cabinet où étoient les portraits de toutes les Dames dont il avoit eu les faveurs , & que le Duc de Bourgogne ayant sçu que le portrait de sa femme y étoit , résolut de se venger par cet infâme & lâche assassinat.

Ce Duc de Bourgogne étoit fils de Philippe de France qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers , & emmené à Londres avec le Roi Jean son pere. Un jour que le Roi Jean & le Roi d'Angleterre soupoient ensemble , Phi-

lippe de
tel en lu
le Roi A
qu'ils so
cousin ,
vous éte
avec le
battu à
que qu
furnon
pas po
Jean f
son fil
remor
crainte
Après
il fit
gne u
cham
étoit
l'ouv
cauti
lérats

Philippe donna un soufflet au Maître-d'Hôtel en lui disant , où as-tu appris à servir le Roi Anglois avant le Roi de France lorsqu'ils sont à la même table : Vraiment mon cousin , lui dit Edouard sans se fâcher , vous êtes Philippe le hardi. Le courage avec lequel ce jeune Prince avoit combattu à la bataille de Poitiers n'ayant que quatorze ans , lui avoit mérité ce surnom de *hardi* ; mais je ne conçois pas pourquoi l'on donna le surnom de Jean *sans peur* au Duc de Bourgogne son fils , dont le cœur inaccessible aux remords , étoit sans cesse agité par la crainte qu'on n'attentât sur sa vie. Après l'assassinat du Duc d'Orleans , il fit bâtir à son * Hôtel de Bourgogne une tour , & dans cette tour une chambre sans fenêtres & dont la porte étoit très-basse ; il la fermoit le soir & l'ouvroit le matin avec toutes les précautions que la frayeur inspire aux scélérats. Il se laissa traiter de la façon la

* L'Hôtel de la Comédie Italienne en fait partie.

Monstrelet.

Mezeray.
T. 2. p. 579.

Choiss. Hist.
de VI.

plus humiliante par le Roi d'Angleterre : il ne se familiarisoit qu'avec les Bouchers : le Bourreau (1) étoit un de ses courtisans , alloit à son lever & lui touchoit dans la main. Les massacres que cet indigne Prince fit commettre dans Paris , ses trahisons envers la France & ses liaisons avec l'Anglois , rendront à jamais sa mémoire exécration. On ne peut reprocher à ceux qui le tuèrent sur le Pont de Montereau , que d'avoir adopté la maxime qu'il avoit fait soutenir , après l'assassinat du Duc d'Orleans , en plein Conseil , par Jean Petit Cordelier : *qu'il est permis d'user de*

(1) Il se nommoit *Capeluche* & fut condamné à mort pour plusieurs crimes. Etant sur l'échafaut & voyant que celui qui devoit lui couper le cou , s'y prenoit mal , il se fit délier , arrangea lui-même le billot , regarda si le *coûtelas* étoit bien tranchant , tout comme s'il eut voulu , dit le Journal , faire ledit office à un autre ; ensuite il cria merci à Dieu , & fut décollé par son Valet.

Journal de
Paris. 22
Août 1418.

de surp
de moye
qu'on n
qu'on l
Tome
long d
xamine
homme
comme
riens.

R

Agr
huit an
riche M
avoit l
Récluse
tune ,
pelloit
ves ,
chamb
Eglise.
se faiso

To

de surprise, de trahison & de toutes sortes de moyens pour se defaire d'un tiran, & qu'on n'est pas obligé de lui garder la foi qu'on lui a promise. Dans le troisiéme Tome de ces Essais, je parlerai plus au long de ce Duc de Bourgogne & j'examinerai si la mort de ce méchant homme fut un assassinat prémédité, comme le disent la plupart des Historiens.

RUE THIBAUTODÉ.

Agnès du Rochier, âgée de dix-huit ans, très-jolie & fille unique d'un riche Marchand de cette rue qui lui avoit laissé beaucoup de bien, se fit *Récluse* à la Paroisse de Sainte Opportune, le 5 d'Octobre 1403. On appelloit *Récluses* des filles, ou des veuves, qui se faisoient bâtir une petite chambre joignant le mur de quelque Eglise. La cérémonie de leur *Réclusion* se faisoit avec grand appareil; l'Eglise

étoit tapissée ; l'Evêque célébroit la Messe pontificalement , prêchoit & alloit ensuite lui-même sceller la porte de la petite chambre , après l'avoir bien aspergée d'eau-bénite : on n'y laissoit qu'une petite fenêtre par où la *pieuse Solitaire* entendoit l'Office Divin & recevoit les choses nécessaires à la vie. Agnés du Rochier mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans ; elle étoit née riche ; elle auroit pû , en visitant les prisonniers & les pauvres malades , contribuer pendant quatre-vingt ans au soulagement de bien des malheureux : elle voulut gagner le Ciel sans sortir de sa chambre.

RUE SAINT THOMAS DU LOUVRE.

Vers le milieu de cette rue , cette Maison bâtie de pierres & de briques qui appartient aujourd'hui à M. Artaud , étoit il y a cent ans l'Hôtel de Rambouillet tant célébré par Mlle. de

Scuder
ce tem
étoit l'
de la fr
meux C
les gran
& qui n
Evêque
homme

R U E

A N C

Marie

passant d

nom ; il

ter ; on

& ce cha

les rues

ques , c

che , ét

1387 , l

Ordonna

femmes

Scuderi & les autres beaux esprits de ce temps-là. L'Hôtel de Longueville étoit l'Hôtel de Chevreuse, le berceau de la fronde & de la politique de ce fameux Cardinal de Retz qui eut toutes les grandes qualités qu'il voulut avoir, & qui ne voulut point avoir celles d'un Evêque, d'un Citoyen & d'un honnête homme.

RUE TIRE-BOUDIN,

ANCIENNEMENT TIRE-V...

Marie Stuard femme de François II, passant dans cette rue, en demanda le nom; il n'étoit pas honnête à prononcer; on en changea la dernière syllabe, & ce changement a subsisté. De toutes les rues affectées aux femmes publiques, cette rue, & la rue * Brisemichiche, étoient les mieux fournies. En 1387, le Prévôt de Paris rendit une Ordonnance qui chassoit ces sortes de femmes de la rue Brisemichiche, à la re-

* Ou Bail;
lehoë.

*Hist. de
Paris. Tom.
2. l. 14. p.
795.*

quête du Curé de S. Merri, & attendu
l'indécence de leur domicile si près
d'une Eglise & d'un Chapitre. Des
Bourgeois s'opposèrent à l'exécution
de cette Ordonnance & entreprirent de
maintenir les femmes publiques dans
l'ancienne possession où elles étoient
de cette rue. Le Parlement, par Arrêt
du 21 Janvier 1388, admit l'opposi-
tion des Bourgeois, sauf à prononcer
définitivement, le premier Lundi de
Carême, sur les nouvelles raisons des
parties. Quelque temps après le Curé
de S. Merri trouva le moyen de se van-
ger d'un de ces Bourgeois, en le fai-
sant condamner à faire amende honora-
ble, un Dimanche, à la porte de la
Paroisse, pour avoir mangé de la viande
le Vendredi.

RUE TIRECHAPPE.

La nuit du 20 Janvier 1608, cinq
hommes qui amenoient des provisions
aux Halles, furent trouvés morts &

froid
Matthi
Henri
s'étoit g
c'étoit

RUE

Paul
d'une
lui &
Mainte
ment
vant,
fine fu
choit
dit qu

1651

quatre
ne son

Scarro

mouru

premi

à S. G

froid au coin de cette rue. Pierre Matthieu rapporte qu'il entendit dire à Henri IV, à son lever, *que sa moustache s'étoit gelée au lit, & auprès de la Reine : c'étoit sa femme.*

*Livre 3.
pag. 77.*

RUE DE LA TIXERANDRIE.

Paul Scarron logeoit au second étage d'une maison au milieu de cette rue : lui & sa femme (depuis Madame de Maintenon) n'avoient , pour tout logement , que deux chambres sur le devant , séparées par l'escalier ; une cuisine sur la cour & un cabinet où couchoit un petit laquais. M. de Voltaire dit que Scarron , lorsqu'il se maria en 1651 , logeoit rue d'Enfer ; il y a quatre rues de ce nom dans Paris ; elles ne sont point de la Paroisse S. Gervais ; Scarron avoit aparemment délogé ; il mourut âgé de cinquante-neuf ans , le premier Octobre 1660 , & fut enterré à S. Gervais , Paroisse de cette rue de

la Tixeranderie. Sa famille , originaire de Piedmont , étoit ancienne dans le Parlement de Paris ; M. de Voltaire à raison de dire *que ce fut une fortune pour Mlle d'Aubigné , d'épouser cet homme , quoiqu'impotent , & qui n'avoit qu'un bien très médiocre* ; mais l'expression n'est pas juste lorsqu'il ajoute *qu'il étoit disgracié de la nature* ; Scarron avoit été bienfait & d'une figure aimable dans sa jeunesse ; il n'étoit devenu impotent que des suites d'une débauche qu'il fit à l'âge de vingt sept ans.

RUES DE LA GRANDE
ET DE LA PETITE
TRUANDERIE.

La petite Place du *Puits-d'Amour* ou de *l'Ariane* , est à la pointe d'un triangle que forment ces deux rues avec celle de Mondétour. Ce Puits fut ainsi nommé à l'occasion de la fin malheureuse d'une jeune fille qui s'y précipita

& s'y
donne
Agnès
rang
Philip
ans a
un je
gueu
avec
point
faire
rant
plus
conn
refai
temp
en le

I
prét
Sain

& s'y noya, se voyant trompée & abandonnée par son Amant : elle s'appelloit *Agnès Hellebic*, & son pere tenoit un rang assez considérable à la Cour de Philippe-Auguste. Environ trois cent ans après, autre aventure à ce Puits : un jeune homme désespéré par les rigueurs de sa Maitresse, s'y jetta, mais avec tant de bonheur qu'il ne se blessa point, & qu'elle eut le temps de lui faire descendre une corde, en l'assurant que désormais elle ne lui feroit plus cruelle. Il voulut marquer sa reconnaissance envers ce Puits, & le fit refaire à neuf. *Sauval* dit que de son temps on lisoit encore sur la Mardelle, en lettres gothiques & mal gravées :

L'Amour m'a refait
En * 525 tout-à-fait.

* Pour
2525.

L'Auteur des *événemens nocturnes* prétend qu'un Missionnaire prêchant à Saint Jacques de l'Hôpital, s'éleva

N iv

avec tant de force & de zele contre les rendez-vous qu'on se donnoit tous les soirs à ce Puits ; contre les chansons qu'on y chantoit ; contre les danses lascives qu'on y dançoit ; contre les sermens qu'on s'y faisoit comme sur un Autel , de s'aimer toujours , & contre tout ce qui s'ensuivoit , que les peres & les meres , les dévots & les dévotes s'y transportèrent à l'instant & le comblèrent. Je doute de cette anecdote , attendu qu'il n'est gueres vraisemblable que *Sauval* , qui étoit contemporain , ne l'eut rapportée : il dit seulement , j'ai vû tirer de l'eau à ce Puits ; je l'ai vû tari ; présentement il est comblé & à demi ruiné.

Anciennement on appelloit *Tributs* ; & par abréviation *Trus* , les impôts qu'on mettoit sur le peuple. De ce mot *Trus* , dit *Pasquier* , vint celui de *Truander* pour dire gourmander & fouler , parce que ceux qui sont destinés à exiger les tributs , sont ordinairement gens fâcheux , qui

Tom. I.
pag. 833.

ont peu
exercen
toute a
Truand
ces F
blis.

RUE

Le
Conci
pece
gné d
chal
neur
qu'il
répor
marc
à vis
main
nenc
d'un

(a
Vach

ont peu de pitié des pauvres sur lesquels ils exercent les Mandemens du Roi. Il y a toute apparence qu'on donna le nom de Truanderie aux rues où les Bureaux de ces Fermiers & Receveurs étoient établis.

RUE (1) TROUSSE-VACHE.

Le Cardinal de Lorraine revenant du Concile de Trente, voulut faire une es-
 pece d'entrée dans Paris, accompagné de plusieurs gens armés ; le Maréchal de Montmorenci, alors Gouverneur de cette Capitale, lui envoya dire qu'il ne le souffriroit pas ; le Cardinal répondit avec hauteur & continua sa marche ; Montmorenci le rencontra vis-à-vis des Charniers des Innocens, fit main-basse sur son escorte, & son Eminence se sauva dans l'arrière-boutique d'un Marchand de cette rue, où elle

*De Thoré.
L. XXXVII*

(a) Ainsi nommée d'une Enseigne, à la Vache troussée, c'est-à-dire à la queue relevée.

resta cachée jusqu'à la nuit sous le lit d'une servante.

Ce même Cardinal étant à la tête du Conseil, sous le règne de François II, se trouva importuné du grand nombre d'Officiers estropiés, & de Veuves d'Officiers tués, qui sollicitoient à la Cour quelques petites pensions pour vivre; il fit publier à son de trompe, *pour se délivrer*, disoit-il, *de ces Mendians*, que tous ceux qui étoient venus à Fontainebleau pour demander quelque chose, eussent à se retirer dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus à un Gibet qu'il fit dresser devant le Château. Il mourut dans son lit.

RUE DE VAUGIRARD.

*Hist. de
Paris Liv.
31X. Num.
55.*

Sous le regne de François I, le total des loyers de toutes les maisons de Paris ne montoit qu'à la somme de trois cent douze mille livres. Aujourd'hui les Carmes déchauffés, indépendem-

ment du vaste terrain qu'occupent leurs Jardins & leur Couvent , jouissent de près de cent mille livres de rente en loyers de Maisons qu'ils ont fait bâtir dans cette rue & dans les rues adjacentes : ils n'ont commencé à prendre racine en France qu'en 1611 , par une très-petite maison que leur donna un bourgeois nommé *Nicolas Vivian*. Il faut leur rendre justice ; les richesses ne les enorgueillissent pas ; ils continuent toujours d'envoyer des Freres quêter dans les maisons.

M. le Camus , Evêque du Bellay , prétend qu'un seul Ordre de Mendians coûte à la Chrétienté trente-quatre millions d'or , en ne comptant que cent francs pour les habits & la nourriture de chaque Religieux , *ensorte* , dit-il , que le Prince le plus tyran n'exige pas de son peuple , pour l'entretien de son luxe & de ses armées , ce qu'en tirent les Men-

L'Apocalypse de Méditation.

dians. . . . Vouloir vivre sans travailler , c'est un crime ; c'est un vol continuel qu'on fait à la Nation & aux véritables pauvres.

Plusieurs célèbres Docteurs ont soutenu que c'est une chose contraire à la Religion & au bon sens , que de faire profession de pauvreté : que quoique Jesus - Christ ait choisi de vivre dans un état de pauvreté , il ne l'a pourtant point affecté : qu'il n'a jamais demandé l'aumône ni fait profession d'une pauvreté volontaire : qu'il n'a point enseigné que les fideles dussent faire profession de mendier ; qu'au contraire il a posé pour maxime que les hommes ne doivent jamais demander l'aumône par inclination & par choix , mais seulement quand ils y sont contraints par la nécessité.

Vivez du travail de vos mains ; employez à ce travail , utile à la société , le temps que vous voulez employer à

tâcher
aumôn
Genese
le Para
le gard
minem
is , ut

Le
furnom
Généra
noissan
trente
de Mo
Parlem
langer
fit veni

(1)
pour ad
meuroit
triere.

tâcher de vous attirer des legs & des aumônes ; pensez qu'il est dit dans la Genèse que Dieu mit l'homme dans le Paradis terrestre pour y travailler & le garder : *Tulit ergo Dominus Deus hominem & posuit eum in Paradiso voluptatis, ut operaretur & custodiret illum.*

RUE VERDELET.

Le Boucher étoit anciennement un surnom glorieux qu'on donnoit à un Général après une victoire , en reconnaissance du carnage qu'il avoit fait de trente ou quarante mille hommes. Jean de Montigni , Premier Président au Parlement , fut surnommé (1) *le Boulanger* en reconnaissance des bleds qu'il fit venir à Paris pendant une famine , &

(1) Sa famille quitta le nom de *Montigni* pour adopter un surnom si honorable. Il demeuroit au coin de cette rue & de la rue Plâtrière.

qui conserverent la vie à vingt-cinq ou trente mille personnes. *Voilà de ces actions*, dit Mezeray, *dont je voudrois qu'on tâchât d'éterniser la mémoire par des Médailles.* Cet Historien, s'il avoit vécu de nos jours, auroit eû satisfaction : la Provence, en 1747, a fait frapper une Médaille pour laisser à la postérité un monument des obligations qu'elle avoit à M. Bouret.

Lettre écrite par Messieurs les Procureurs du pays de Provence à M. Bouret, Fermier Général, le 12 Mai 1747.

M O N S I E U R ,

» Nous sommes très mortifiés de
 » vous voir partir sans vous avoir don-
 » né quelque marque de notre vive re-
 » connoissance ; il n'y a que les senti-
 » mens de nos cœurs qui puissent éga-
 » ler les services que la Province a

» reçû
 » pou
 » sous
 » Not
 » le p
 » vou
 » de f
 » sero
 » vinc
 VINCI
 STEPI
 QUOD
 CHRI
 DE M
 MODI
 XIMA
 LABO
 SUSTE
 MONU
 VINCI
 CC. X
 » ré d
 » nous

reçûs de vous , & tout ce que nous
pourrons faire fera toujours au-des-
sous de ce que nous vous devons.
Nous avons cru que le témoignage
le plus sensible que nous pourrions
vous donner de nos sentimens , étoit
de faire graver une Médaille d'or où
seront d'un côté les armes de la Pro-
vince avec ces mots : COMITIA PRO-
VINCIAE , & de l'autre côté on lira :
STEPHANO - MICHAELI BOURET
QUOD JUSSU LUDOVICI XV REGIS
CHRISTIANISSIMI, ET OPE JO. BAPT.
DE MACHAULT GENERALIS AERARII
MODERATORIS , PROVINCIAM MA-
XIMA REI FRUMENTARIAE PENURIA
LABORANTEM , PROVIDENTISSIME
SUSTENTAVIT , HOC GRATI ANIMI
MONUMENTUM PROCURATORES PRO-
VINCIAE DICANT, CONSECRANT. M.D.
CC. XLVII. » Cela a été ainsi délibé-
ré dans une de nos assemblées , &
nous avons donné nos ordres à Paris

» pour faire fraper cette Médaille ; il
 » est fâcheux pour nous que nous ne
 » puissions pas vous la présenter avant
 » votre départ ; nous comptons que dès
 » qu'elle sera achevée , vous voudrez
 » bien la recevoir comme une marque
 » de la reconnoissance du Corps de la
 » Province , & du respectueux attache-
 » ment avec lequel nous sommes ,

MONSIEUR ,

Vos très humbles & très-
 obéissans Serviteurs. LE
 MARQUIS DE PIERRE-
 FEU, JULIEN, THOMAS-
 SIN, LA GARDE, MI-
 CHEL POMIERS, Consuls
 & Assesseurs d'Aix, Pro-
 cureurs du Pays.

RUE DE LA VERRERIE.

Les Ordonnances de Charlemagne,
 de S. Louis , de Charles IV , & de
 Charles V contre les Jeux défendus,

font mention des Dez & du Trictrac, & ne parlent point des Cartes : c'est une preuve qu'elles n'ont été connues que postérieurement à ces Ordonnances. Un Peintre qui demouroit dans cette rue, nommé Jacquemin Gringonneur, les inventa en 1392, pour amuser Charles VI pendant les intervalles de sa maladie. On lit dans un compte de Charles Poupart, * Argentier de ce Prince, *donné à Jacquemin Gringonneur, Peintre, pour trois jeux de cartes à or & à diverses couleurs, de plusieurs devises, pour porter devers ledit Seigneur Roi pour son ébatement, cinquante-six sols parisis.*

* Surintendant des Finances.

Registre de la Chambre des Comptes.

On joue, dit M. de Croufaz, pour se débarrasser de la conversation des fots : il y a donc bien des fots ! Il y a aussi bien des excommuniés : le Concile de Mayence, tenu en 813, sépare de la Communion des Fideles les Ecclésiastiques & les Laïques qui joueront aux jeux de hazard.

Conc. Mog.
Can. 14.

L'avidité du gain nous a rendus plus polis que nos ancêtres ; ils ne jouoient point sur parole , & lorsqu'on n'avoit pas d'argent pour payer à la fin du jeu on étoit obligé de donner des nantissements pour la somme qu'on devoit. En 1368 , le Duc de Bourgogne , dit le Labeur , ayant perdu soixante francs à la paume contre le Duc de Bourbon , Messire Guillaume de Lyon & Messire Guy de la Trimouille , leur laissa , faute d'argent , sa ceinture ; laquelle il donna encore depuis en gage au Comte d'Eu pour quatre-vingt francs par lui perdus au même jeu.

*Hist. de
Philippe de
Bourgogne
T. 1. p. 94.*

*Théâtre
Francois.
T. XI. pag.
475.*

En 1676 , on représenta sur le Théâtre de l'Hôtel de Guenegaud , une Comédie de Thomas Corneille , en cinq Actes , intitulée *le triomphe des Dames* , qui n'a point été imprimée , & dont le Ballet du Jeu du Piquet étoit un des Intermedes. Les quatre Valets parurent d'abord avec leurs hallebardes pour faire faire place ; ensuite les Rois ar-

riveren
main a
portée
de ces
le seco
Dez ;
Rois ,
avoir f
& des
rous le
l'autre
où tou
confus
Je c
pas no
quisse
Cour d
eut l'i
tainem
fin du
person
sans en
rite ! U

riverent successivement , donnant la main aux Dames dont la queue étoit portée par quatre Esclaves : le premier de ces Esclaves représentoit la Paume ; le second , le Billard ; le troisième , les Dez ; le quatrième , le Triétrac. Les Rois , les Dames & les Valets , après avoir formé par leurs danses des tierces & des quatorzes , après s'être rangés tous les noirs d'un côté & les rouges de l'autre , finirent par une contre-danse où toutes les couleurs étoient mêlées confusément & sans suite.

Je crois que cet Intermède n'étoit pas nouveau , & qu'il n'étoit que l'esquisse d'un grand Ballet exécuté à la Cour de Charles VII , & sur lequel on eut l'idée du Jeu du Piquet , qui certainement ne fut imaginé que vers la fin du regne de ce Prince. Combien de personnes jouent tous les jours à ce jeu sans en connoître tout le profond mérite ! Une dissertation que je crois du

*Mémoires
pour l'Hist.
des Sciences
& des Beaux
Arts. ann.
1720.*

P. Daniel , prouve qu'il est symbolique , allégorique , politique , historique , & qu'il renferme des maximes très - importantes sur la guerre & le gouvernement. *As* est un mot latin qui signifie *une piece de monnoye , du bien , des richesses*. Les *As* au piquet ont la primauté , même sur les Rois , pour marquer que l'argent est le nerf de la guerre , & que lorsqu'un Roi n'en a pas , sa puissance est bien foible. Le *Tersifle* , herbe si commune dans les prairies , signifie qu'un Général ne doit jamais camper son armée en des lieux où le fourage peut lui manquer , & où il seroit difficile d'en transporter. Les *Piques* & les *Carreaux* désignent les magasins d'armes qui doivent être toujours bien fournis : les *Carreaux* étoient des especes de flèches fortes & pesantes qu'on tiroit avec l'arbalète , & qu'on nommoit ainsi parce que le fer en étoit quarré. Les *Cœurs* représentent le cou-

rage d
Alexa
à la té
leurs
quelq
ves q
besoin
coura
Qu
tion fi
geux
ter la
perte
tite q
pratic
jeu es
& les
faut s
le poi
pic ;
Rois
rapor
Su

rage des Chefs & des Soldats : David , Alexandre , César & Charlemagne sont à la tête des quatre Quadrilles ou couleurs du Piquet , pour signifier que quelques nombreuses & quelques braves que soient les troupes , elles ont besoin de Généraux aussi prudents que courageux & expérimentés.

Quand on se trouve dans une position fâcheuse , dans un camp défavantageux , & dans l'impuissance de disputer la victoire , il faut tâcher que la perte que l'on va faire soit la plus petite qu'il sera possible ; c'est ce qui se pratique au Piquet : si le fond de notre jeu est mauvais , si les as , les quintes & les quatorzes sont contre nous , il faut se précautionner en tâchant d'avoir le point pour prévenir le pic & le repic ; il faut donner des gardes aux Rois & aux Dames pour éviter le capot.

Sur les cartes des quatre Valets , on

* Hector
de Galard.

lit les noms d'Ogier , de *Lancelot* , deux preux du temps de Charlemagne : de (1) *la Hire* & * d'*Hector* , deux Capitaines de distinction sous le regne de Charles VII. Le titre de *Varlet* étoit anciennement honorable , & les plus grands Seigneurs le portoient jusqu'à ce qu'ils eussent été faits *Chevaliers* : les quatre Valets au Piquet représentent donc la Noblesse , comme les dix , les neufs , les huit & les sept désignent les soldats.

(1) Pendant que les Anglois étoient les maîtres de Paris & de la moitié de la France , on prétend que *la Hire* à qui Charles VII montrait les apprêts d'un Ballet & demandoit ce qu'il en pensoit , lui répondit , *ma foi , Sire , je pense qu'on ne sauroit perdre plus gaiement un Royaume.* On rapporte de ce même *la Hire* que prêt à fondre sur l'ennemi , il se mettoit à genoux , les mains jointes & faisoit cette prière : *Dieu , je te prie que tu fasses aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fit pour toi , s'il étoit Dieu & que tu fusses la Hire.* Il croyoit avoir bien dévotement prié.

L'anagramme d'*Argine*, nom de la Dame de Treffle, est *Regina* : c'étoit la Reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. La belle *Rachel*, Dame de Carreau, c'étoit *Agnès* Sorel. La Pucelle d'Orléans étoit représentée par la chaste & guerriere *Pallas*, Dame de Pique, & Isabeau de Baviere par *Judith*, Dame de Cœur : ce n'est pas la Judith de l'Ancien Testament, mais l'Impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, qu'on avoit accusée d'être très-galante, qui causa tant de troubles dans l'Etat, & dont la vie par conséquent avoit beaucoup de rapport avec celle d'Isabeau de Baviere.

Il est aisé de reconnoître Charles VII sous le nom de *David* donné au Roi de pique. David après avoir été longtemps persécuté par Saül son beau-pere, parvint à la Couronne de Judée, mais au milieu de ses prospérités il eut le chagrin de voir son fils Absalon se ré-

volter contre lui : Charles VII après avoir été déshérité & proscrit par Charles VI son pere , reconquit glorieusement son Royaume , mais les dernières années de sa vie furent troublées par l'esprit inquiet & le mauvais caractère de son fils (depuis Louis XI) qui osa lui faire la guerre , & qui fut même la cause de sa mort.

On voit qu'un jeu de cartes , à la faveur d'un commentaire , peut s'attirer autant de considération que bien des Auteurs Grecs & Latins.

RUE DES VIEILLES ÉTUVES.

L'usage des Étuves étoit anciennement aussi commun en France , même parmi le peuple , qu'il l'est & l'a toujours été dans la Grece & dans l'Asie. On y alloit presque tous les jours. Saint Rigobert fit bâtir des bains pour les Chanoines de son Eglise , & leur fournissoit le bois pour chauffer l'eau. Grégoire

Bollandus.
Tom. 1. Januarius.
p. 275.

goir
qui
qu'
peu
reco
roiss
leme
Psea
II
prio
mém
Roi
Lou
plu
ciers
Septe
Reine
bon
sœur
en l'
mier
rent
on y
goir

goire de Tours parle de Religieuses Greg. Turc
hist. l. 10.
cap. 10.
qui avoient quitté leur Couvent , parce
qu'on s'y comportoit dans le bain avec
peu de modestie. Le Pape , Adrien I ,
recommanda au Clergé de chaque Pa-
roisse d'aller se baigner processionnel-
lement tous les Jeudis , en chantant des
Pseaumes.

Il paroît que les personnes que l'on
prioit à dîner ou à souper , étoient en
même-temps invitées à se baigner : *Le
Roi & la Reine* , dit la Chronique de
Louis XI , *firent de grandes cheres dans
plusieurs Hôtels de leurs Serviteurs & Offi-
ciers de Paris ; entr'autres , le dixième de
Septembre mil quatre cent soixante-sept , la
Reine accompagnée de Madame de Bour-
bon , de Mademoiselle Bonne de Savoye sa
sœur & de plusieurs autres Dames , soupa
en l'Hôtel de Maître Jean Dauvet , Pre-
mier Président en Parlement , où elles fu-
rent reçues & festoyées très noblement , &
on y fit quatre beaux Bains , richement*

ornés , croyant que la Reine s'y baigneroit ,
 ce qu'elle ne fit pas , se sentant un peu mal
 disposée , & aussi parce que le temps étoit
 dangereux ; & en l'un desdits Bains se
 baignerent Madame de Bourbon & Made-
 moiselle de Savoye , & dans l'autre Bain , à
 côté , se baignerent Madame de Monglat
 & Perrette de Châlon bourgeoise de Paris...
 Le mois suivant , le Roi soupa à l'Hôtel du
 Sire Denis Hesselin , son Panetier , où il fit
 grande chere , & y trouva trois beaux Bains ,
 richement tendus , pour y prendre son plaisir
 de se baigner ; ce qu'il ne fit parce qu'il
 étoit enrhumé , & qu'aussi le temps étoit
 dangereux.

La cérémonie du Bain étoit une de
 celles qu'on observoit le plus exacte-
 ment à la réception d'un Chevalier.

Glossaire
de Ducan-
ge. T. 2.
P. 357.

„ Quand un Ecuyer viendra à la Cour
 „ pour recevoir l'Ordre de Chevale-
 „ rie , il sera très-noblement reçu par
 „ les Officiers de la Cour. . . . Deux
 „ Ecuyers d'honneur , sages & bien inf-

» truits en courtoisies & nourritures &
» au fait de la Chevalerie , seront char-
» gés de tout ce qui regardera *ledit*
» *Ecuyer*. . . . Ils enverront chercher le
» barbier , & accommoderont un Bain
» avec de la toile en dedans & en de-
» hors de la cuve ; & la barbe & les
» cheveux de l'*Ecuyer* seront faits &
» coupés en rond.... Le Roi com-
» mandera à son Chambellan de mener
» dans la Chambre de l'*Ecuyer* les plus
» gentils & les plus sages Chevaliers
» qui seront présens , pour qu'ils lui en-
» seignent l'ordre & le fait de la Che-
» valerie ; & les Menestriers marcheront
» devant lesdits Chevaliers , chantant ,
» dansant & s'ébatant jusqu'à la porte
» de la chambre dudit *Ecuyer* ; & quand
» les *Ecuyers d'honneur* entendront les
» Menestriers , ils dépouilleront l'*E-*
» *cuyer* & le mettront tout nud dans le
» bain. . . . & le premier des Chevaliers
» s'agenouillera pardevant la cuve en

„ lui disant en secret , Sire , à grand
 „ honneur est pour vous ce Bain , &
 „ puis lui enseignera le fait de la Che-
 „ valerie le mieux qu'il pourra ; ensuite
 „ il lui mettra de l'eau du Bain sur l'é-
 „ paule , & feront de même l'un après
 „ l'autre , les autres Chevaliers.

Charles VI voulant faire *Chevalliers*
 Louis & Charles d'Anjou , ces deux
 Princes , dit la Chronique , parurent
 d'abord comme de simples *Ecuyers* ,
 n'étant vêtus que d'une longue tunique
 de drap gris-brun sans aucun orne-
 ment. On les mena dans la chambre où
 leurs Bains étoient préparés ; ils s'y plon-
 gerent ; on leur donna ensuite l'habit

* Cramoisi. de *Chevalier* , de soye * vermeille ,
 ** Petit- fourré de ** *menu-vair* , la robe traî-
 gis, nante , avec le manteau fait en maniere
 de chappe. Après le souper , on les
 conduisit à l'Eglise pour y passer la nuit
 en prieres , selon la coutume. Le len-
 demain matin le Roi revêtu du manteau

Royal , entra dans l'Eglise précédé de deux Ecuyers qui portoient deux épées nues, la garde en haut, d'où pendoient deux paires d'éperons d'or. Après la Messe qui fut célébrée par l'Evêque d'Auxerre , les deux jeunes Princes se mirent à genoux devant le Roi ; il leur donna l'accolade & leur ceignit le baudrier de Chevalerie ; le Sire de Chauvigni leur chaussa les éperons , & l'Evêque leur donna sa bénédiction.

Pendant le repas , dit une ancienne Ordonnance , le nouveau Chevalier ne mangera ni ne boira ni ne se remuera ni ne regardera çà & là , non plus qu'une nouvelle mariée.

Il y avoit en Angleterre un Ordre de Chevaliers des Bains : le nouveau Chevalier , le jour de sa reception , dînoit avec le Roi : lorsqu'on sortoit de table , le chef de cuisine entroit & lui montrant son grand couteau , le menaçoit de lui couper ignominieusement

les éperons , s'il n'étoit pas fidele au ferment qu'il venoit de faire.

RUE VIVIENNE.

En 1628 , un jardinier fouillant la terre pour déraciner un arbre dans l'endroit où se tient aujourd'hui *la Bourse*, y trouva neuf cuirasses qui avoient été faites pour des femmes : on n'en pouvoit pas douter à la façon dont elles étoient relevées en bosse & arondies sur l'un & l'autre côté de l'estomac. Quelles étoient ces Héroïnes & dans quel siècle vivoient-elles ? c'est ce que je n'ai pû découvrir ; j'ai seulement trouvé dans Mezeray , année 1147, à l'article de la Croisade prêchée par S. Bernard , que plusieurs femmes ne se contenterent pas de prendre la croix , mais qu'elles prirent aussi les armes pour la défendre & composerent des escadrons de leur sexe , rendant croyable tout ce qu'on a dit des prouesses des Amazones.

Hist. de France. T. 2. p. 98.

Les François, lorsqu'ils conquirent les Gaules, n'avoient pour toute arme deffensive que le bouclier. *La supériorité du nombre peut les accabler, mais ne les étonne jamais*, dit Sidonius Apollinaris; le fier courage qui les animoit, est encore peint sur leur front, même après la mort leurs habits sont courts & leur errent la taille, ajoute-t-il; ils vont au combat la tête nue, & la vitesse avec laquelle ils fondent sur l'ennemi, semble égaler celle du javelot qu'ils ont lancé. Ce ne fut que sous le regne des fils de Clovis qu'ils s'accoutumerent à porter le casque & la cuirasse, comme les Romains & les Gaulois qu'ils avoient subjugués. Les Seigneurs de certains fiefs sous la seconde race, & tous les Chevaliers sous la troisième, portoient un plastron de fer; sur ce plastron le (1) gobisson; sur le gobisson

*Sidonius
Apollinar.
paneg.*

(1) Le gobisson ou gambeson, espèce de pourpoint de taffetas rembourré de laine, & piqué;

Milice
Fra: çoise.
T. I. p. 396.

le (1) *haubert*, & sur le haubert la (2) *cotte d'armes*. Je ne sçais pas si ce *har-*
nois étoit plus pesant & plus incom-
mode, comme le prétend le P. Daniel,
que l'armure complete de fer qui com-
mença d'être en usage sous le regne de
Philippe le Bel, & (3) qui couvroit

il servoit à rompre l'effort du coup de lance
qui sans percer le haubert, auroit pu faire des
contusions.

(1) Le *haubert* ou la *jacque de mailles*, ru-
nique faite de petits anneaux de fer, à laquelle
on accrochoit les chausses qui étoient aussi fai-
tes de pareils anneaux & qui couvroient la
jambe. Le *heaulme* garantissoit la tête, le visa-
ge & le chignon du cou. On appelloit *visiere*
du heaulme une petite grille qu'on pouvoit re-
lever pendant le combat pour prendre l'air.
Dans les Tournois, les épées étoient larges
de quatre doigts, afin qu'elles ne pussent pas
passer à travers les trous de cette grille.

(2) La *cotte d'armes* étoit du drap le plus fin,
& quelquefois d'étoffe d'or ou d'argent; on
y mettoit ses armoiries; elle étoit faite comme
la soubreveste des Mousquetaires.

(3) En 1638, M. Desnoyers, Secrétaire
d'Etat, écrivit au Maréchal de Châtillon:
» Le Roi desire que vous fassiez distribuer, par

l'homme
qu'aux
rendan
& l'au
soit en
par la
étoit r
lors o
moit.
mines
nouè
servite
homme
la pl
avoie

» Me
» çoi
» que
» sou
» à v
» For
» por
» de
» po
» pie

l'homme d'armes depuis la tête jusqu'aux pieds ; mais je crois qu'en se rendant presque invulnérable par l'une & l'autre façon de s'armer , on s'exposoit en même temps à une mort cruelle , par la difficulté de se relever lorsqu'on étoit renversé de cheval : il paroît qu'alors on se tuoit moins qu'on ne s'assommoit. *Nous avons* , dit Philippe de Comines en parlant de la bataille de Fornouë , *grande sequelle de * valets & de* ^{* Fantassins qui accompagnoient l'homme d'armes.} *serviteurs qui tous étoient à l'environ de ces hommes d'armes Italiens & en tuerent la plupart ; presque tous ces valets avoient haches à couper bois , dont ils*

» Messieurs les Intendans , à la Cavalerie Française , les armures qui sont à Montreuil , & que vous obligiez les Cavaliers à les porter sous peine d'être dégradés de Noblesse C'est à vous , Monsieur , & à M. le Maréchal de la Force , à leur faire connoître combien il importe à l'Etat & à leur propre conservation , de n'aller pas tous les jours combattre , en pourpoint , des ennemis armés depuis les pieds jusqu'à la tête.

rompoient les visières des armets & leur en donnoient de grands coups sur la tête ; car ces hommes d'armes étoient bien malaisés à tuer , tant étoient fort armés , & ne vis tuer nul où il n'y eut trois ou quatre hommes à l'environ. Quel horrible droit de la guerre ! Hélas, dit Charron , on choisit les ténèbres , on se cache , on ne se livre qu'à la dérobée au plaisir de produire son semblable ; au lieu qu'on le détruit , en plein jour , en sonnant la trompette , en remplissant l'air de fanfares. Il n'est pas honnête , ajoute-t-il , de s'entretenir de certaines choses , tandis qu'on parle avec orgueil d'un sabre & d'une pique ; ce qui sert à tuer l'homme , est une marque de Noblesse ; on dore , on enrichit une épée , on s'en pare

Le Philosophe Charron , répond gravement un Critique , voudroit-il donc qu'on étalât publiquement & qu'on ornât de rubans & de perles ce que l'on doit cacher ?

RUE DE L'UNIVERSITÉ.

Ainsi nommée parce qu'elle est bâtie sur un fond appartenant à l'Université & qu'on appelloit * *Le Pré aux Clercs*.

* Voyez
p. 54. de
ce premier
Volume.

Anciennement l'Université étoit très-puissante dans l'Etat ; dès qu'il lui sembloit qu'on donnoit quelque atteinte à ses Privilèges , elle fermoit ses Ecoles ; les Prédicateurs devenant tout à coup enrhumés , cessoient de prêcher , & les Médecins abandonnoient leurs malades. Le peuple se plaignoit & crioit ; la Cour étoit obligée de céder & de satisfaire l'Université.

RUE ZACHARIE.

Il n'y a pas longtems qu'on voyoit encore sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue & de la rue S. Severin , une pierre de deux pieds en quarré où l'on avoit gravé différentes figures ; les principales étoient celles

d'un homme renversé de cheval , & d'un autre à qui une Dame mettoit sur la tête un (1) *chapeau de roses*. On lisoit au haut ces mots , *au vaillant Clary* & au bas , *en dépit de l'envie*. C'étoit un monument que la sœur de Guillaume Fouquet , Ecuyer de la Reine Isabeau de Baviere , osa faire mettre sur sa maison , à la gloire du Sire de Clary , son parent , dans le temps que la Cour irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay , le poursuivoit & vouloit le faire périr sur un échafaut. Pierre de Courtenay , Chevalier Anglois & Favori de son maître , étoit venu à Paris pour défier à la lance & à l'épée , Guy de la Trimouille , Porte-Oriflamme , uniquement parce que la Trimouille passoit pour un des hommes de France des plus braves & des plus adroits. Lorsqu'ils eurent rompu

(1) C'étoit le prix que le *servant d'amour* recevoit de sa très-honorée Dame , dont les blanches mains le posoient sur son chef.

plusieurs lances l'un contre l'autre, en présence de toute la Cour, le Roi ne voulut pas permettre qu'ils se battissent à l'épée, puisqu'il n'y avoit entr'eux qu'une émulation de gloire, & qu'aucun sujet de querelle ne leur avoit mis les armes à la main. Courtenay, en s'en retournant, passa chez la Comtesse de S. Pol, sœur du Roi d'Angleterre; il y répéta plusieurs fois qu'aucun François n'avoit osé s'éprouver contre lui. Le Sire de Clary, dit la Chronique de S. Denis, crut qu'il étoit de son honneur de faire sa querelle de l'injure que ce bravache faisoit à sa Nation & lui proposa, du Le Labou-
reur. L. 5.
p. 111. consentement même de la Comtesse, le champ-clos pour le lendemain, & s'y porta si vaillamment qu'il le mit hors de combat tout chargé de coups. Il n'y a personne, ajoute l'Auteur de la Chronique, qui n'estime cette action digne d'un parfait Chevalier, & qui ne demeure d'accord qu'il châtia justement l'orgueil de ces

Anglois ; mais les jugemens de la Cour ne s'accordent pas toujours avec le mérite des personnes , & il y a des intérêts particuliers qui en décident tout autrement que le Public. Le Duc de Bourgogne qui envioit au Sire de Clary la gloire qu'il avoit enlevée à la Trimouille , son favori , changea l'espece de l'affaire ; il dit que c'étoit un crime impardonnable à

** Se battre. un particulier d'avoir osé * prendre une journée sans permission du Roi , & le fit poursuivre avec tant de rigueur que ce brave Chevalier fut longtemps en peine , & je l'ai vu chercher sa sûreté tantôt de çà tantôt de-là , de crainte que ce qu'il n'avoit entrepris que pour la gloire de l'Etat , ne fut expié dans son sang comme s'il eut trahi la Patrie.*

Il est bien singulier que les hommes de ce temps-là , qui prenoient tant de précautions contre la mort en se revêtissant de fer depuis la tête jusqu'aux pieds , courussent le monde pour chercher que-

relle
Trin
choi
com
toit
sées
qu'a
gine
les m
par
a qu
I
de l
core
Con
Tro
env
à l'A
fi v
ou
rell
Lig
que

relle & se battre sans sujet , comme la Trimouille & Courtenay. A l'égard du choix qu'on faisoit d'une *Dame* à qui , comme à l'Etre suprême , on rapportoit tous ses sentimens, toutes ses pensées & toutes ses actions, je suis étonné qu'aucun Auteur n'ait remarqué l'origine de cette galante dévotion dans les mœurs des *Germaines*, nos ancêtres, par Tacite ; ils croyent , dit-il , qu'il y a quelque chose de divin dans les femmes. c 8.

Il paroît que la formule des cartels de l'ancienne Chevalerie , subsistoit encore du temps de Henri IV. Le fameux Comte d'Essex , qui commandoit les Troupes que la Reine Elisabeth avoit envoyées à ce Prince en 1591 , écrivit à l'Amiral André de Villars-Brancas , *si voulez combattre vous même à cheval ou à pied , je maintiendrai que la querelle du Roi est plus juste que celle de la Ligue ; que je suis meilleur que vous & Chron nov. que ma Maîtresse est plus belle que la*

vôtre. Que si vous refusez de vous battre seul, j'en menerai vingt avec moi, pire desquels sera une partie digne d'un Colonel, ou soixante, le moindre étant Capitaine. L'Amiral lui répondit, *Mexeray.* l'égard de la conclusion de votre lettre *c. 3. p. 99.* par laquelle vous voulez maintenir que vous êtes meilleur que moi, je vous dirai que vous en avez menti, & mentirez toutes les fois que vous voudrez le maintenir, aussi bien que vous mentirez, lorsque vous voudrez dire que la querelle que je soutiens pour la défense de ma Religion, ne soit pas meilleure que celle de ceux qui s'efforcent de la détruire; & quant à la comparaison de votre Maîtresse à la mienne, je veux croire que vous n'êtes pas plus véritable en cet article qu'aux deux autres; toutefois ce n'est pas chose qui me travaille fort pour le présent. Ce deffi n'eût pas de suites.

Fin du premier Volume.

